

REGARDS
SUR LA DIVERSITÉ DES FAMILLES

Mieux comprendre
pour mieux soutenir

ACTES DU COLLOQUE
10 et 11 mai 2005

Ouvrage publié par

Le Conseil de la famille et de l'enfance

Ce Colloque a été préparé sous la responsabilité d'un **comité de travail** du Conseil de la famille et de l'enfance formé de :

Suzanne Amiot

Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Huguette Labrecque, présidente du comité de travail

Gilles Prud'Homme

Guerline Rigaud

Coordination de l'édition

Isabelle Bitauveau

Secrétaire générale

Chargée de projet

Chantale Dumont

Analyste-conseil

Soutien à la recherche bibliographique

Pascale Santerre

Responsable des communications

Odette Plante

Soutien technique

Nancy Carré

Céline Gariépy

Édition électronique et mise en ligne

Équipe de l'Agora

Page couverture

Matteau Parent, graphisme et communication inc.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone : 418 646-7678

1 877 221-7024 (sans frais)

Télécopieur : 418 643-9832

Courriel : conseil.famille.enfance@cfе.gouv.qc.ca

Site : www.cfе.gouv.qc.ca

© 2005 Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Février 2006

ISBN : 2-550-46326-9

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	5
Conférence d’ouverture : Un regard global sur la famille - La famille choisie ...	7
Un regard sur la famille à travers le petit écran : La famille dans les séries dramatiques télévisées québécoises	21
Bloc A : Le cadre familial – Les aspects «formels» des liens familiaux	27
Atelier A1 : Le lien parental.....	27
❖ L'engagement paternel.....	27
❖ Maternité, paternité, les deux figures du lien parental aujourd'hui	41
❖ Les enjeux de la réforme du droit de la filiation : homoparentalité, pluriparentalité, familles recomposées	45
Atelier A2 : Le lien familial.....	51
❖ Le lien intergénérationnel.....	51
❖ Le lien familial en contexte migratoire.....	53
❖ Le réseau familial, la fratrie et le cousinage : la réalité des Premières Nations.....	57
Atelier A3 : Le lien familial et la société	65
❖ Parent d'élève à risque : un métier complexe.....	65
❖ Les valeurs familiales et les rapports au temps.....	69
❖ Communautés culturelles et réseau de la santé	73
Bloc B: Le vécu familial – Le vécu de la diversité et de la mouvance des liens familiaux.....	79
Atelier B1 : L’instauration du lien parent-enfant	79
❖ L’instauration du lien pendant les premières années de vie de l’enfant.	79
❖ L'instauration du lien lors de l'adoption	93
❖ Les liens dans les familles en changement	99
Atelier B2 : La vie familiale.....	105
❖ Les familles au quotidien : défis et enjeux	105
❖ Les moments forts de sociabilité entre père et enfant.....	111
❖ Les réalités quotidiennes avec un membre de la famille qui a des limitations fonctionnelles	115
❖ La vie familiale avec un enfant prématuré.....	125

Atelier B3 : La cohésion familiale.....	131
❖ La survie du couple parental.....	131
❖ La détresse parentale face à des adolescents en difficulté.....	135
❖ L'influence familiale sur les comportements à risque des jeunes.....	143
Table ronde : Les mots qui manquent, les mots qui changent.....	149
Synthèse	159
Conférence de clôture : Un regard sur la famille française et européenne	171
La famille comme enjeu social et politique.....	171
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance.....	185

Message de la présidente

Les 10 et 11 mai 2005, le Conseil de la famille et de l'enfance réunissait, à Montréal, près de 150 personnes de différents milieux, afin de participer à son colloque *Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir*.

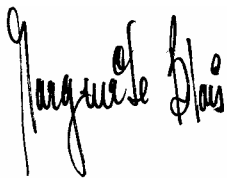
Cet événement visait à mieux saisir les nouvelles structures familiales pour élaborer des réponses concrètes face à l'évolution des tendances en matière de types de famille et de vie familiale. L'adéquation entre les services disponibles et l'évolution des besoins des familles a également fait l'objet d'une consultation au cours de ce colloque.

Les textes présentés dans cet ouvrage constituent en quelque sorte la mémoire collective de cet événement. Pour bien réussir à poursuivre la réflexion, il est nécessaire de pouvoir en retracer l'origine.

Je tiens à remercier les conférencières et les conférenciers pour le fruit de leur travail à l'édification des pistes de réflexion du Conseil, ainsi que toutes les personnes présentes, sans qui la réalisation de ce colloque n'aurait pu voir le jour.

Bonne lecture !

La présidente,



Marguerite Blais, Ph.D.

Conférence d'ouverture :
Un regard global sur la famille - La famille choisie

Jacques Dufresne

Philosophe, éditeur de L'Encyclopédie de L'Agora sur Internet et du magazine *L'Agora*. Il a été professeur puis administrateur au cégep Ahuntsic où il a fondé et dirigé la revue *Critère* pendant dix ans. Il prononce des conférences un peu partout au Québec et à l'étranger. Il a écrit plusieurs ouvrages et a collaboré à des revues et journaux, dont *Le Devoir* et *La Presse* pendant 15 ans.

Je n'ai jamais attaché tant d'importance au titre d'un colloque, *Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir...* Comprendre! Ce verbe se détache dans toute sa simplicité et dans toute son exigence. «Devant les choses humaines disait Spinoza, ne pas détester, ne pas se moquer, mais comprendre : *intelligere*.» «Penser ce que nous voyons et non voir ce que nous pensons », dira de son côté Bergson. Comprendre : effort toujours à recommencer, particulièrement difficile sur des sujets comme la famille qui remuent tant de souvenirs en nous, tant de passions qui se sont plus ou moins éteintes, de responsabilités que nous avons plus ou moins bien assumées, de souffrances que nous avons infligées à des êtres que nous avons pourtant aimés.

Ariane Émond a admirablement rendu ce tumulte intérieur : «À vol d'oiseau, les parents d'aujourd'hui paraissent de drôles de bêtes. Sur le chemin du sens, inquiètes, elles cherchent des repères. Leurs gestes saccadés, leurs yeux en alerte, rappellent les girouettes en quête de la direction du vent. [...] Des bêtes généralement dévouées au demeurant, quoique inconséquentes en face de leurs enfants. [...] Le rapport au travail est insensé et maladif. En cette fin de siècle glaciaire, c'est le bouffe-tout par excellence, le vampire qui suce nos amours et nos familles pour nourrir son credo: productivité, compétitivité, consommation. Quand on se retrouve exclu du cénacle des travailleurs-consommateurs, on est mort socialement¹.»

C'est un tel tumulte intérieur qu'il nous faut apaiser en nous pour comprendre la famille. Il est sage dans ces conditions de parcourir l'histoire et les cultures étrangères à la recherche de mentalités et de faits si différents des nôtres qu'ils ne risquent guère de nous troubler, tout en nous aidant à mieux comprendre notre

situation. C'est la première démarche que je vous propose. Elle risque fort cependant d'accroître en nous ce relativisme qui conduit à son tour à l'indifférence, à la passivité et au laisser-faire. À quoi bon? Laissons donc l'histoire de la famille suivre son cours!

Ce n'est pas ainsi que nous parviendrons à mieux soutenir les familles. Soutenir est le second verbe du titre de ce colloque. Derrière la conviction que la famille est en crise, il y a la nostalgie ou l'anticipation d'une famille idéale, d'une famille modèle dont la réalité nous éloigne. Quelle est donc cette famille? Nous présumerons qu'elle doit être adaptée au monde actuel tout en conservant je ne sais quelle essence de cette institution immémoriale, rendue nécessaire par l'inachèvement dans lequel naissent les enfants des hommes. Si nous voulons savoir comment soutenir les familles, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une telle réflexion. Ce sera notre seconde démarche. Le réalisme que nous aurons acquis dans la première devrait nous permettre d'éviter les pièges de l'idéal et de l'abstraction dans la seconde.

Les dépaysements instructifs

J'ai eu le bonheur d'avoir des liens d'amitié avec Philippe Ariès, cet historien des mentalités à qui nous devons un ouvrage classique sur la famille : *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*². Je lui ai dit un jour mon inquiétude devant la montée du taux de divorce au Québec. Il ne m'a pas donné tort, il ne m'a pas donné raison. Il m'a seulement démontré que les mariages duraient aussi longtemps aujourd'hui (nous étions en 1975) que deux siècles auparavant, soit vingt ans. Le divorce a pris la place de la mort comme cause de séparation des époux. Il prit ensuite l'air enjoué qui lui était familier pour me dire que vingt ans lui paraissait une moyenne raisonnable, l'homme et la femme n'étant pas faits à ses yeux pour se supporter mutuellement pendant cent ans. Le mythe de Philémon et Baucis que La Fontaine a repris d'Ovide lui paraissait destiné aux dieux non aux hommes. Philémon et Baucis ce sont ces époux amoureux et amis l'un de l'autre jusqu'à un âge très avancé.

Ni le temps ni l'hymen n'éteignirent leur flamme;
Clothon prenait plaisir à filer cette trame.
L'amitié modéra leurs feux sans les détruire,
Et par des traits d'amour sut encor se produire.

Racine à la même époque sera plus lucide :

...Je fuis des yeux distraits
Qui me voyant toujours ne me voyaient jamais.
Pour fruit de tant d'amour, j'aurai le triste emploi
De recueillir des larmes qui ne sont pas pour moi.
(*Bérénice*)

Est-il vrai, comme plusieurs le prétendent, que la famille constituée d'un homme, d'une femme et de leurs enfants unis pour un certain temps est un phénomène universel, qu'on la retrouve à toutes les époques et dans toutes les cultures? En toute rigueur, il faut répondre non. On connaît des cultures, l'exemple classique étant les Nayar en Inde³, où la règle était que les femmes élèvent seules leurs enfants, estimant normal que les différents pères s'éloignent d'elles une fois leur obligation biologique accomplie. C'est bien ce qui se passe encore aujourd'hui dans le cas de ces femmes qui élèvent seules trois ou quatre enfants de pères différents.

Si l'on se place dans une perspective évolutionniste et pragmatique où le rapport entre parents et enfants est au centre du processus complexe d'adaptation, on peut toutefois affirmer que le trio homme, femme, enfants a été la formule la plus heureuse. Affirmation qu'il faut toutefois corriger tout de suite en précisant qu'il y a des variations considérables dans la façon dont le trio a vécu. Entre la famille médiévale où l'enfant partait en apprentissage dès son plus jeune âge, où il arrivait fréquemment que le nouveau-né fût écrasé par ses parents près desquels il dormait pour profiter de leur chaleur, et la famille nucléaire contemporaine, où l'enfant est l'objet des soins les plus attentifs et peut demeurer dans la maison familiale jusqu'à la fin de ses études universitaires, la différence est si grande que l'on peut se demander s'il s'agit de la même famille.

Claude Lévi-Strauss⁴ est d'avis que dans le grand processus d'adaptation, toutes les formules ont été mises à l'essai, ce qui devrait nous inciter à la prudence quand vient le temps de nous prononcer sur le sens de l'histoire de la famille. Pour la plupart d'entre nous, évolution est synonyme de progrès. Pour ce qui est de l'évolution biologique, il est difficile de nier qu'elle soit un progrès. À l'intérieur de l'espèce humaine, nous avons aussi d'excellentes raisons d'affirmer qu'il y a eu progrès dans les sciences.

Y a-t-il eu progrès dans l'histoire des institutions, dans celle de la famille en particulier? La famille nucléaire qui atteint son sommet au XIX^e siècle marque-t-elle, par rapport aux familles antérieures, un progrès comparable à celui de la science qui a découvert le noyau de l'atome par rapport à la science antérieure? Rappelons seulement que le passage de la famille autoritaire à la famille permissive dans un passé récent a été salué par plusieurs comme un progrès alors qu'elle était plutôt un retour à un type antérieur de famille.

Situons-nous d'abord sommairement dans l'histoire de la famille dans cet Occident qui est au centre de notre propos. On parlait déjà d'une crise de la famille au début du XX^e siècle aux États-Unis. Entre 1870 et 1920, le nombre de divorces a été multiplié par quinze. Dès 1924, un mariage sur sept était destiné à se terminer par un divorce⁵. Au même moment, la chute de la fécondité dans les classes supérieures les amenait à s'inquiéter de l'ascendant que prendraient les classes inférieures qui, elles, continuaient de se reproduire. Pour des raisons analogues, les Occidentaux de souche s'inquiètent aujourd'hui de la fécondité des familles d'immigrants.

Pendant longtemps on a parlé de cette crise comme si c'était je ne sais quelle famille absolue qui était menacée d'implosion. C'est Philippe Ariès qui a rétabli la juste perspective, au début de la décennie 1960, à un moment où l'on critiquait la famille comme si elle avait toujours conservé un caractère patriarcal, autoritaire, aliénant, condamnant la femme et les enfants à une interminable tutelle. Les médecins eux-mêmes, précise Ariès, feignaient d'ignorer qu'il y avait eu un siècle de malthusianisme dans un passé récent de la France, tant était forte la critique de cette famille patriarcale qui condamnait la femme à des grossesses et des maternités qu'elle n'avait pas voulues.

La réflexion sur la famille, poursuit Ariès, a un urgent besoin du secours de l'historien, comme de celui d'un médecin des cas graves. «De l'historien, c'est-à-dire de celui qui pense toujours dans la durée, et quand il s'agit d'un historien des mentalités, dans la longue durée. L'histoire permet de mettre à leur place, dans une série, les faits que les observateurs contemporains qui les vivent, ont tendance à croire uniques et extraordinaires. En les reliant aux autres faits de la série, l'historien les dédramatise et leur donne un sens plus clair.»

L'étude de la longue durée nous apprend que la famille honnie de Gide (« Familles, je vous hais! ») et de ses émules de la décennie 1960 est un phénomène qui remonte tout au plus au XVIII^e siècle. Auparavant, depuis le Moyen Âge, la famille, réduite à sa plus simple expression, ne risquait guère d'avoir un effet aliénant sur ses membres. À l'exception de l'aîné qui allait être l'héritier, les enfants partaient très jeunes vers les familles et les ateliers où ils allaient faire leur apprentissage. Ils ne constituaient pas une catégorie sociale distincte. Ils étaient tout simplement des adultes en modèles réduits. Les parents devaient les nourrir certes, mais le moins longtemps possible. Ils s'en détachaient avec une facilité qui paraîtrait scandaleuse aujourd'hui. L'enfant était à la périphérie, non au centre de leur vie affective. Un enfant mourait, un autre le remplacerait. L'infanticide était chose courante et tolérée. La fonction de la famille était alors de conserver et de transmettre un patrimoine.

Il faut préciser ici que la différence entre la famille ancienne et celle qu'Ariès appellera la famille nucléaire ne tient pas à son étendue, mais à sa fonction. À ce

propos, l'historien cite la thèse de doctorat d'un certain sociologue canadien, Gérard Bouchard. Cette thèse, intitulée *Le village immobile*, porte sur la vie dans un village de Sologne au XVIII^e siècle. L'auteur, nous dit Ariès, constate que la famille était restreinte, et peu durable, vite dissoute, non pas par la force certes, mais par la mort d'un des conjoints. Et sa conclusion n'est pas valable seulement pour ce petit village de Sologne : « Il apparaît tout à fait improbable qu'un tel groupe, aussi peu structuré lui-même, ait pu servir d'assise à l'intégration sociale ».

Cette socialisation sera l'œuvre de ce qu'Ariès appelle le Milieu :

Au Moyen Âge et pendant l'Ancien Régime, la sociabilité était assurée, non par la famille, mais par une collectivité très dense, composée de voisins, d'amis, de parents aussi, définie par la fréquence des relations et la conscience d'appartenir à un même réseau de relations. Voilà l'essentiel, nous l'appellerons, faute de mieux, le *Milieu*, ce groupe social où les familles étaient diluées et dont elles se distinguaient mal, qui commandait d'ailleurs aux familles, dans la mesure où il réglait l'équilibre des mariages et des sexes, imposait des interdits par des manifestations collectives comme le charivari, par la pression de l'opinion publique. C'est plus dans ce milieu que dans le cercle plus petit de la famille que l'enfant vivait jusqu'au jour prochain où il était exporté dans une famille autre que la sienne comme apprenti⁶.

La famille nucléaire prendra la relève de cette collectivité dense comme lieu de formation et de socialisation de l'enfant. La révolution industrielle fera passer le travail de la maison familiale à l'usine; le milieu de travail et le milieu se dissocieront progressivement l'un de l'autre. On éprouvera d'autre part le besoin d'assainir les mœurs des enfants et d'assurer leur éducation formelle. La famille se chargea de cette tâche en déléguant une partie de sa responsabilité à l'école, «laquelle n'est pas d'abord un moyen de transmettre un savoir, une culture, mais un lieu de ségrégation, un lieu où les enfants sont séparés des adultes⁷.»

L'attachement des membres de la famille les uns pour les autres sera de plus en plus manifeste. Cette institution deviendra le centre de la vie affective. Le Milieu aura bientôt disparu. « La vie quotidienne va se concentrer autour de ces deux pôles, la maison et lieu de travail, et entre ces deux pôles, riches de sens, d'affectivité, de sociabilité, il n'y aura plus rien : un vide autrefois peuplé par un milieu collectif dense⁸.»

Il faut imaginer mille variantes pour obtenir une image plus juste de cette famille nucléaire, destinée justement, elle porte bien son nom, à exploser. La crise de la famille dont il est question depuis un siècle aux États-Unis et en Europe, depuis un demi-siècle au Québec, c'est celle de cette famille nucléaire.

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à ce changement qui, il faut le noter, n'est à bien des égards qu'un retour à la famille minimale des siècles antérieurs, on distingue au premier plan le mouvement féministe : la femme ne serait plus seule à la maison. Faute de milieu où il pouvait s'exposer aux réalités douces et rudes du monde des adultes, l'enfant entrera plus ou moins volontairement dans ce nouveau milieu, en grande partie virtuel, qu'on appellera les médias. L'industrie de plus en plus productive aura besoin de consommateurs nouveaux. Les enfants qui, auparavant, n'avaient pas d'argent de poche en auront désormais.

La famille nucléaire et le Milieu filtraient l'information qui atteignait les enfants, lesquels, pour prendre l'exemple de la musique, apprenaient les chansons qu'ils entendaient autour d'eux et s'initiaient aux instruments que l'on utilisait dans le voisinage. Dans un contexte où la collectivité dense avait encore plus d'autorité, Platon pouvait même soutenir qu'il faut interdire aux enfants diverses formes de musique. Le mal, ajoutait-il, entre dans le monde par la musique.

Le philosophe Allan Bloom, auteur de *L'Âme désarmée*⁹, était de ceux qui souhaitaient qu'on en revienne dans les familles à un contrôle de la musique offerte aux enfants. Il allait même jusqu'à attribuer la paresse intellectuelle des universitaires américains à la quantité et au type de musique qu'ils écoutaient.

Depuis la seconde guerre mondiale en effet, non seulement il va de soi qu'on peut sans risques écouter beaucoup de musique sans jamais en faire soi-même, mais encore qu'on peut, dès le berceau, écouter n'importe quoi. Il n'y a pas de domaines où l'abdication des parents et des autorités en général a été plus complète. Allan Bloom explique cette abdication par la création, après la guerre, d'un nouveau marché qui, contrairement à celui de la drogue, s'adressant aux mêmes jeunes, n'a été l'objet d'aucun contrôle, comme si l'humanité avait tout à craindre des drogues douces et rien à craindre des musiques agressives.

La création de ce nouveau marché de la musique correspond à des souvenirs très précis pour les Québécois de ma génération. Je me souviens parfaitement de l'apparition du premier *juke box*, dans l'unique restaurant de mon village. Mes aînés dans la famille avaient appris la musique sur ou autour du piano familial, soit directement à partir des chansons que nos parents ou nos proches connaissaient, soit en utilisant les albums de la bonne chanson qui retransmettaient le folklore national. Tout à coup, sans préavis, sans avoir frappé à notre porte, sans avoir demandé à nos parents l'autorisation d'entrer dans nos vies, un certain chanteur de Memphis à la voix rauque s'emparait littéralement de notre âme – je parle ici le langage de Platon – et sous prétexte de la distraire et de la libérer, la faisait passer dans l'orbite de l'industrie du disque. Ce fut le début d'un long et irrésistible processus de colonisation de la famille par les médias, un processus tel qu'aujourd'hui les fêtes de la télé réalité ont plus d'attraits pour bien des jeunes que

les fêtes de famille. Le milieu médiatique, qui s'est substitué au milieu humain, a vampirisé la famille. Au point qu'on est en droit d'affirmer que l'un des deux pôles du XIX^e siècle, la famille, a disparu et qu'il ne reste plus qu'une institution : le marché constitué de deux éléments complémentaires, l'usine et la machine publicitaire qui contrôlent les médias, lesquels ont broyé la famille en tant que refuge, lieu de transmission des valeurs, même en tant que sanctuaire de la vie affective. Ajoutons que l'enfant, comme vient de nous le rappeler Richard Poulin, devient, dans le cadre de la mondialisation du marché de la prostitution, une marchandise de plus en plus recherchée, avec la complicité de respectables médias, comme la chaîne Fox¹⁰.

La famille virtuelle

Les médias sont une menace pour la famille, même quand ils sont innocents. Quinze ans après leur publication, je suis encore sous le choc des résultats d'une étude sur la place qu'occupe la conversation dans les loisirs des gens. En 1990, nous consacrons 6% de notre temps libre à la conversation. En lui-même et à première vue, ce chiffre n'a rien d'étonnant. C'est le point de comparaison, établi dix ans plus tôt qui m'a mis en état de choc: Dix ans plus tôt, en 1980, c'est 16% de notre temps qui était consacré à la conversation¹¹.

Pourtant, au cours de la même décennie, les moyens de communication s'étaient multipliés autour de nous: téléphone portatif, téléphone cellulaire, ordinateurs, fax, walkie-talkie, etc. La télécommunication, la communication avec le lointain, qui est aussi l'être absent, serait-elle donc en train de tuer la communication avec le prochain?

J'ai trouvé une première réponse à ma question dans le courrier du lendemain, lequel m'apportait un catalogue Radio-Shack avec, sur la page couverture, une famille modèle, la famille Radio-Shack justement. À gauche, debout, maman souriant à son récepteur portatif; à droite, Jeannette devant son ordinateur; au centre, Bertrand jouant du piano synthétique, pendant que Pierre et Jean téléguident leurs voitures; sur le canapé, papa, écouteurs aux oreilles, est branché sur son CD; près de lui, Roméo et Juliette manipulent le sélecteur de chaîne de télévision. La veille, j'avais moi-même fait l'acquisition d'écouteurs, non sans un vague sentiment de culpabilité, dont le sens s'est précisé quand j'ai vu le sourire métallique de papa Radio-Shack. A-t-on idée de se boucher les oreilles en société!

Analyse un peu simplificatrice, que je m'empresse de corriger, même si je peux me réclamer des auteurs les plus clairvoyants sur ces questions, et notamment Daniel Boorstin auteur de *L'image*¹² et Neil Postman, auteur de *Se distraire à en mourir*.¹³ Face au marché et à ses tentacules médiatiques, il y a l'État. Quant aux médias, que

j'accuse ici de tous les maux, ils ont aussi été des instruments de libération et c'est la perception qu'en a probablement la majorité.

Le rôle de l'État eu égard à la famille a été important au Québec, mais il est demeuré ambigu comme partout ailleurs. En dépêchant ses professionnels au secours des familles, l'État ne les a-t-il pas colonisées à sa manière plutôt que d'assurer leur autonomie? C'est qu'ont soutenu énergiquement des auteurs comme Philippe Ariès, Philippe Meyer, dans *Les enfants et la raison d'État*, Ivan Illich et dans une moindre mesure Christopher Lasch. Pour ce qui est du Québec en particulier, les positions sur cette question sont nuancées. Renée Joyal prend acte de deux tendances différentes, entre lesquelles elle voit une complémentarité : «L'enfant est perçu avant tout comme un être vulnérable qu'il s'agit de protéger par des lois, des mesures et des attitudes appropriées. Plus récemment, un nouveau courant de pensée se fait jour, qui préconise une autonomie accrue pour les enfants dont on valorise la liberté de conscience et d'expression, voire même de décision dans certains cas. La *Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant* comporte des dispositions qu'il est possible de rattacher à l'un et l'autre de ces courants de pensée, « autonomiste » et « protectionniste ». N'est-ce pas là un signe tangible de la nécessaire complémentarité des deux approches?»¹⁴. Pour ce qui est des médias en tant qu'instruments de libération, cette thèse, vous en conviendrez, n'a pas besoin de défenseurs. L'aile idéologique de l'institution s'acquitte parfaitement bien de cette tâche. Mais il faut d'abord s'entendre sur ce que, dans la perspective du débat sur la famille, on appelle liberté et libération.

J'entre ainsi dans la dernière partie de mon propos : la famille idéale. Sous sa forme la plus récente, celle que nous avons sous les yeux, la famille historique est caractérisée par le choix. D'où le titre de ma conférence. Le remarquable ouvrage de Louis Roussel, *La famille incertaine*¹⁵ s'ouvre sur une citation de Paul Valéry, qui résume encore mieux mon propos qu'elle ne résume le livre Louis Roussel. *La famille incertaine* c'est celle qui est soumise à la logique des choix, c'est celle où l'on débouche sur des questions, là où l'on trouvait des réponses toutes faites au temps des certitudes évoquées au début du livre. Les parents choisissent et rechoisissent leur conjoint, les enfants choisissent leur musique. Cette passion du choix gagne toutes les institutions : dans les Églises, on choisit d'obéir à tel commandement et non à tel autre, les parents choisissent les écoles et à l'école les enfants choisissent leurs cours comme ils choisissent leurs plats à la cafétéria. N'est-ce pas la réalité unique, le marché, qui impose ainsi sa loi? C'est l'heure de la jouissance et de la consommation générale, dit Valéry. Lisons-le ou plutôt écoutons-le :

«L'individu recherche une époque tout agréable, où il soit le plus libre et le plus aidé. Il la trouve vers le commencement de la fin d'un système social. Alors, entre l'ordre et le désordre, règne un moment délicieux. Tout le bien possible que procure l'arrangement des pouvoirs et des devoirs étant acquis,

c'est maintenant que l'on peut jouir des premiers relâchements de ce système. Les institutions tiennent encore. Elles sont grandes et imposantes. Mais, sans que rien de visible soit altéré en elles, elles n'ont guère plus que cette belle présence ; leurs vertus se sont toutes produites; leur avenir est secrètement épuisé; leur caractère n'est plus sacré ou bien il n'est plus que sacré; la critique et le mépris les exténuent et les vident de toute valeur prochaine. Le corps social perd doucement son lendemain: C'est l'heure de la jouissance et de la consommation générale.»¹⁶

Pourquoi renoncer à cette jouissance? Puisque cette décadence est à ce point agréable, trouvons le moyen de la prolonger. C'est ce que plusieurs d'entre nous sommes enclins plus ou moins consciemment à penser. Christopher Lasch fut l'un des premiers à entrevoir la dureté que la douceur d'aujourd'hui aura pour demain, si nous n'y prenons garde. La famille, soutient-il, et il accepte à l'avance qu'on lui reproche de vouloir rétablir la famille bourgeoise, était l'unique refuge du sens, de la chaleur humaine. Le marché et l'État l'ont soumise à leurs lois.

Nous sommes tous à la recherche de liens inconditionnels, de liens tels que, quoiqu'il nous arrive, cet être aimé, cet ami, ce parent, ce voisin viendra à notre secours, jusque dans notre prison, si un crime nous a réduits à cette extrémité. C'est pourquoi les grandes amitiés comme celles qui unissaient Montaigne et La Boétie, Erasme et Thomas More suscitent une admiration universelle. Le même lien inconditionnel accompagne parfois l'amour et le mariage, mais trop souvent au prix d'un mensonge qui en rend le prix exagéré. «Qu'est-ce qu'un chagrin d'amour, écrit Françoise Chauvin, comparé à la désillusion de comprendre, une vie trop tard, par quels quiproquos on lui échappa? Comment revenir en arrière, remonter l'illusion? L'amour impossible ne ruine que nos espoirs, l'amour menteur ruine nos souvenirs.»

Les liens à la fois inconditionnels et purs, dénués de mensonge, sont infiniment rares. Ils constituent les solidarités électives. Elles ne suffisent pas. La très grande majorité des êtres humains doit se satisfaire des solidarités nécessaires, telles qu'elles existent encore dans ce qu'il reste des familles et de ces milieux, de ces collectivités denses dont parlait Philippe Ariès. Il subsiste, certes, une part de choix personnel dans ces solidarités nécessaires mais elles demeurent fortement déterminées par le poids de la tradition et la pression sociale.

J'ai grandi dans un village de la région de Joliette, Ste-Élisabeth. Nous étions six enfants et tous nous aurions pu accueillir nos parents à la fin de leur vie. Ils ont préféré finir leurs jours dans leur maison, dans leur milieu. Je donne ici à ce mot le sens que lui donnait Ariès. Ils demeuraient près de l'école et de l'église. S'il leur était arrivé un malheur subit, les enfants, qui les voyaient toujours à leur fenêtre et leur rendaient de menus services, s'en seraient aperçus et auraient averti leurs parents.

Ce qui importe, ce sur quoi il devrait y avoir consensus, ce n'est pas tel type de famille ou tel autre, c'est le nombre et la qualité des liens inconditionnels que l'on peut espérer trouver dans l'ensemble que constituent, dans une société donnée, la famille et le milieu auquel elle s'intègre. C'est tantôt dans le milieu, tantôt dans la famille que sont concentrés les liens inconditionnels.

Mais à supposer que l'on s'accorde dans un pays pour prendre les décisions qui favoriseront les liens inconditionnels, comment échapper au sentiment de la vanité des efforts que l'on peut faire? La famille n'est-elle pas déterminée par l'économie dans son évolution? N'est-ce pas la révolution industrielle qui a favorisé l'avènement de la famille nucléaire?

Tout autre est le point de vue d'Emmanuel Todd.¹⁷ « On peut formuler, dit-il, une hypothèse absolument générale : partout, la sphère idéologique est une mise en forme intellectuelle du système familial, une transposition au niveau social des valeurs fondamentales qui régissent les rapports humains élémentaires : liberté, égalité et leur négation par exemple. À chaque type familial, correspond un type idéologique et un seul.»

De cette hypothèse, dont il nous est impossible de reprendre ici la démonstration, nous pouvons au moins retenir que la famille est probablement plus déterminante pour l'avenir économique et politique à long terme que l'inverse. Raison de plus pour attacher de l'importance aux politiques familiales.

Le cas du Québec est particulièrement intéressant à cet égard. Notre histoire, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, se ramène à celle de la ferme familiale. Notre attachement à cette famille a eu un effet déterminant sur notre type d'agriculture. Ce type d'agriculture est aujourd'hui menacé par les grandes fermes industrielles anonymes, dont on a tout lieu de croire qu'elles auront un effet dévastateur sur le tissu social des régions rurales. L'agriculture devrait être l'un des points d'application d'une politique familiale en continuité avec notre histoire.

Il ne saurait être question, sous prétexte de restaurer la famille, de freiner le mouvement des femmes vers l'égalité. Rien n'empêche toutefois de favoriser, pour la femme en particulier, une organisation du travail qui rende la vie plus agréable. Tel était le scénario optimiste de Renée Dandurand¹⁸ à la fin d'une conférence sur la famille, il y a quelques années. «La vie familiale se maintient dans tous les milieux sociaux mais avec une participation accrue des hommes à la vie domestique, qui est elle-même possible à deux conditions. Premièrement, à condition que le monde du travail libère partiellement les individus, femmes et hommes, afin qu'ils puissent consacrer du temps aux autres aspects de l'existence, à la vie familiale, comme à la vie civique, culturelle ou communautaire. Cette «libération» (susceptible de résorber

le chômage d'ailleurs) pourrait prendre la forme du travail partagé, de congés parentaux plus généralisés, etc.»

Tout le monde se plaint en ce moment de la culture de l'urgence, tout le monde se dit fatigué de vivre dans des sociétés pauvres en temps. À ce propos on lira avec intérêt, dans le dernier numéro de L'Agora, ayant pour thème, les professions, l'article de Bernard Lebleu intitulé *La culture de l'urgence*.¹⁹

La famille est soumise aux mêmes pressions. Le diagnostic de Christopher Lasch était juste. «Les forces qui ont appauvri la vie de travail et la vie publique envahissent la sphère privée et sa dernière poche de résistance, la famille.»²⁰

De quelle nature les changements souhaitables devront-ils être, à quelle méthode faudra-t-il recourir pour les opérer? Le débat politique actuel donne l'impression que la société se réduit à deux camps opposés, le marché et l'État et que ce qui est donné à l'un est enlevé à l'autre. C'est une grave erreur. Il existe une zone intermédiaire qu'on appelle de divers noms : troisième secteur, sphère du don, le secteur communautaire. À l'Agora nous l'appelons la *philia*. *Philia* c'est l'amitié qui lie entre eux les membres d'une cité ou de ce que Philippe Ariès appelle un Milieu. Comme Aristote, nous croyons que l'être humain est un *zoon politikon*, un animal fait pour vivre en cité, en communauté, un animal naturellement sociable. Nous avons tenu un colloque sur cette question l'an dernier et publié un numéro de notre magazine intitulé *L'État, le marché et la philia*.²¹

Cette *philia*, ce secteur communautaire, subit l'assaut simultanément de l'État et du marché. Il faudrait renverser cette tendance, faire en sorte que ce soit le lien communautaire retrouvé qui recivilise le marché et l'État. Ce qui suppose que la communauté et la famille qui en fait partie devienne le premier souci des élus.

Puisqu'il s'agit de favoriser la résilience d'une sociabilité perdue à la fois dans la communauté et dans la famille, le remède ne doit prendre la forme ni de nouveaux programmes étatiques, ni de nouveaux produits à consommer. Il doit plutôt être un traitement hippocratique consistant d'abord à ne pas nuire à l'expression de la sociabilité, et ensuite à enlever les obstacles qui l'inhibent. Le manque de temps pour les choses essentielles que sont les rapports humains est un exemple des obstacles qu'il faut éliminer. L'absence de rites et de rythmes est un autre obstacle. Tout doit commencer par des nourritures intellectuelles et spirituelles appropriées qui nous rendraient aptes à découvrir les autres obstacles à éliminer. Quant aux interventions, elles devraient consister non pas à faire les choses à la place des familles et des communautés mais à aménager subtilement les conditions pour qu'elles puissent les faire elles-mêmes.

C'est la réduction de la politique aux deux pôles du discours officiel, le Marché et l'État, tous deux en discrédit – la chose est particulièrement manifeste dans le cas des commandites – qui a miné la confiance de la population dans les institutions. Le redressement ne peut venir que du secteur oublié. C'est la position de Jacques Attali, dans un ouvrage récent, *La voie humaine*, où il propose un renouvellement de la social-démocratie.

En 1992, il y eut en France 30 poursuites judiciaires d'enfants qui exigeaient par ce moyen de l'argent de leurs parents pour terminer leurs études. En 2003, il y eut 2000 poursuites de ce genre. Nouveau symptôme du malaise de la famille qui s'ajoute à tant d'autres. C'est contre de telles tendances que réagit Jacques Attali, en proposant ce qu'il appelle la voie humaine : «Gratuité, savoir, responsabilité, supplément de sens composent ainsi un projet qui commence peu à peu à se faire entendre. On voit surgir en maints endroits, au sein de groupes divers, parmi les travailleurs, les consommateurs, les citoyens, les usagers, une demande de sens, de temps, d'accès au savoir, de responsabilité, de gratuité, d'humanité. De plus en plus de gens trouvent plaisir à rendre service, à donner et à aider. Les associations caritatives et humanitaires se multiplient ; les entreprises cherchent à parer leur action d'une dimension éthique ; le commerce équitable s'organise ; de plus en plus de gens échangent « hors commerce » des films, des chansons, des oeuvres de toute nature, du temps.»

« Cette nouvelle social-démocratie, ajoute Jacques Attali, se distingue de la social-démocratie de marché en ce qu'elle ne se borne pas à proposer à tous un égal accès aux biens marchands et aux services publics, mais vise à étendre le champ de ce qui échappe au marché, à renforcer la responsabilité de chacun et à aider à trouver des formes inédites, autres que marchandes d'usage du temps.»²²

Quel beau défi, pour les participants d'un colloque comme celui-ci, que de greffer des projets précis sur une idée si simple, si belle, si bien adaptée au temps présent : la voie humaine.

Notes

1. Ariane Émond, *Magazine L'Agora*, vol. 3, n° 7, mai 1996.
2. Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Éditions du Seuil, Coll. Point Histoire, Paris, 1973, 316 p.
3. André Burguière et autres (sous la dir. de), Préface de Claude Lévi Strauss, *Histoire de la famille*. Armand Colin, Paris, 1986.
4. *Ibid.*, p.12.
5. Christopher Lasch, *Haven in a Heartless World : The Family Besieged*. Basic Books, New York, 1977, p. 8.
6. Philippe Ariès, « La famille, hier et aujourd'hui », *Revue Contrepoint*, n° 11, Paris 1973, p. 89-99.
7. Philippe Ariès, *op.cit.*
8. Philippe Ariès, *op.cit.*
9. Allan Bloom, *L'âme désarmée*. Julliard, Paris, 1987, 331 p.
10. Richard Poulin, *La Mondialisation de l'industrie du sexe, prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Éditions L'Interligne, Coll : amarres, Ottawa, 2004 431 p.
11. *Le Québec en tendances*. Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990.
12. Daniel Boorstin, *L'image*. Union générale d'édition, coll. 10/18, Paris, 1971, 436 p.
13. Neil Postman, *Se distraire à en mourir*, traduction française de Thérèse de Cheresy, Paris, Flammarion, 1986, p. 212.
14. Renée Joyal, Encyclopédie de L'Agora sur Internet, Dossier *Enfant*.
15. Louis Roussel, *La famille incertaine*. Points, Éditions Odile Jacob, Paris, 1989, 283 p.

16. Paul Valéry, «Montesquieu», dans le *Tableau de la littérature française*. Gallimard, T. II, 1939, p. 227.

17. Emmanuel Todd, *La Troisième Planète : structures familiales et systèmes idéologiques*. Paris, Seuil, 1981. p. 26.

18. Renée Dandurand, « Peut-on encore définir la famille? », dans Fernand Dumont (sous la dir. de). *La société québécoise après 30 ans de changement*. p. 49 à 66. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 358 p.

19. Bernard Lebleu, « Les professions », *Magazine L'Agora*, vol. 11, n° 1. Index n° 58, 2005.

20. Christopher Lasch, *op.cit* .p. XXIII.

21. « L'État, le marché et la philia », *Magazine L'Agora*, vol. 10, n° 2, Index n° 55, 2003.

22. Jacques Attali, *La voie humaine : pour une nouvelle social-démocratie*. Fayard, Paris 2004, p. 135.

***Un regard sur la famille à travers le petit écran :
La famille dans les séries
dramatiques télévisées québécoises***

Jean-Pierre Desaulniers

Il a été professeur en anthropologie et sociologie des communications au Département des communications à l'Université du Québec à Montréal. Affaibli par la maladie, il a malgré tout tenu à être présent et a fait enregistrer sa présentation en vidéo par des étudiants. Il est décédé quelques semaines après la tenue du colloque.

+

Dans les années 1950, les familles québécoises figuraient régulièrement dans le *Livre des records Guinness* dans la catégorie du plus grand nombre d'enfants par famille sur l'ensemble de la planète. Il n'était pas rare de voir des familles de seize, dix-huit, voire même vingt-deux enfants. De gros curés débonnaires et un premier ministre célibataire remettaient chaque année dans les foires agricoles des prix consacrant LA famille du Canada français. C'était notre idéal, notre modèle, notre mythe: c'était l'exemple à suivre.

Entre-temps, les Canadiens français s'étaient majoritairement installés en ville et étaient devenus des citadins. Pouvez-vous imaginer 14 enfants entassés dans un 4 1/2 de Pointe Saint-Charles ou du "Faubourg à m'lasse"? Vivre selon cet idéal de la famille nombreuse en milieu urbain devenait de plus en plus difficile. Un abîme se creusait peu à peu entre cette image idéale de la famille et la réalité des familles canadiennes-françaises. Il leur devenait impossible de suivre les consignes du clergé qui les incitaient à avoir une progéniture abondante.

C'est à cette époque que la télévision a commencé à nous faire voir des visages différents de la famille. La famille aisée dans "14, rue des Galais", la famille reconstituée dans la "Famille Velder", la famille paysanne dans "Le Survenant" ou dans les "Belles histoires des pays d'en haut", et même la famille américaine avec "Papa a raison". Puis, ce sera le tour de la famille ouvrière avec la "Famille Plouffe". On peut difficilement concevoir aujourd'hui la popularité extraordinaire qu'a connue "La famille Plouffe" dès sa diffusion en 1953. Jamais par la suite la télévision québécoise n'a réussi à reproduire le succès phénoménal de cette émission. La famille Plouffe semblait être, de prime abord, une famille tout à fait

conventionnelle avec un père démissionnaire, une mère contrôlante, Napoléon, le fils aîné travailleur manuel, Ovide, l'intellectuel, Cécile, la vieille fille et le petit dernier, Guillaume, le cadet gâté. Mais, dès le premier épisode, une rupture survient, un acte de désobéissance vient briser l'image de cette famille ordinaire. Guillaume désobéit à sa mère. Et cette désobéissance va provoquer une profonde remise en question de la famille québécoise qui se poursuit encore de nos jours si on en juge par l'incessante analyse qui en est faite dans les téléromans actuels.

Il m'aurait fallu toute la journée pour vous raconter l'histoire de nos familles à travers les téléromans. J'ai pris le parti de m'en tenir à un bref survol de l'histoire des téléromans au cours des cinquante dernières années. Je m'arrêterai toutefois plus longuement à la période contemporaine.

Chapitre I — La contestation

Guillaume a désobéi à sa mère. Il a osé embrasser une fille et s'est fait prendre à son retour à la maison. Son geste va provoquer un tollé. Les petits baisers défendus de Guillaume, dans cet épisode de "La famille Plouffe", sont bien peu de choses en comparaison de ce que les médias nous révèlent des pratiques sexuelles des adolescents d'aujourd'hui. Ce n'est pas la gravité du geste qui importe. Ce qui fait de cet épisode un moment-clé de la télévision canadienne-française, c'est que l'idéal de la famille obéissante et soumise y subit sa première remise en question. Rien ne sera plus pareil après cette incartade de Guillaume. Durant les années 1950 et jusqu'au milieu des années 1960, la télévision présente, à travers les téléromans, une contestation, souvent très violente, de l'autorité. Les pères en particulier vont "en manger toute une". Les héros du petit écran rejetaient catégoriquement toutes les institutions qui pouvaient symboliser la domination et l'autorité.

Chapitre II — La négociation des rôles

Au cours des années 1960, cette rage de contestation s'atténue, la tension diminue. L'atmosphère est au dialogue, mais chacun défend ses droits et ses responsabilités au sein de la famille. C'est l'époque du triomphe de Janette Bertrand et de son téléroman "Quelle famille!", dans lequel tous les membres de la famille Tremblay ne cessent de se remettre en question. Il s'agit de démocratiser la famille par le dialogue.

Chapitre III — La recherche du bonheur simple

Dans les années 1970, la télévision reflète l'ambiance culturelle, l'influence du mouvement hippie. On cherche surtout à se comprendre, à s'aimer, en dépit des divergences de chacun. Les téléromans de l'époque sont empreints d'une grande sentimentalité, aussi bien les séries humoristiques, telles que "Cré Basile", que les séries réalistes comme "Terre humaine". On tente de maintenir vivant le mythe de la famille, mais le cœur n'y est plus: le Québec ne croit plus vraiment à la famille. À l'instar des hippies qui rêvent d'un utopique retour à la terre, la télévision jette un regard nostalgique sur la famille en sachant très bien cependant que c'en est fini du mythe de la famille unie et bien rangée.

Chapitre IV — La confrontation

Jusque-là, en dépit des contestations qu'elle présentait à l'occasion, la télévision donnait des Québécois l'image d'un peuple pacifique et docile. La série "Jamais deux sans toi" allait faire éclater celle-ci. Rémi et Francine Duval, les deux principaux protagonistes, s'affrontent continuellement. On ne veut plus être le fils, la mère, le mari de quelqu'un. On veut avant tout être soi-même. Dans les années 1980, la télévision entend montrer cette quête intense de sa propre individualité. Elle nous fait assister à des confrontations épiques. Rappelons-nous Rose-Anna, qui refuse catégoriquement les demandes en mariage de Joseph-Arthur, et Pierre Lambert, dans "Lance et compte", qui blesse son meilleur ami pour s'assurer une place dans les ligues majeures, et l'extraordinaire Myriam, qui pourchasse son père incestueux dans la série "L'héritage". Ces années sont remplies de drames intenses. Cette tension atteint son paroxysme dans "Les Filles de Caleb", avec l'histoire bouleversante d'Ovila et d'Émilie qui s'aiment passionnément mais ne veulent rien concéder à l'autre, au prix de la rupture de leur famille. Cette histoire bouleversera le Québec en 1991, un peu comme l'avait fait "La Famille Plouffe" dans les années 1950.

Quarante ans de remises en question de la famille ne nous auraient-ils conduit qu'à un cul-de-sac? La liberté, l'autonomie personnelle sont-elles incompatibles avec les responsabilités familiales? Faut-il choisir entre soi et les autres, entre la liberté et la communauté? La famille devient à cette époque le symbole de l'aliénation, de l'abnégation, du sacrifice de son propre bonheur, de sa propre vie. Fallait-il en rester là? On verra comment, à partir des années 1990, nous avons réagi à ce message que la télévision nous transmettait à travers le drame des héros des "Filles de Caleb".

Chapitre V: la famille est-elle morte?

Pour répondre à cet immense besoin de liberté et d'autonomie que les Québécois éprouvent, certains créateurs de téléromans prennent le parti de nous montrer des familles dysfonctionnelles. Dans ces familles, chacun est dans son coin, fait passer ses préoccupations, ses propres affaires avant celles de la famille. Le sentiment communautaire disparaît. Le mépris prend la place de l'amour. Tout le monde se déteste mais cette antipathie réciproque devient en quelque sorte le ciment qui maintient ensemble les individus au sein de ces familles. C'est ce que nous montrait l'univers de "La Petite vie".

D'autres auteurs tenteront plutôt de réhabiliter la famille, par étapes, en mettant en scène des histoires de pardon, de réconciliation puis de reconstruction.

Première étape: le pardon

Une première tentative de rapprochement survient avec le personnage de Madeleine, dans la série "Le Retour". C'est une femme farouchement indépendante qui a abandonné ses enfants 23 ans auparavant et qui les retrouve, sans pour autant accepter de faire quelque concession que ce soit à leur endroit. Elle rétablit les liens avec sa famille, à l'exception de Catou qui est restée profondément meurtrie par cet abandon.

À la même époque, la série "Quadra" nous décrivait l'histoire d'un délinquant qui se fait le serviteur de celui qu'il a un jour blessé et handicapé lourdement. On assiste également au retour de Noum, dans "L'Ombre de l'épervier". Dans "La part des anges", le père décédé tente, du haut du ciel, de réconcilier sa famille.

Seconde étape: la réconciliation

C'est la période des couples totalement dépareillés comme celui qu'on retrouve dans la série "Mon meilleur ennemi". C'est aussi la période des couples qui résistent, sans trop savoir pourquoi, à l'éclatement, comme Guy et Sylvie dans "Un gars, une fille". Mais c'est dans la série "Les Deux frères" que nous assistons à la scène de réconciliation la plus marquante, entre deux conjoints qui, par peur de sacrifier leur liberté, refusent l'un et l'autre de s'occuper de leurs enfants qui sont laissés à eux-mêmes. La série pose cette question fondamentale: la liberté peut-elle nous conduire à des excès?

Troisième étape: la reconstruction

La saison 2001 s'est terminée avec la naissance de 11 bébés parmi nos familles préférées du petit écran. Du jamais vu, du moins à ma connaissance. Des jumeaux dans "Bouscotte" et dans "La Petite vie", un nouveau-né dans "Un gars, une fille", un autre dans "Caserne 24", puis finalement quatre enfants qui naissent en même temps dans la série "4 et demi". Désormais, l'enfant n'est plus perçu comme une entrave à la liberté personnelle. Désormais la famille ne fait plus peur.

Les téléromans n'ont jamais été le portrait de ce que nous sommes, mais plutôt des miroirs qui nous renvoient l'image de ce que nous pourrions être, de nos désirs, de nos peurs, de nos fantasmes, de nos utopies. Ils sont de vastes laboratoires sociaux qui nous aident à résoudre certaines questions collectives. Alors qu'au cours des années 1980, nous avons été surtout préoccupés par la conquête de notre individualité, de notre liberté personnelle, l'envie nous est revenue, dans les années 1990, de rire ensemble, de refaire quelque chose collectivement. Une fois franchies les étapes du pardon, de la réconciliation, de la recomposition, une question fondamentale demeurerait néanmoins: comment renouer avec la vie collective, comment reconstituer la famille sans pour autant y sacrifier notre vie, renoncer à notre indépendance. C'est à ce défi que se sont attaqués Benoît et Esther, dans la série "Rumeurs", pendant la saison 2005.

Il resterait peut-être une cinquième étape, celle qui amènerait à réinventer la famille productive. Les familles idylliques que l'on voit dans les séries "Le monde de Charlotte" ou "Annie et ses hommes" présentent de petites communautés où chacun voit à ses propres affaires tout en acceptant de se plier aux exigences de la vie en commun. Le père et la mère pourvoient aux besoins de la famille. Les enfants sont aux études. Il semble régner dans ces communautés une sorte de cohabitation pacifique. Mais ne pourrait-on envisager d'aller plus loin et imaginer une famille, désormais unie par des activités communes, où chacun contribuerait au bien-être de tous. Il y a trois ans, la série "Freddy" a amorcé un mouvement dans cette direction. Chaque membre de la famille y assumait sa part de travail dans le restaurant familial.

C'était une belle illustration de ce que permet de réaliser la contribution individuelle de chacun des membres d'une famille à un projet commun. De façon encore plus spectaculaire et plus surprenante, la série "Les Bougon" a mis de l'avant cette idée de la famille productive. C'est une sorte de rappel de la famille traditionnelle dans laquelle tous travaillent, une famille solidaire, une famille unie, heureuse, à laquelle tous les membres sont fiers d'appartenir. Les Bougon serviront-ils de modèle pour la renaissance de la famille québécoise? Voilà une autre histoire à suivre...

Bloc A :
Le cadre familial – Les aspects «formels» des liens familiaux

ATELIER A1 : LE LIEN PARENTAL

Germain Dulac, Ph. D.
Sociologue et chercheur indépendant

❖ ***L'engagement paternel***

Dans ce texte je traite de la notion d'engagement paternel qui est aujourd'hui la notion par excellence, l'étalon de mesure du père parfait. Je parlerai successivement du contenu de cette notion, des traits et caractéristiques du père engagé; je glisse rapidement sur la mesure de l'engagement, car nombreux sont ceux qui tentent d'appliquer cette notion à la pratique quotidienne des pères dans une tentative souvent désespérée de normaliser leur comportement. Je parle aussi des conditions d'exercice de la paternité dans la société actuelle et du fait que les pères comme les mères sont souvent pris en sandwich entre les différentes facettes de l'existence qui vont du métier de parent à celui d'enfant de leur parent âgés et en perte d'autonomie, à celui d'aidant naturel.

Aujourd'hui, la notion d'engagement paternel est à la mode. Le père engagé devient pour l'enfant une figure d'attachement fiable, c'est-à-dire une personne auprès de laquelle il trouve sécurité et consolation. Ainsi le père absent et peu engagé, le père défaillant, le père démissionnaire, le père décrocheur viennent remplacer dans le défilé des présumés coupables, le père qui à une autre époque a été stigmatisé pour son manque de culture, sa pauvreté ou son indocilité. Nombre de recherches affirment que l'absence du père ou l'insuffisance de ses interactions constitue un facteur qui freine l'ajustement psychique, social et affectif ainsi que le bien-être de l'enfant. La littérature psychologique tend à montrer que l'absence du père ou le manque d'interactions avec celui-ci entraîne chez l'enfant une faible estime de soi, des symptômes dépressifs, des troubles du comportement et des difficultés scolaires.

La popularité de la notion d'engagement paternel montre bien que l'autonomie qu'acquiert une personne ainsi que son pouvoir de critiquer les rôles parentaux, et plus particulièrement d'attaquer et de rejeter le modèle patriarcal autoritaire, ne se traduisent pas par un affranchissement des modèles sociaux normatifs. Premièrement, les éléments hérités des rôles et normes d'antan résistent aux assauts du temps. Ensuite, il faut compter avec les nouvelles exigences et normes de comportement nées des revendications du mouvement des femmes en faveur d'un partage plus équitable des responsabilités parentales. C'est vraisemblablement une sorte d'injonction culturelle à laquelle le père doit désormais se soumettre au risque d'être taxé de mauvais parent. Et cela nous rappelle, qu'en fait, nul être humain n'est totalement détaché de la société et de son influence.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, la notion d'engagement paternel est-elle devenue le point de référence en ce qui a trait au rôle du père (Lamb, 2002)? Désormais, c'est la qualité des interactions père-enfant qui est déterminante, bien plus que la simple disponibilité physique du père ou le nombre d'interactions. L'engagement paternel renvoie à une réalité plurielle et aux différentes dimensions du rôle paternel. Ce qui est désormais problématique lorsque l'on parle de la paternité, c'est que l'une ou l'autre de ses fonctions (économique, sociale ou émotive) ne soit pas bien remplie, ce qui constituerait une menace pour le développement de l'enfant.

On observe donc que le modèle de parentalité qui est aujourd'hui valorisé met en scène un père dont les caractéristiques le démarquent de la manière dont il était défini auparavant, le père autoritaire et sévère, mais aussi du père maternisé, celui qui fait pareil et autant que la mère. Le père est engagé s'il répond à certains critères bien définis dans la littérature actuelle (Arama et Bouchard, 1996). À ce chapitre, on admet aujourd'hui que le père agit de plusieurs façons. Il permet *l'acculturation*, c'est-à-dire l'adaptation et l'assimilation à la culture de l'autre. Il accompagne sur le chemin de l'intégration sociale et de la *subjectivation*, c'est-à-dire de la construction de la personne. Il est un agent de socialisation, à savoir qu'il exerce une influence *directe* et *indirecte* sur l'enfant. Les processus directs incluent le modelage et le renforcement, comme par exemple les consignes directes, l'entraînement et les stratégies de modification du comportement par le raisonnement ou la persuasion (punition et récompense). Le père influence l'enfant en établissant des règles et en exprimant des attentes comportementales.

On comprend que la notion d'autorité, souvent confondue avec une certaine forme de tyrannie et de ce fait fortement discréditée, reste néanmoins très importante. La notion d'autorité parentale est toujours pertinente lorsque l'on veut assurer un milieu plus stable, structuré et encadrant favorable au développement de l'enfant. Les processus indirects d'influence font intervenir d'autres acteurs. Tout d'abord la mère, lorsque le père interagit avec elle, qui en retour interagit avec l'enfant. Par sa

simple présence, le père peut aussi modifier les échanges mère-enfant. En outre, le réseau social du père peut servir de modèle. Finalement, en fournissant certains biens matériels (livres, bicyclette, etc.), le père peut indirectement influencer sur le développement de l'enfant.

La nature de l'engagement paternel comporte plusieurs principes. Voici une liste de codes ou d'attributs relatifs aux rôles du père engagé qui figurent dans les littératures savante et populaire et qui constituent autant de qualités accordées au père domestiqué.

Le père responsable, c'est-à-dire qui se rappelle, planifie et organise la vie de l'enfant (suivi du carnet de santé, réservation de la gardienne et établissement des règles comportementales). Il assure le bien-être, les soins et l'éducation de l'enfant. Par exemple, c'est papa qui accompagne le petit ou la petite chez le dentiste, c'est aussi lui qui se souvient que l'enfant doit aller chez le dentiste, prend le rendez-vous, écrit la note pour informer la direction de l'école de l'absence légitimée de l'enfant, s'assure que l'enfant se brosse les dents, rappelle à celui-ci qu'il va chez le dentiste, se charge des honoraires, planifie le prochain rendez-vous, en inscrit la date sur le calendrier de la cuisine, etc.

Le père est en **interaction directe** avec l'enfant, c'est-à-dire qu'il est directement engagé en passant des moments avec lui. Il le fait de lui-même et n'est pas médiatisé par la mère. Il appartient au père de tenir sa place comme titulaire à temps complet et non comme remplaçant. D'ailleurs, les deux parents doivent changer de mentalité. Je suis toujours étonné d'entendre une maman dire que son conjoint « garde les enfants ». Le père, qui souvent s'exprime de la même manière, n'est pas un gardien mais un parent...

Le père engagé est **disponible et accessible** à l'enfant. Il vaque à des occupations auxquelles l'enfant ne participe pas directement, mais demeure facilement accessible à l'enfant en cas de besoin. Il est disponible pour l'enfant, est physiquement présent et interagit directement avec lui.

Le père engagé se préoccupe du bien-être physique et affectif de l'enfant ainsi que de son développement global. Lorsqu'il n'est pas en relation directe avec l'enfant, il sait quand il doit faire tel ou tel geste pour le bien de l'enfant. Il connaît les rendez-vous de l'enfant et le conduit chez le pédiatre ou assiste aux réunions parentales de l'école. Le père pense à l'enfant quand il est loin de lui, il se soucie de son bien-être et fait en sorte d'assurer celui-ci. Il se représente l'enfant comme une personne, se l'imagine et prévoit du temps pour lui. Il se soucie des besoins futurs de l'enfant et s'emploie concrètement à les combler. Au-delà d'une utilité immédiate, la capacité du père à penser, planifier et organiser l'entourage de l'enfant témoigne plus

profondément de sa relation affective avec l'enfant (penser, anticiper, prévoir et planifier). *Le père pourvoyeur* relève de ce rôle.

Le père engagé prend soin de l'enfant. Il participe de façon régulière ou ponctuelle et il prend soin de l'enfant, s'acquitte des tâches quotidiennes ou autres qui touchent l'enfant (alimentation, hygiène, soins en cas de maladie, etc.)

Le père engagé est un éducateur. Il participe à l'éducation de l'enfant (discipline, transmission des valeurs et suivi des progrès scolaires). Il est aussi le *père conseiller*, celui qui guide l'enfant, lui prodigue des conseils et l'aide à s'orienter dans la vie.

Le père engagé est affectueux. Il démontre son attachement à l'enfant, lui manifeste de l'affection ainsi que de la reconnaissance et le valorise. Il développe la communication, les expressions d'affects positifs, les sourires de même que les caresses et réassure l'enfant.

Le père engagé est ludique. Il joue avec l'enfant et le gâte, en plus de faire des activités et des sorties avec lui.

Le père engagé évoque et se rappelle l'enfant. Il pense à lui lorsqu'il n'est pas dans son entourage. Il a des images de l'enfant et des références cognitives à son propos.

Mesure de l'engagement paternel

L'idée d'engagement paternel ne se limite pas aux préceptes décrits précédemment. Cette notion trouve son aboutissement dans des comportements prescrits. D'aucuns tenteront de mesurer l'engagement afin d'apprécier l'adaptation à la nouvelle réalité de parent. Cette volonté d'évaluer le degré de conformité est indéniablement le signe que la notion d'engagement paternel participe au processus de domestication du père. La mesure peut être quantitative : le nombre d'heures passées en interaction directe avec l'enfant pour différentes activités. C'est généralement sous le couvert des apprentissages en matière de soins et d'éducation que l'évaluation est faite. Ainsi, Nadon (2004) évalue-t-il les activités postnatales suivantes :

- prendre le bébé pour le faire boire le jour et la nuit;
- l'aider à tenir son biberon ou sa cuillère et à se tenir debout;
- le déplacer d'endroit;
- le changer lorsqu'il est souillé;
- lui donner le bain;
- lui parler pendant le bain ou le repas;
- réagir lorsqu'il émet des sons, des gazouillis ou des pleurs;
- jouer avec lui en l'habillant ou en le déshabillant;

- l'aider à faire ses premiers pas;
- lui apprendre le danger (marches, prises électriques, etc.);
- le stimuler en le touchant, en le tournant sur le côté, en lui faisant suivre un objet, en lui manifestant du plaisir (sourire), en le regardant marcher, ramper ou rire, en le caressant ou en l'embrassant.

Il est intéressant de noter que cette mesure quantitative du guide de l'Institut national de la santé publique (INSP, 2001) s'inspire d'une publication américaine.

La mesure peut aussi être de nature qualitative en décrivant l'activité dans laquelle le père est engagé et en lui demandant de parler de cette situation. Thisdelle (2000) a élaboré un exercice qui vise à évaluer l'engagement paternel. Pour chaque élément de la liste, on demande au père de fournir la dernière date de l'activité et de la décrire concrètement. On évalue le degré d'engagement (fort, moyen ou faible). Pour chaque activité, il faut tenir compte du temps investi, de la durée (longue ou courte), si la relation est directe ou indirecte et si le père est seul ou coresponsable.

Il s'agit d'un exercice qui, au-delà des objectifs d'évaluation, comporte une dimension éducative en sensibilisant le père aux diverses facettes de l'engagement paternel. Le tout dure environ trois heures, et une ou deux pauses doivent être prévues. L'évaluation porte sur les indicateurs suivants :

Communication : écouter l'enfant, parler avec lui et lui téléphoner lors d'un éloignement. Exprimer ses sentiments à son égard, lui dire qu'on l'aime, qu'on lui pardonne, qu'il est important et qu'il est bon. S'intéresser à ce qu'il est. Se préoccuper de ce qu'il fait durant la journée, s'intéresser à ses amis, à ses sentiments, à ses pensées, à ses aspirations et à ce qu'il aime, etc.

Enseignement : conseiller l'enfant, lui donner l'exemple (*role modeling*), résoudre un problème ou une difficulté, assurer la discipline et souligner les progrès réalisés, transmettre des valeurs spirituelles et des habiletés sportives, favoriser l'autonomie, offrir des possibilités et des projets à long terme, permettre à l'enfant de faire des choix et les respecter ainsi que soutenir l'acquisition de nouvelles compétences. Montrer à l'enfant comment aller à bicyclette, nager. Lui parler de sa culture et de celle des autres, répondre à ses questions, l'encourager dans ses loisirs, lui confier des tâches, lui enseigner le sens des responsabilités, le réprimander et le critiquer.

Sécurité de l'enfant : surveiller ses fréquentations et ses amis, veiller à sa sécurité ainsi que se soucier de lui.

Santé de l'enfant : surveiller sa santé, le soigner lorsqu'il est malade, faire sa toilette de même que vérifier le développement de la parole et du langage. Participer aux réunions parentales de l'école et superviser les travaux scolaires. Surveiller les émissions de télé, les films, l'Internet et la musique.

Soins et intendance : préparer les repas et nourrir l'enfant, lui donner le bain, le vêtir, le border, lui donner les objets qui ne lui sont pas accessibles, aménager la maison, prendre soin des vêtements (lessive, repassage et réparations) ainsi que prendre soin de son animal domestique, lui aménager un coin et un espace à lui.

Évocation : évaluer l'enfant, planifier, rêver, espérer et prier pour lui et être là au besoin.

Partage des intérêts : développer l'expertise de l'enfant, lui enseigner ce que l'on sait et lire avec lui.

Disponibilité : assister aux événements de l'enfant, entreprendre de nouvelles activités, passer du temps avec lui, l'encourager à être actif et l'accompagner là où il ne peut aller seul.

Courses : véhiculer l'enfant, aller le chercher et faire des appels téléphoniques pour lui.

Planification : planifier l'anniversaire de l'enfant, ses vacances et ses études, épargner pour son avenir, prendre les rendez-vous nécessaires et ménager du temps avec ses amis.

Partage des activités : faire de l'exercice et des courses, aller au cinéma, jouer, danser, travailler, ainsi qu'organiser des repas et des fêtes.

Soutien émotionnel : écouter l'enfant, l'encourager et développer ses intérêts.

Besoins matériels : soutenir l'enfant financièrement, lui fournir un milieu de vie décent, le vêtir, le nourrir, le faire soigner, l'éduquer, le véhiculer et le soutenir dans ses loisirs.

Affection : donner à l'enfant de l'amour, des accolades et de gros câlins, l'embrasser, le chatouiller, faire contact visuellement avec lui, lui sourire, être patient à son endroit et le complimenter.

Protection : organiser son milieu de vie, veiller à sa sécurité, le conseiller et lui fournir des articles de sécurité (par ex. ceinture de sauvetage).

Nul doute que cet exercice puisse faire prendre conscience au père de la diversité des responsabilités relatives à l'enfant et des activités qu'il doit faire avec lui, mais l'analyse attentive de la liste force à se demander si c'est le travail de parent ou la définition de son rôle qui a changé?

Typologie du père moderne

Indiscutablement, depuis plus de 50 ans, le quadrillage social réalisé par les chercheurs de divers horizons donne au père diverses appellations qui vont de père autoritaire en passant par père maternisé pour aboutir à père engagé. Si aujourd'hui la notion de père absent est moins utilisée, c'est simplement parce qu'elle a été remplacée par celle de père décrocheur, désengagé ou inactif. Il va sans dire que les familles au sein desquelles les responsabilités sont réparties selon la stricte division sexuelle des rôles sont souvent perçues comme archaïques, car la norme actuelle du père engagé suppose qu'il contribue à l'ensemble des responsabilités parentales et participe directement aux divers aspects de l'éducation de l'enfant. Évidemment, il existe une panoplie de modèles intermédiaires, dont celui du père qui s'engage progressivement par choix ou nécessité et celui du décrocheur qui ne participe jamais ou qui renonce progressivement après une rupture d'union. Au-delà de ces qualificatifs, ce qu'il faut retenir de tout cela est qu'un comportement paternel acceptable, c'est-à-dire qui répond à la norme dominante, la bonne façon de faire, celle en fonction de laquelle le père sera évalué, renvoie aujourd'hui à la notion de père engagé.

Mais l'uniformité des normes ne doit pas faire oublier que les pères exercent leur rôle de différentes manières et qu'il existe divers styles parentaux plus ou moins autoritaires, permissifs ou stimulants. Les pères adoptent une stratégie éducative plus ou moins tyrannique ou chaleureuse et sont plus ou moins à l'écoute des besoins et des désirs de l'enfant. Il y a le père sévère mais flexible qui accorde une certaine autonomie à l'enfant dans la mesure où les limites instaurées sont respectées. Il y a aussi le père non directif qui est à l'écoute de l'enfant mais impose peu de limites et utilise rarement le contrôle. Enfin, il y a le père motivant qui se caractérise par son soutien émotif et par le fait qu'il pense souvent à l'enfant même en son absence.

Enfin, les pères utilisent des modèles éducatifs variés et interagissent de diverses manières. Certains favorisent la conformité aux rôles masculins et féminins traditionnels. Les relations sont alors plus hiérarchisées, et des stratégies coercitives (ordres, interdictions et menaces) sont adoptées. D'autres favorisent le développement de l'autonomie de l'enfant. Le père trouve alors facile de communiquer avec l'enfant et de le conseiller, mais l'enfant demeure libre de ses décisions. Enfin, il y a le père qui considère l'enfant comme un égal, comme un

partenaire dans le processus de développement personnel, où chacun influence l'autre.

Au-delà de l'engagement

La notion de père engagé est bien loin de celle qui prévaut dans les années 50 et qui veut que l'absence physique du père auprès de l'enfant soit compensée par sa présence symbolique. Mais pendant que l'aspect affectif de l'attachement gagne en importance, on cherche surtout à chiffrer les comportements propres à cet engagement. Cela dit, on parle rarement des valeurs que transmet le père, du capital culturel dont j'ai parlé précédemment. À mon avis, la notion de père engagé ne règle que partiellement la question de la qualité de la relation à l'enfant. Comme le montrent le calcul de Nadon (2003) et le test d'appréciation de l'engagement de Thisdelle (2000), on compte les présences du père auprès de l'enfant. On oublie alors certains aspects qualitatifs, soit la substance et la nature des relations avec l'enfant. N'oublions pas que les parents sont aussi des agents de socialisation. Ils sont responsables du modelage émotionnel de l'enfant ainsi que de la reproduction des stéréotypes et des rôles sexuels. Je pense souvent qu'un père engagé qui participe activement à l'éducation et aux soins de l'enfant risque bien plus qu'un père moins engagé de reproduire et de renforcer les stéréotypes sexuels et de former le garçon aux codes traditionnels de la masculinité. Entre autres, il peut limiter l'expression émotionnelle du garçon et renforcer son armure virile dépendamment des valeurs transmises.

Pollack (2001) montre à juste titre que le père très engagé, s'il n'a pas remis en cause les stéréotypes sexuels, est bien souvent inconsciemment un obstacle au développement de l'enfant. Par exemple, s'il suit les préceptes sexistes, s'il utilise un vocabulaire plus émotionnel avec sa fille et un langage plus empreint d'exigences et de dureté avec son garçon, l'intensité des échanges endurecit ce dernier et ajoute un blindage à une armure émotionnelle déjà lourde en l'incitant à repousser plus loin encore ses sentiments tendres. Même engagé, il n'est pas certain que le père ne restreigne pas le registre émotionnel de son fils en le forçant à s'affirmer comme un vrai homme. J'ai longuement parlé de l'impact destructeur de la restriction émotionnelle chez l'homme (Dulac, 2001). Ce processus est particulièrement pernicieux sur le plan de la santé, des relations humaines et de la recherche d'aide. Quand le père engagé n'enseigne à son fils qu'à s'endurcir, à ne pas se comporter comme une fillette ainsi qu'à endurer la douleur physique et émotionnelle pour gagner son approbation et celle de ses pairs, cela ne peut être que néfaste au développement de l'enfant.

Ce que l'on oublie souvent de dire et qui n'est pas présent dans la littérature sur l'engagement paternel, c'est que malgré les impératifs culturels, un père engagé doit aider son enfant et plus particulièrement son fils à développer son potentiel

émotionnel et affectif ainsi que l'encourager à exprimer un large éventail d'émotions. Tout comme il doit soutenir sa fille dans ses activités et son développement. Le père engagé doit être à l'écoute de son fils qui dévoile un sentiment de vulnérabilité et doit pouvoir l'aider à exprimer ce qu'il ressent sans le taquiner, le ridiculiser ou minimiser l'importance de ses sentiments profonds. Le père engagé doit pouvoir décoder les gestes de colère, d'agressivité et de turbulence de son fils. C'est le signe d'émotions plus profondes que l'enfant doit apprendre à exprimer autrement que par la colère, par exemple. Le père engagé doit offrir un modèle de masculinité et de féminité ouvert, diversifié et positif.

Nous sommes loin de l'idée que l'on se fait du père *principium individuationist* dont la fonction est de couper le cordon ombilical qui lie l'enfant à sa famille et à sa mère. On sait désormais que les enfants, surtout les fils, quittent le noyau familial trop abruptement et que l'on pousse les garçons à se séparer prématurément de leur mère, et plus particulièrement de l'univers féminin, pour se conformer aux codes de la masculinité virile. Le père engagé doit être sensible à ces aspects de l'apprentissage de la masculinité.

L'homme fournit un modèle de masculinité à son garçon et à sa fille, notamment en transmettant à l'enfant ce qu'il considère les limites acceptables de l'intimité et de l'expression émotionnelle pour un homme. En apprenant à parler de ses sentiments, de ses espoirs, de ses inquiétudes et de ses peurs, et en parlant de telles perceptions à l'enfant qui grandit, un père véhicule le message qu'il est normal et acceptable de ressentir de tels sentiments et de les extérioriser.

Je dois dire à ce chapitre que l'homme, enfermé dans les codes de la masculinité virile, éprouve souvent de la difficulté à adopter cette attitude. Cependant, un père se doit de le faire non seulement pour le bien-être de son fils, mais aussi pour celui de son épouse, de sa fille et surtout de lui-même. Par exemple, lorsqu'un garçon atteint la période intermédiaire de l'enfance, le comportement du père pendant le jeu ou les activités partagées lui enseigne comment composer avec les émotions, gérer un conflit pacifiquement et exprimer sa frustration sans menacer l'intégrité d'autrui, mais aussi comment exprimer de la joie sans tout casser. N'oublions jamais que nous vivons sous le regard des autres. Les enfants nous observent. Ils prennent note de la manière dont papa résout les conflits et agit comme partenaire dans le mariage et la famille, dans la collectivité et au travail. Dans toutes les sphères de la vie, les faits et gestes du père sont aussi éloquents que ses paroles, et l'enfant est très sensible aux deux. Combien de fois ai-je entendu *ne dis pas cela devant les enfants, ne fais pas cela devant les enfants*. Il y a dans ce commentaire bien plus qu'une simple pudibonderie. L'adulte sait pertinemment que les enfants sont de fins observateurs.

Père engagé : aidant naturel

En abordant les questions liées à la paternité, on ne conçoit souvent que les éléments propres à la famille nucléaire : papa, maman et enfant. Avec le processus de privatisation de la famille, on a tendance à oublier que les soins aux enfants ne constituent pas les seuls critères de la vie du père engagé. La vie moderne nous rappelle quotidiennement que la famille élargie et la collectivité formulent d'autres demandes. Le père engagé fournit gratuitement un soutien social, affectif, psychologique et économique non seulement aux personnes qui vivent sous son toit, mais aussi à des parents, amis, voisins et membres d'organismes bénévoles. Ainsi, la majorité des familles ont dans leur entourage des personnes sur lesquelles elles peuvent compter pour les aider et en retour constituent une source d'aide pour d'autres.

Sur le plan économique, les services bénévoles et l'aide qui provient de la solidarité familiale relèvent d'une économie dite souterraine, non comptabilisée. Il s'agit d'un travail gratuit effectué par des personnes qui donnent de leur temps et qui soulagent par le fait même le fardeau de l'État. Parce que ce travail relève de la famille, il n'est pas perçu comme tel dans l'économie courante. Pendant longtemps, le salariat a caché l'existence de ce travail informel. Je veux inclure cette autre forme de responsabilité et m'interroger sur le poids de ces échanges à l'intérieur de la famille, parce que cela fait aussi partie de la responsabilité du père.

Nous savons tous qu'une des fonctions de la famille est la protection de ses membres vulnérables. On connaît bien le rôle des aidants naturels à l'intérieur des réseaux d'échange, notamment en ce qui a trait aux soins prodigués aux personnes en perte d'autonomie. À ce chapitre, on convient que les aidants naturels sont des pourvoyeurs de soins et d'assistance aux personnes en difficulté. Si pendant longtemps on s'est intéressé aux femmes comme aidantes naturelles, c'est sans aucun doute parce que la division sexuelle les assignait à une telle tâche. Mais cette vision de la vie familiale a de multiples conséquences. D'une part, elle agit sur la répartition de l'offre et de la demande d'aide, c'est-à-dire qu'elle détermine les catégories de personnes qui offrent l'aide et celles qui la reçoivent. Les études sont d'ailleurs concluantes à ce sujet : les femmes dominent majoritairement tant sur le plan de la demande que de celui de l'offre (Dulac, 2001). D'autre part, elles laissent dans l'ombre (encore une fois) le fait que le père soit aussi un aidant naturel. Entre 20 et 30 % du soutien offert aux personnes en difficulté sont le fait des aidants naturels de sexe masculin : près de la moitié de ces aidants sont des conjoints, le tiers des fils et le reste des amis et des membres masculins de la famille élargie. Parmi le genre d'aide qu'offrent les pères, le transport est le plus fréquent, suivi du gardiennage d'enfant et de l'entretien de la maison de la personne vulnérable (Institut Vanier de la famille, 1994). Par exemple, un père peut rendre de multiples services à ses parents âgés. Il peut leur donner du temps pour les écouter, être avec

eux, mais aussi faire les courses, tondre le gazon, déblayer les espaces enneigés, les visiter, leur tenir compagnie ainsi que leur fournir un soutien affectif et économique. Il peut également conseiller ses parents en matière de services sociaux et de soins à domicile de même que les aider à emménager dans un nouveau logement mieux adapté à leurs besoins. Quel que soit l'endroit où habitent les membres âgés de la famille, ils doivent souvent compter sur les plus jeunes. Même s'il est relativement rare que les familles avec enfants vivent avec des personnes âgées, les responsabilités liées à la présence de parents vieillissants sont toujours assumées par les proches. Globalement, environ 12 % des travailleurs fournissent en moyenne 9 heures d'aide personnelle à des personnes âgées, c'est-à-dire l'équivalent d'une journée de travail additionnelle (Theilheimer et Eisner, 1996).

Ces hommes font partie d'une minorité trop souvent oubliée et, comme on connaît peu leur vie intime, on ne cesse de spéculer sur les motivations qui les poussent à agir de la sorte : sens du devoir et des responsabilités, culpabilité, etc. Ce que l'on oublie, par contre, c'est qu'aucun être humain ne peut s'astreindre à veiller quotidiennement au bien-être de ses proches sans que n'interviennent de nobles sentiments d'amour, de compassion, d'empathie et autres. Eh oui, contrairement aux images que nous offrent quotidiennement les médias, les hommes aussi ont un cœur, et il serait difficile de circonscrire la masculinité aux êtres brutaux et violents ainsi qu'à ces pères absents qui défraient trop souvent les manchettes. Ils sont aussi et surtout des êtres aimants et des aidants naturels qui, comme tous les êtres humains, éprouvent les joies et les peines inhérentes à cette lourde responsabilité : double tâche, épuisement physique et psychologique, manque de temps, etc. Cependant, tout porte à croire que les hommes réagissent différemment au fardeau et au stress relatifs à ces responsabilités. Leurs comportements ne sont pas sans lien avec la socialisation masculine qui fait en sorte que les hommes se plaignent moins du stress lié à ces responsabilités multiples. Le piège qui guette les pères aidants naturels est celui de vouloir tout faire seul. Or, dans la mesure où ils taisent leur stress, ils constituent un groupe à risque. Pourtant, ces aidants naturels ont aussi besoin d'un réseau qui puisse les soutenir, un lieu qui leur permette de sortir de l'isolement, d'avoir des activités extérieures et de rencontrer des gens, un lieu où il leur est possible de partager leurs expériences et d'échanger sur leur vécu.

Il est donc impératif d'adopter un point de vue moins polarisé en ce qui a trait au sexe des aidants naturels et dès aujourd'hui d'accueillir ces pères et de travailler avec eux afin d'accroître leur habileté d'aidant. Cela est d'autant plus important que l'on sait que les pères excellent dans les activités de soutien instrumental et informatif, lesquelles ne sont pas sans valeur. Ils sont de bons conseillers, offrent des avis et de l'information en plus d'offrir un soutien tangible et de rendre bon nombre de services. Ils procurent de plus un soutien affectif qui permet à la personne aidée de ventiler ses frustrations et ses angoisses. Plus rarement, ils donnent un soutien émotionnel à grande échelle et à long terme concernant les problèmes les plus

graves (divorces, ruptures amoureuses, deuils, etc.). Lorsqu'un homme sert de confident, il écoute, soutient, conseille et donne son avis sur la situation de l'autre. Par contre, il assure moins le suivi, c'est-à-dire qu'il ne s'informe pas de l'évolution de la situation dans les jours où les semaines qui suivent.

Désormais, les pères participent davantage aux soins et à l'éducation des enfants, mais aussi aux responsabilités et devoirs parentaux élargis puisque ceux-ci forment un bloc cohérent. Les familles consacrent de plus en plus de temps à gagner leur vie et celles des enfants ainsi qu'à aider et soutenir les proches et les personnes vulnérables. Pas étonnant, dans ce contexte, que les pères disent manquer constamment de temps. Pour assumer toutes ces responsabilités, certains essaient de rallonger les journées en se levant tôt et en se couchant plus tard. D'autres renoncent aux plaisirs de la vie conjugale, au temps que s'accordent les parents en tant que couple. Il s'ensuit une augmentation du stress de même que de la fatigue physique et psychologique.

Père pris en sandwich

Les disponibilités en temps libres ne suffisent pas à rendre compte du fait que ce sont les proches qui soutiennent les membres vulnérables de la famille élargie et de la collectivité. En réalité, le père libère du temps dont il ne dispose pas vraiment et qu'il doit répartir entre les responsabilités professionnelles et familiales. Il est alors pris en sandwich et doit composer avec les besoins d'un enfant en bas âge ou d'un jeune adulte qui n'a pas quitté le nid familial ou de retour au foyer après une absence plus ou moins prolongée, avec la responsabilité de parents âgés ou d'une conjointe malade et avec des activités communautaires.

La vitalité des réseaux de solidarité familiale est cruciale dans le contexte du désengagement de l'État, mais cela signifie un recours plus fréquent aux proches qui offrent un soutien, des échanges financiers ou leur équivalent en biens et services. Cet appel à la famille et au père résulte de la croissance des coûts sociaux en matière de santé et de soutien ainsi que de la difficulté de trouver des réponses aux besoins liés au vieillissement de la population. Ainsi, le père est appelé à prendre en charge certains problèmes que les pouvoirs publics estiment ne pas ou ne plus être en mesure d'assumer, tels les soins prolongés aux personnes malades, vulnérables et dépendantes. La famille et les proches ont toujours fonctionné comme un système d'échange et d'aide entre personnes, mais la tâche sera peut-être plus ardue désormais.

Aujourd'hui, tout le monde déplore disposer de moins en moins de temps personnel. La vie est beaucoup plus trépidante qu'on ne le veut, et chacun manque de temps pour assumer ses responsabilités. Les bourreaux de travail réduisent leurs

heures de sommeil pour répondre aux obligations familiales et ont souvent l'impression de ne pas assumer entièrement leurs responsabilités familiales. Bon nombre de pères affirment manquer de temps pour s'occuper de la famille, les autres pour s'amuser et enrichir leur vie de couple ou contribuer à leur milieu. Le fait d'avoir un emploi à temps complet et d'élever des enfants accentue les pressions sur la famille, dont l'univers baigne dans la peur de manquer de temps. Les activités professionnelles et familiales sont voraces en temps, et la surcharge des rôles paternels entraîne un stress lorsque le temps manque pour les assumer. Comme le souligne Mirabelli (1996) :

Il y a quelques années, nombre d'entre nous estimaient que le conflit famille/travail serait résolu si les employeurs faisaient preuve de plus de flexibilité et s'ils offraient des services en milieu de travail comme la garde d'enfants ou des programmes d'aide aux employés. Nous constatons que même si de tels efforts sont très utiles, ils ne résoudront pas à eux seuls le stress vécu par les familles. Les problèmes sont trop complexes pour se régler par une solution isolée. Nous croyons que les exigences du travail rémunéré submergent les autres fonctions familiales vitales.

L'enquête longitudinale nationale sur les enfants *Grandir au Canada* (Statistique Canada, 1997) montre que les deux parents éprouvent autant de difficulté à concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles qu'à organiser leur temps. Laroche (1996) montre, qu'en semaine, la journée professionnelle des hommes débute plus tôt et se termine plus tard et qu'ils sont généralement insatisfaits en matière de conciliation travail-famille. Le temps constitue un facteur contraignant et débilitant dans le maintien de relations familiales fondamentales. Le père qui a des responsabilités plurielles (travailleur, parent et dispensateur de soins aux personnes vulnérables) ressent une fatigue chronique, ce qui nuit à ses relations avec les proches : il est moins patient avec l'enfant, communique moins bien avec son entourage et sa conjointe et est tellement exténué qu'il n'a plus de vie sexuelle (Daly, 1997). Le père se sent mis au défi et vit un conflit lorsque vient le temps de s'engager pleinement auprès de l'enfant. Mais comme on le sait, (Dulac et Groulx, 1997) les employeurs ne tiennent pas compte des besoins du père dans l'élaboration de programmes d'équilibre travail-famille, mais cela est un autre sujet dont il faudrait aussi parler un jour.

Références

Statistique Canada, (1997), *Grandir au Canada ; Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, 184 p.

Daly, K. J., (1997), "Spending Time With the Kids. Meaning of Family Time for Fathers", *Family Relations*, vol. 45, n°4, pp. 466-476.

Dulac, G. et J. Groulx, (1998), *Paternité travail et société*, Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille de l'Université McGill, 120 p.

Dulac, G., (2001), *Aider les hommes ... aussi*, Montréal, VLB éditeur, 187 p.

Laroche, D., (1996), « Concilier emploi et responsabilités domestiques au Québec : Les ménages à deux soutiens en emploi à temps plein », *Statistiques. Données, socio-démographiques en bref*, vol.1, n°1, pp.4-6.

Lamb, M. E., (2002), "The History of Research on Fathers Involvement: An Overview", dans H.E. Peters, G.W. Petersons, S.K. Steinmetz et R.D. Daly (dir.), *Fatherhood: Research, Intervention and Policies*. New York, The Hawwoort Press, pp.23-42.

Mirabelli, A., (1996), Les familles canadiennes au travail : où trouver le temps? Le conflit travail-famille exige une solution globale, *Transition*, vol.26, n°2, pp.4-22.

Nadon, Y., (2004), *Les apprentissages parentaux des hommes en matière de soins et d'éducation des enfants de 0 à 2 ans. Un projet de recherche au CLSC Olivier-Guimond*, Montréal, CLSC Olivier-Guimond, 34 p.

Pollack, W., (2001), *De vrais gars. Sauvons nos fils des mythes de la masculinité*, Varennes, Éditions AdA, 665 p.

Theilheimer, I. et K. Eisner, (1996), "Caution: Families at Work, Attention: Familles au travail", *Transition*, vol. 26, n°2, pp.5-13.

Thisdelle, G., (2000), *Father, Children, Family and Community. A Programming Manual for Counselors, Parents, Educators and Family Advocates*, Ottawa, Commoner's Publishing.

❖ ***Maternité, paternité, les deux figures du lien parental aujourd'hui***

Denise Lemieux

Professeure chercheure, INRS Urbanisation, Culture et Société: associée à l'INRS Urbanisation, Culture et Société

Engendrer des enfants, les élever, les amener jusqu'à l'âge adulte, voilà des dimensions universelles de la vie humaine qui semblent immuables. Et pourtant, tout ce qui entoure la paternité et la maternité a été l'objet de changements radicaux au cours du siècle dernier. On met surtout l'accent sur les changements survenus depuis la Révolution tranquille, depuis les années 1960, mais les historiens de la famille nous rappellent cependant à quel point la famille est une institution en perpétuelle modification et à quel point celle-ci a connu des bouleversements fondamentaux dans la première moitié du XX^e siècle : urbanisation, mise en place des institutions scolaires et hospitalières, industrialisation, accompagnées d'une baisse de la mortalité infantile et d'une diminution de la natalité résultant de changements profonds au sein de la vie familiale et des conditions de vie au cours de cette période. Les femmes ont moins d'enfants, elles deviennent ménagères, plutôt satisfaites de ne plus avoir à travailler sur la ferme ou à l'usine, tandis que les hommes quittent le foyer pour devenir des ouvriers ou des employés, rapportant leur salaire à la maison. Les hommes deviennent les pourvoyeurs de la famille.¹

La diversité des familles se traduit moins aujourd'hui par la variation du nombre d'enfants, que par les structures familiales, les conditions de vie et de la culture vécue à l'intérieur de ces structures. Le désir d'enfant est toujours répandu chez les jeunes adultes qui sont nos contemporains, mais il est assujéti à d'autres désirs: le désir de réussir sur le plan professionnel, le désir de voyager, de se réaliser comme personne, de former un couple relativement stable et avec le bon conjoint, la bonne conjointe qui accepte de partager la parentalité. Ces jeunes souhaitent également régler leurs problèmes personnels avant de devenir parents car ils se font une conception exigeante de la maternité et de la paternité. Les ressources économiques dont ils disposent, les dettes d'études accumulées, les conditions de travail des futurs parents influencent leur planification familiale. Dans les milieux populaires, il arrive encore qu'on forme un couple assez tôt et qu'on réalise ses projets d'enfant au début de la vingtaine. Les statistiques régionales depuis les années 1980 nous montrent cependant que les milieux qui semblaient autrefois propices à la vie familiale sont aujourd'hui affectés par une crise de l'emploi qui force les jeunes adultes à émigrer vers d'autres régions pour y trouver du travail et fonder une famille. Dans un Québec où on se marie peu — seulement un tiers de la population se marierait selon les statistiques —, c'est dans les régions éloignées qu'on se marie

le moins ou du moins que les enfants naissent surtout de couples vivant en union de fait.

De plus en plus, la conjugalité s'élabore en contrepoint sinon en marge de la vie familiale. Le paysage de la vie conjugale est devenu beaucoup plus complexe en raison des séparations, des remariages, de familles recomposées. La formation du couple s'élabore à la suite d'une rencontre amoureuse de deux individus en quête de leur bonheur personnel plutôt qu'à partir d'un projet de construction d'une famille donnant lieu à un mariage. La cohabitation est devenue l'usage, sinon la norme même chez ceux qui envisagent de se marier ultérieurement. Des études sur le désir d'enfant ont démontré, en raison notamment de la longueur des études et la lenteur de l'insertion professionnelle, la difficulté qu'éprouvent certains jeunes couples de concilier les moments où les deux conjoints sont prêts tant sur le plan personnel que professionnel à assumer le rôle de parents. Les statistiques indiquent qu'au Québec près de 60% des naissances surviennent en dehors d'un mariage. Les données indiquent également qu'à mesure que l'union de fait se généralise, les différences entre les familles fondées autour de couples mariés et les familles où les parents vivent en union de fait sont de plus en plus marginales.

Les nouvelles structures de la parentalité

La séparation des couples de parents occasionne des changements dans l'exercice de la parentalité. On parle alors de familles biparentales, monoparentales ou recomposées; 80% des enfants vivent au sein de familles biparentales. De cet ensemble, 70% des familles sont formées autour du couple originel, 10% de familles recomposées. Parmi les familles recomposées, 2,6% des familles comportent des enfants communs, issus de l'un et l'autre des conjoints de cette nouvelle famille, alors que 7,4% sont sans enfant commun, chaque conjoint amenant avec lui les enfants de relations antérieures. Les familles monoparentales qui représentent 20% de l'ensemble des familles, sont dirigées à 80% par la mère. À ce bilan, il faut ajouter les familles homoparentales. Selon les données recueillies par la sociologue Anne-Marie Ambert sur l'homoparentalité, 0,05% des couples canadiens sont de même sexe et parmi ces couples, 15% des couples de femmes ont des enfants et 6% des couples d'hommes.

Famille de résidence, famille au sens de la filiation, coparentalité et constellations familiales

Du point de vue des parents ou des enfants, la monoparentalité recouvre des situations fort diverses selon le mode de garde et la fréquence des rapports avec l'autre parent. On distingue de plus en plus entre la famille de résidence et la famille

au sens de la filiation de l'enfant, un lien qui persiste au-delà la séparation conjugale mais demande d'être maintenu par des contacts avec les deux parents. Irène Théry évoque le concept de *coparentalité* pour désigner les situations où les deux parents continuent d'exercer leur rôle parental par des visites fréquentes malgré que l'un des conjoints n'habite pas le lieu de résidence habituel des enfants.

L'ajout d'un nouveau conjoint provoque la recomposition de la famille et suscite l'avènement de nouveaux rôles parentaux auxquels n'est assortie aucune assise biologique ou juridique. Didier Le Gall parle de «beau-parent en résidence» ou de «beau-parent par intermittence».

La notion de coparentalité qui suppose le maintien du lien entre les parents séparés est associée à divers arrangements familiaux auxquels s'ajoutent les parents «sociaux». Irène Théry parle de «constellations» familiales recomposées pour désigner les différents foyers à l'intérieur desquels les enfants circulent, incluant les frères, les sœurs, les demi-frères et demi-sœurs. Du point de vue de l'enfant, sa famille ne se limite pas au ménage au sein duquel il vit le plus fréquemment, mais à cet ensemble de relations vécues dans ces différents foyers. La réflexion sur la signification de ces fratries amène les enfants à distinguer dans leur histoire de vie la mémoire de la filiation, la mémoire de leur origine généalogique, de la réalisation de leurs relations fraternelles aux significations les plus variées.

Par delà la diversité des formes, l'exercice de la parentalité fait appel à des changements considérables par l'accession d'une majorité de femmes au travail salarié qui s'accompagne de deux autres changements majeurs: la redéfinition des rôles paternel et maternel basés sur de nouveaux partages égalitaires ainsi que le recours précoce aux services de garde. Le récit par les parents de journées passées avec ou sans les enfants révèle des journées bien remplies. En même temps, ce récit fait voir le plaisir que prennent les parents aux moments passés avec leurs enfants. Certains, surtout des mères, font le choix de rester à la maison plusieurs années, par choix ou par obligation lorsqu'un enfant est malade ou connaît des difficultés d'apprentissage.

Une nouvelle conception de la famille

La prise de conscience de la diversité des formes de parentalité fait réapparaître dans notre conception de la famille, autour du noyau de personnes reliées par la généalogie, des figures et des institutions qui, par le passé, assuraient également la prise en charge des enfants: les beaux-parents, les grands-parents, les familles adoptives, l'école, la halte-garderie, les professionnels de l'enfance. Tous ces figurants envahissent aujourd'hui le champ de la famille et la parentalité. Les organismes familiaux ont également contribué à refaçonner le paysage familial en

fondant des groupes d'entraide spécialisés selon les nouveaux types de familles: groupes de familles monoparentales et recomposées, groupes de pères défendant leur lien parental, associations de périnatalité soutenant le lien aux nourrissons, maisons de la famille offrant des cours sur la discipline et l'affectivité, de même que l'éveil cognitif et psychologique de l'enfant. Ces organismes, qui rejoignent surtout les mères ainsi que les familles vivant en milieu défavorisé, viennent épauler les parents tout au long des transitions de plus en plus nombreuses qui jalonnent leur existence.

Notes

1. Denyse Baillargeon, *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité au Québec, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2004, 373 p.

❖ ***Les enjeux de la réforme du droit de la filiation : homoparentalité, pluriparentalité, familles recomposées***

Alain Roy

Professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

Le législateur québécois adoptait en juin 2002 la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*. Cette loi consacrait le concept d'homoparentalité. Selon les dispositions de cette loi, un enfant peut désormais avoir un lien de filiation avec deux pères ou deux mères. Il s'agit là d'une rupture fondamentale avec le concept de filiation, fondé exclusivement sur le modèle de parentalité généalogique, tel que l'ont toujours envisagé les sociétés occidentales comparables à la nôtre.

Aspects techniques et juridiques de la loi

La filiation bi-paternelle ou bi-maternelle d'un enfant peut découler tout d'abord d'un jugement d'adoption. La nouvelle loi reconnaît aux couples homosexuels la possibilité d'adopter un enfant. Au Québec, un jugement d'adoption peut être prononcé soit sur la base du consentement biologique des parents ou bien encore à la suite d'une déclaration judiciaire attestant l'abandon d'un enfant. Depuis une vingtaine d'années, le *Code civil* reconnaissait aux célibataires ou aux conjoints de fait la possibilité d'adopter. Au Québec, à la différence de nombreux pays comme la France, le statut conjugal n'avait donc aucun effet sur la capacité légale des personnes à adopter. Avant 2002, l'adoption était accessible aux seuls couples hétérosexuels, le *Code civil* ne reconnaissant pas la filiation bi-paternelle ou bi-maternelle. Désormais, tous les couples, peu importe leur statut civil ou leur orientation sexuelle, ont pleinement accès à l'adoption.

L'établissement d'un lien de filiation avec deux parents d'un même sexe résultera le plus souvent d'un consentement du parent biologique en faveur de son conjoint. C'est le scénario classique. Par exemple, une mère, découvrant tardivement son orientation homosexuelle, après avoir conçu un enfant dans le cadre d'une relation hétérosexuelle antérieure, pourra donner son consentement à l'adoption en faveur de sa nouvelle conjointe. Cependant, pour qu'un tel scénario soit légalement envisageable, l'enfant ne devra avoir aucun autre lien de filiation pouvant faire obstacle à cette adoption. La conjointe homosexuelle de cette mère ne pourra adopter l'enfant qu'à la condition que le père biologique de cet enfant soit décédé ou ait été déchu de ses droits. L'occasion s'offrait au législateur à l'occasion de la réforme de la loi, de reconnaître, sous une forme ou sous une autre, la

pluriparentalité. Il a cependant préféré demeurer à l'intérieur d'une logique binaire en restreignant à deux le nombre de liens de filiation, de parents qu'un enfant peut avoir. C'est là un des grands paradoxes de la réforme, car selon les données fournies au cours de la commission parlementaire chargée d'établir des recommandations au législateur, dans neuf cas sur dix, les enfants vivant dans une dynamique homoparentale ne sont juridiquement pas adoptables, parce qu'ils proviennent d'une union hétérosexuelle antérieure dont l'autre parent est toujours vivant. Il est extrêmement rare qu'un parent renonce légalement à son enfant. En excluant tout lien de filiation en sus de ceux conférés aux parents biologiques existants, la nouvelle loi a ouvert la porte à d'éventuelles dérives éthiques, à un marchandage du droit de filiation, que le législateur ne semble pas avoir anticipé. Un parent indigne pourrait ainsi être tenté de monnayer son consentement ou exiger en retour le renoncement par l'ex-conjoint au versement d'une pension alimentaire.

L'adoption

Au Québec, au même titre que les couples hétérosexuels, les couples de même sexe peuvent désormais inscrire une demande d'adoption auprès de la direction de la protection de l'enfance. Ils devront cependant se plier aux mêmes conditions que les couples hétérosexuels et faire preuve d'une égale patience, le nombre d'enfants adoptables par cette voie étant infime.

Dans le cas de l'adoption internationale, les couples homosexuels devront faire face à une réalité beaucoup moins favorable. Les pays d'où proviennent la plupart des enfants adoptés, la Chine, le Vietnam, Haïti, se réservent le droit de sélectionner les parents adoptants selon leurs propres critères et refusent, règle générale, de cautionner l'adoption d'un de leurs ressortissants par un couple de même sexe. Certains adoptants pourraient être tentés de contourner les obstacles posés par la législation des autorités étrangères en masquant leur statut conjugal ou leur orientation sexuelle. Stratégie qui risque de se retourner contre les couples de même sexe, car il est avéré que la Chine, qui permet l'adoption par des célibataires, a décidé de restreindre le nombre d'enfants confiés à des Suédois vivant seuls après avoir découvert que certains d'entre eux avaient dissimulé leur homosexualité. Le danger qu'on ferme le robinet est tout aussi grand pour les couples de même sexe québécois.

La filiation par procréation assistée

La filiation d'un enfant avec deux parents de même sexe peut également être établie au terme d'une procréation assistée sur projet parental. Il s'agit du volet le plus controversé de la réforme. Selon le *Code civil*, il y a procréation assistée lorsqu'une femme recourt aux «forces génétiques» d'un tiers pour concevoir l'enfant. Selon le

Code civil également, les forces génétiques du tiers peuvent être fournies de deux manières différentes.

Elles peuvent provenir d'un don de sperme dépersonnalisé auquel cas l'identité du donneur demeure confidentielle. On parle dans ce cas d'une *procréation médicalement assistée*. L'enfant né à la suite de ce processus aura évidemment un lien de filiation avec la mère qui l'a porté dans son sein. Dans la mesure où ce projet parental n'est pas exclusif à la mère biologique, un deuxième lien de filiation maternelle pourra être établi avec la conjointe de cette femme. Elle deviendra alors *co-mère*, un état parental qui n'existerait, d'après des recherches sommaires, qu'au Québec. En vertu de quelle modalité ce deuxième lien de filiation maternelle, qui n'est pas un lien d'adoption, sera-t-il établi? Tout dépend du statut conjugal du couple de lesbiennes. Dans les cas où ce couple est marié ou vit en union civile, la conjointe de la mère inséminée artificiellement sera présumée *co-mère* en vertu d'une présomption de parenté étroitement inspirée de la présomption de paternité qui a cours en droit matrimonial. Dans le cas où ce couple vit en union de fait, aucune présomption de parenté ne trouvera application, mais la conjointe de la mère pourra reconnaître l'enfant en signant simplement la *Déclaration de naissance* à l'hôpital dans les jours suivant sa naissance. Cette simple signature suffira à établir le lien de filiation avec l'enfant. En aucun cas le donneur de sperme, qu'il s'agisse d'un donneur ayant vendu sa «force génétique» à une banque de sperme ou encore d'un proche d'un couple de lesbiennes qui accepte de donner généreusement son sperme en vue d'une insémination artificielle, ne pourra revendiquer de droit de parenté.

Il en va tout autrement dans les cas dits de *procréation amicalement assistée* où un proche d'une des conjointes d'un couple de lesbiennes accepte d'avoir des relations sexuelles avec l'une d'elles dans le but de leur procurer un enfant. L'enfant né au terme de cette relation sexuelle possédera les mêmes liens de filiation que dans les cas de procréation médicalement assistée, à cette différence que le géniteur bénéficiera d'un délai d'un an suivant la naissance de l'enfant, pour revendiquer un lien de parenté avec l'enfant et faire échec à l'établissement du lien de filiation avec la conjointe de la mère, la loi n'autorisant, rappelons-nous, qu'un maximum de deux liens de filiation. La filiation demeurera donc en suspens pendant toute cette année. On devine qu'une telle situation pourrait donner lieu à une nouvelle forme de négociation et de marchandage, un autre problème éthique dont semble ne s'être nullement préoccupé le législateur.

Les contrats de mères porteuses

Dans la nouvelle loi, le législateur n'a cependant apporté aucune modification aux dispositions des contrats concernant les mères porteuses, qui représentent ni plus ni moins le pendant masculin de la procréation médicalement assistée. Sur le plan des principes on peut assimiler le géniteur qui intervient au profit d'un couple de lesbiennes dans le cadre d'un projet de procréation amicalement assistée, à la mère porteuse qui interviendrait au profit d'un couple gai. Cependant le Code civil considère toujours les contrats de mères porteuses comme illicites. Les parlementaires consultés pour l'élaboration de la nouvelle loi ne semblent pas avoir établi le parallèle entre ces deux réalités. Toutefois, à plus ou moins long terme, on assistera inévitablement à une nouvelle réforme menée sous le sceau de la discrimination. Les couples masculins qui ne peuvent avoir d'enfant que par l'intermédiaire d'un jugement d'adoption vont se considérer lésés par rapport aux couples de lesbiennes et invoquer le droit à l'égalité garanti par la Charte canadienne des droits.

Quelques observations critiques en guise de conclusion

En légitimant l'établissement d'un lien de filiation entre un enfant et deux parents de même sexe, le législateur a déconstruit en l'espace de quelques semaines — la commission parlementaire constituée d'intervenants triés sur le volet n'ayant siégé que huit semaines — les fondements d'une institution millénaire. Trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme, une interrogation fondamentale subsiste toujours. La reconstruction de la filiation en marge de la réalité biologique peut-elle se justifier à la lumière de l'intérêt de l'enfant, le seul bénéficiaire avoué de toute cette réforme? La très grande majorité des études scientifiques démontrent que l'enfant évoluant auprès de figures parentales homosexuelles aimantes se développe adéquatement. Le bien-être d'un enfant ne semble donc pas dépendre de l'orientation sexuelle des personnes qui le prennent en charge, mais de l'amour et des soins qu'il reçoit d'elles. En conséquence, l'intérêt de l'enfant commandait l'aménagement d'un cadre juridique consacrant l'imputabilité des personnes qui le prennent en charge ou qui agissent à son égard à titre de parents, peu importe leur orientation sexuelle.

Cependant, plusieurs mécanismes juridiques reconnaissant à deux hommes ou deux femmes des responsabilités de nature parentale à l'égard d'un enfant auraient pu être envisagés sans pour autant en faire ses pères et ses mères au terme de son acte de naissance. Le législateur aurait pu, par exemple, autoriser le parent de l'enfant à consentir, devant notaire ou autrement, au partage de l'autorité parentale en faveur de son nouveau conjoint. Subsidiairement, il aurait pu organiser l'attribution judiciaire d'une parentalité psychologique pleine et entière en faveur du

conjoint qui, au quotidien et de façon constante, remplit un rôle parental auprès de l'enfant de son conjoint. L'introduction de ces mesures aurait permis d'encadrer la réalité de l'enfant pris en charge par des conjoints de même sexe, qu'il ait été conçu dans le cadre d'une relation hétérosexuelle de l'un ou l'autre des conjoints, ou qu'il soit lié à l'un ou l'autre par suite d'un jugement d'adoption ou d'une procréation assistée. Le conjoint homosexuel se serait ainsi vu reconnaître un rôle formel et aurait incidemment exercé la gamme des droits assortis au statut parental sans pour autant que la filiation n'en soit modifiée. L'intervention du législateur aurait alors porté sur la parentalité et non sur la filiation, deux concepts distincts, mais malencontreusement confondus par la commission parlementaire. La filiation comporte plusieurs dimensions qui vont bien au-delà du droit: elle inscrit l'enfant sur l'axe généalogique, contribue à la constitution de son identité psychologique et sociale, alors que la parentalité ne fait que conférer l'exercice des droits et devoirs originellement attribués aux pères et mères, mais néanmoins susceptibles de délégation, de substitution ou de déchéance.

Le législateur a instrumentalisé la filiation comme le font bien souvent les juristes. Il n'a vu dans la filiation qu'un concept juridique porteur d'autorité parentale, négligeant les dimensions psychologiques, sociales ou anthropologiques qui se rattachent à ce concept. Au-delà des polémiques d'ordre juridique, historique, social, moral, théologique ou anthropologique que soulève la filiation homoparentale, l'importance des enjeux en cause aurait justifié l'instauration de mécanismes législatifs portant sur la parentalité, du moins dans un premier temps. En joignant le rang des États qui ont agi de façon précipitée, le Québec a fait de l'enfant un objet d'expérimentation. Un constat troublant, mais le fait qu'on n'ait pu débattre de cette question plus longuement avant la promulgation de la nouvelle loi l'est encore davantage.

ATELIER A2 : LE LIEN FAMILIAL

Jean-Félix Chénier

Professeur de science politique au Collège Jean-de-Brébeuf, représentant de l'organisme Le Pont entre les générations

❖ *Le lien intergénérationnel*

Dans une étude remise récemment au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec, le groupe de réflexion Le Pont entre les générations propose une série de mesures s'adressant autant au gouvernement du Québec, y compris les municipalités, qu'aux employeurs, syndicats, organismes communautaires et familiaux. Pour les membres du Pont, *au Québec, famille ne devrait pas rimer avec appauvrissement.*

Le désir d'enfant chez les jeunes couples est bien là. Tous les sondages le révèlent. Pourquoi ce projet est-il remis à plus tard, sinon complètement abandonné? Contrairement à la plupart des intervenants dans ce débat qui associent conciliation famille-travail uniquement avec la famille dite «nucléaire» ou «conjugale», les membres du Pont considèrent le rôle actif que peut ou devrait jouer la troisième génération dans la dynamique d'entraide familiale de même que les problèmes des parents vieillissants. Le rôle des grands-parents dans la famille contemporaine commence à peine à intéresser les chercheurs, peut-on lire dans le rapport dirigé par Louise Bienvenue, historienne, professeure au Département d'histoire et de sciences politiques de l'Université de Sherbrooke.

Pour que la famille redevienne dans l'esprit de tous le maillon indispensable au renouvellement de la société québécoise, il est urgent que le discours public, les politiques et les médias reconnaissent l'importance de son rôle social. L'individu occupe actuellement toute la place. L'affirmation du principe d'universalité dans les programmes gouvernementaux destinés aux familles québécoises doit être clairement énoncée. C'est ainsi que les allocations familiales devraient être versées à l'ensemble des familles, et non seulement aux familles pauvres.

Les services de soutien à la famille – comme les services de garde – devraient aussi être universels, accessibles à tous les parents et à prix réduits. La pérennité de tels services aide les futurs parents à concrétiser leur désir d'enfant. Des horaires plus souples devraient être offerts autant dans les services de garde, halte-garderies et milieux de travail afin de faciliter la conciliation famille-travail.

Partenariat public-privé

Certaines propositions du Pont entre les générations nécessitent un partenariat entre le secteur public, les employeurs et les syndicats. Les congés parentaux à la naissance devraient être plus substantiels et viser autant les travailleurs autonomes que les autres. Aussi, des congés paternels permettant une présence plus grande du père dans les premières années de la vie de l'enfant et une réduction volontaire de la semaine de travail devraient être offerts. Les membres du Pont se disent favorables à la proposition faite récemment par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, à l'effet de constituer une banque annuelle de 40 heures aux parents pour encourager la conciliation famille-travail.

Appel à la solidarité intergénérationnelle

L'implantation d'une véritable politique familiale ne peut se faire sans l'apport de la génération des grands-parents. Une étude récente de Statistique Canada démontre que 1% des grands-parents ont la responsabilité directe des enfants de leurs enfants et que 65 % de ce nombre sont les seuls à assumer la responsabilité financière rattachée à une telle tâche. Par conséquent, certains grands-parents sont très présents, mais d'autres sont aussi cruellement absents. Les membres du Pont préconisent l'implantation de mesures reconnaissant l'apport des grands-parents à la prise en charge des petits-enfants ainsi que la valorisation sur la place publique de l'aide apportée par les grands-parents aux petits-enfants (aide aux devoirs, garde des petits-enfants lors des congés ou vacances scolaires, soutien financier aux études, accès à la propriété, etc.). De même, l'aide apportée aux personnes âgées devrait aussi être reconnue et bonifiée.

Le rôle joué par les organismes familiaux auprès des familles devrait donc couvrir la famille étendue, y compris les grands-parents. Ces organismes devraient recevoir un meilleur financement afin de mieux encadrer les jeunes familles, leur fournissant des services d'aide et de soutien au moment opportun.

Il importe qu'à l'occasion de la prochaine tournée de consultation annoncée par le gouvernement du Québec, les familles ainsi que les grands-parents saisissent l'occasion de promouvoir une véritable politique familiale intergénérationnelle dans le but de revaloriser l'institution familiale. En 2004, au Québec, choisir la famille ne devrait plus rimer avec appauvrissement!

Josiane Le Gall

Anthropologue-chercheure CSSS du Nord-de-l'île et Saint-Laurent et chercheure associée à l'INRS Urbanisation, Culture et Société

❖ ***Le lien familial en contexte migratoire***

Dans les ouvrages sur le sujet, on met l'accent sur l'aspect désintégrateur de la migration sur les familles tout en reconnaissant que la famille assume un rôle central dans la façon dont la migration est vécue. Les recherches récentes tendent plutôt à faire ressortir les modalités particulières qui favorisent au contraire la persistance du lien au sein de ces familles qu'on appellent «transnationales.»

La persistance des liens familiaux

Les chercheurs ont étudié le rôle des réseaux familiaux, tant à l'intérieur du pays d'origine qu'à l'extérieur, tout au long du processus migratoire, que ce soit au moment de prendre la décision de quitter le pays d'origine ou lors de l'installation d'une famille migrante dans un nouveau pays, soit sous forme de soutien financier ou de collecte d'information pour faciliter la recherche de logement. On a longtemps perçu la migration comme le parcours d'un point A à un point B qui signifiait la rupture des liens avec la famille élargie et l'intégration dans un nouveau milieu. Aujourd'hui, on constate de plus en plus de mobilité et de va-et-vient chez les immigrants qui rendent caduque la perception traditionnelle du phénomène migratoire.

Parmi les caractéristiques de la famille «transnationale», il y a tout d'abord la dispersion géographique d'un ou de plusieurs des membres d'une famille qui se retrouvent dispersés entre un pays d'origine et un pays d'adoption, mais aussi, comme c'est le cas pour un grand nombre de familles libanaises par exemple, dispersées à travers le monde entier. En dépit de cette dispersion, les membres de la famille parviennent à maintenir des liens. Les échanges entre ces membres peuvent prendre plusieurs formes. Dans la conférence d'ouverture, Jacques Dufresne mentionnait que les moyens de communication tuent la famille. Dans le cas des familles immigrantes, au contraire, les moyens de communication, l'Internet et le téléphone, sont ce qui permet de maintenir la persistance du lien familial. À titre d'exemple, j'évoquerais ces familles d'ici qui se servent d'Internet pour faire parvenir à leur famille des dessins ou les devoirs de leurs enfants. Certaines familles libanaises que j'ai observées se donnent rendez-vous le samedi devant une webcam pour discuter avec leur parenté au Liban, se donner des nouvelles du dernier-né,

etc. En dépit du fait que ces familles souvent ne sont pas très fortunées, elles consacrent une part importante de leur budget en frais de communication.

Lorsqu'on parle de groupe familial, il peut s'agir de la famille élargie aussi bien que de la famille nucléaire. Dans certains cas, ce sont les femmes qui vont migrer d'abord pour travailler à l'étranger comme domestiques en laissant derrière elles leurs enfants qu'elles confient à leurs grands-parents ou d'autres membres de leur famille. Dans des pays comme la Chine ou la Corée où les habitants disposent de ressources financières plus importantes, ce sont les enfants qui vont migrer à l'étranger pour compléter des études universitaires. Il faut souligner ici le rôle essentiel des femmes dans le maintien des liens entre les membres des familles ainsi dispersées. Ce sont elles qui établissent les liens, qui se souviennent des dates d'anniversaire de chacun.

La contribution des familles immigrantes à la diversité des modèles familiaux

On parle très peu de la famille transnationale ou de la famille immigrante dans les débats sur la famille contemporaine. Pourtant, tout en étant elles-mêmes fortement influencées par les mutations qui se produisent dans la famille contemporaine dans les diverses formes qu'elle revêt dans leur pays d'adoption, les familles immigrantes contribuent également au changement et à l'évolution des modèles familiaux notamment par la façon dont elles font face aux difficultés qui tiennent à leur éloignement géographique. On ne parlera pas à propos de la famille immigrante de séparation ou de recomposition comme on le fait à propos de la famille québécoise de souche: on parlera plutôt de désintégration, de conflits violents au sein de ces familles.

La circulation de la solidarité au sein de la famille «transnationale»

Dans nos sociétés, les études tendent à démontrer qu'il y a un maintien de la solidarité familiale tant dans les familles d'ici que dans les familles immigrantes. Ce qui découle de ce constat, c'est que la proximité géographique, qui conditionne bien évidemment les relations entre les membres d'une famille, n'est cependant pas déterminante dans le maintien de cette solidarité. Au sein des familles transnationales, la distance ou les frontières ne mettent pas un terme aux attentes ou aux obligations à l'égard des autres membres de la famille.

La distance se vit davantage au quotidien. Par exemple, la famille immigrante ne dispose pas des mêmes ressources familiales pour la garde quotidienne des enfants, même si souvent les enfants sont confiés à des grands-parents ou des tantes. À l'inverse, les membres de la famille qui sont à l'étranger peuvent être source de

transmission de valeurs, d'information et de contacts, d'aide matérielle ou de soin aux enfants. Souvent les parents immigrants envoient leurs enfants l'été dans leur pays d'origine pour qu'ils puissent apprendre la langue et la culture locales.

Un exemple: la naissance d'un enfant en contexte migratoire

La période périnatale est règle générale une période où les liens familiaux sont ravivés, tant dans les familles autochtones que dans les familles immigrantes. La famille élargie à l'arrivée d'un enfant va souvent être l'occasion de soutien matériel et de transmission de connaissances. Les femmes immigrantes qui viennent de mettre un enfant au monde déplorent souvent de ne pas pouvoir compter sur le réseau familial traditionnel. Le père se trouve à devoir compenser le rôle joué traditionnellement dans le pays d'origine par les aïeules ou les autres membres féminins de la famille. Ce qui n'empêche pas la famille qui se trouve à l'étranger d'intervenir dans les décisions que prend la famille immigrante mais aussi d'offrir par ses conseils du soutien tout au long de la grossesse mais aussi, une fois l'enfant né, dans les soins à lui prodiguer. Les nouveaux parents éprouvent le besoin d'être rassurés sur les différentes phases de la grossesse et de l'éducation périnatale. Souvent, les familles font venir la mère de la parturiente ou encore, lorsque les moyens le permettent, la nouvelle mère retourne dans son pays d'origine après la naissance de son enfant. Le temps des relevailles dans beaucoup de cultures est extrêmement important, et qui dit relevailles dit présence des parents qui s'occupent alors de tout et dispensent la mère des tâches qui lui incombent en temps normal. Les familles immigrantes en fait se trouvent exposées à une surabondance d'informations qui leur vient en partie de leur famille à l'étranger aussi bien que des intervenants et intervenantes des réseaux communautaires et de la santé ici au Québec. Souvent ces informations sont le fruit de logiques contradictoires et les parents immigrants se retrouvent face à des dilemmes et adoptent des comportements ambivalents selon qu'ils sont en présence de leurs parents ou des intervenants. Il appartient aux intervenants de tenir compte dans leur pratique de la présence ou non de parents, à l'étranger ou ici, susceptibles d'influencer les décisions des membres de familles immigrantes auxquelles ils viennent en aide.

Marjolaine Sioui

Coordonnatrice du secteur de la petite enfance à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador et membre du Conseil de la famille et de l'enfance

Patrice Lacasse

Bureau du développement social, Commission de la santé

❖ ***Le réseau familial, la fratrie et le cousinage : la réalité des Premières Nations***

On retrouve au Québec quarante communautés faisant partie des Premières Nations, expression qui désigne au terme de la loi les Indiens inscrits et vivant dans les communautés autochtones. Le groupe Inuit comprend pour sa part quatorze communautés distinctes. S'ajoutent à ces groupes les communautés métisses qu'il faut éviter de confondre avec les Indiens non inscrits. Les Métis sont surtout présents dans l'Ouest du Canada bien qu'on en parle de plus en plus au Québec en raison de la diversité des réalités des ressortissants des Premières Nations, de la migration vers les villes, du métissage, ainsi que par l'effet de la *Loi sur les Indiens* qui reconnaît désormais les Indiens aussi bien selon leur lieu de résidence que selon leur ascendance généalogique.

Les Premières Nations¹

Il y a dix nations au Québec:

- la nation *Abénaquise* localisée sur la rive-sud du Saint-Laurent, à la hauteur de Drummondville;
 - la nation *Algonquine* dont le territoire traditionnel s'étend du Lac des Deux-Montagnes jusqu'en Abitibi-Témiscamingue;
 - la nation *Attikamek* qui occupe des territoires du centre du Québec (Lanaudière, Haute-Mauricie);
 - la nation *Crie*, occupant le bassin de la Baie James;
 - la nation *Huronne-Wendat*, regroupée à Wendake, près de la ville de Québec;
 - la nation *Innue* (ou *Montagnaise*), présente sur la Côte-Nord ainsi qu'au Lac Saint-Jean et près de Schefferville;
 - la nation *Naskapie*, regroupée dans la communauté de Kawawachikamach, dans le secteur de Schefferville;
 - la nation *Malécite*, que l'on retrouve sur la rive-sud du Saint-Laurent, près de Rivière-du-Loup;
-

- la nation *Mohawk*, regroupée dans quelques communautés dans la région de Montréal;
- la nation *Mi'gmaq*, présente dans la péninsule gaspésienne.

Les familles linguistiques

Ces différentes nations forment deux grandes familles linguistiques ²:

- la famille *iroquoienne* comprend les Hurons-Wendat ainsi que les Mohawks;
- la famille *algonkine* regroupe le reste des autres nations autochtones.

Il faut noter que la famille iroquoienne s'étend, au point de vue géographique, jusqu'aux États-Unis alors que la famille linguistique *algonkine* s'étend jusqu'aux Rocheuses.

Les types des communautés

Le gouvernement a réparti en différentes catégories les communautés autochtones : 52% d'entre elles sont classées parmi les communautés *urbaines*, celles situées à une distance de moins de 50 km d'un centre où l'on offre des services. Dans le cas des communautés *rurales*, cette distance se situe entre 50 et 350 km par voie terrestre. Au-delà de cette distance, les communautés sont répertoriées dans la catégorie *régions éloignées* (20% de l'ensemble des communautés font partie de ce groupe). Un dernier groupe est constitué de communautés établies sur des sites à *accès limité*, c'est-à-dire accessible seulement par voie aérienne ou par bateau. Cet éloignement a évidemment un impact sur les services auxquels ces communautés peuvent avoir accès ainsi que sur les prix à la consommation dans lesquels sont reflétés les coûts de transport élevés.

Données démographiques

Au Canada, on dénombre 720 000 personnes membres des Premières Nations, dont 57% habitent à l'intérieur des communautés. Au Québec, ce chiffre s'élève à 66 500, excluant les Inuits, dont 70% vivent dans les communautés. Ce qui représente la sixième population autochtone en importance au Canada, et c'est au Québec que se trouve la plus grande proportion d'autochtones vivant dans leurs communautés, où le plus grand nombre d'individus choisissent de retourner vivre auprès des leurs une fois leurs études terminées ou encore après avoir vécu un certain temps en milieu urbain. Une comparaison avec la Colombie-Britannique permet de mieux comprendre cette tendance. On retrouve dans cette province environ 200 communautés dont le nombre de membres varie de cinquante à mille cinq cents. La

faible population de ces communautés explique en grande partie le manque d'intérêt des autochtones à revenir vivre dans leur communauté une fois leurs études terminées. Ils choisissent davantage de s'établir au sein de communautés urbaines ou à proximité des grands centres urbains. Un simple coup d'oeil sur la carte géographique des communautés au Québec permet de voir que celles-ci, bien que plus isolées, sont malgré tout regroupées entre elles, et peuvent réunir jusqu'à 8 000 personnes. La densité de population des communautés les rend plus attrayantes et offre davantage de débouchés sur le plan du travail.

Le «baby-boom» des Premières Nations

Le profil démographique des Premières Nations est nettement distinct de celui de la population québécoise en général. Alors qu'on parle pour le Québec d'une population vieillissante, il en va tout autrement chez les Premières Nations où les jeunes représentent un fort pourcentage de la population. La population autochtone vieillissante n'a connu qu'une croissance de 10% contre 40% pendant la même période pour la population québécoise non autochtone. Les Premières Nations vivent actuellement l'équivalent du «baby-boom» que les Québécois ont connu au cours des années soixante. La tranche d'âge de 0 à 24 ans représente 42% de la population autochtone globale. Parmi la population vivant à l'intérieur des communautés, ce pourcentage s'élève à 47%, contre 29% pour la population vivant hors communauté. L'âge moyen des autochtones au Québec est de 24,7 ans alors que pour le reste du Canada, l'âge moyen est de 37,5 ans.

Une telle surreprésentation des jeunes pose à moyen terme des questions assez troublantes. Quel sera l'effet de l'arrivée massive de ces jeunes sur le marché du travail, surtout lorsqu'on sait que les débouchés d'emploi sont limités au sein des communautés? Malgré certains signes encourageants en matière de développement économique, on appréhende un déversement de ces jeunes sans emploi vers les centres urbains qui leur offrent davantage de débouchés.

Le problème du logement et de la promiscuité

Les 46 000 personnes vivant dans les communautés se partagent un total de 10 900 logements. Il faudrait 6 553 unités additionnelles pour répondre aux besoins de tous ceux et celles qui sont en attente d'un logement. Cette pénurie de logement, particulièrement criante dans les communautés éloignées, a pour effet que deux ou trois familles doivent habiter ensemble dans un seul logement. Nombreux sont les jeunes adultes en attente de logement qui doivent demeurer chez leurs parents. Les membres qui veulent revenir dans leur communauté font également face à des difficultés et doivent habiter avec d'autres familles.

Cette cohabitation forcée n'a cependant pas que des effets négatifs. Elle rappelle la persistance de modes de cohabitation ancestraux basés non pas sur la famille nucléaire mais sur le cousinage et la fratrie. Cette cellule familiale élargie s'avère tout à la fois une source de soutien et une opportunité de partage susceptible de développer une véritable unité. Il existe néanmoins un problème réel de promiscuité dont témoignent avec éloquence ces statistiques sur le logement: les membres des Premières Nations sont en moyenne 4,3 à se partager 5,5 pièces par logement. Pour l'ensemble de la population canadienne, ces chiffres sont de 2,7 personnes se partageant 6,6 pièces. Le coefficient personnes/pièces est donc de 1,28 chez les Premières Nations contre 2,26 pour la population canadienne. La promiscuité chez les Premières Nations se traduit par des négociations plus complexe pour l'espace vital; les jeunes qui vont à l'école manquent d'espace approprié pour étudier à la maison; les adultes, eux, trouvent moins d'espace pour s'adonner à des loisirs, etc. Plusieurs problèmes sociaux découlent donc du manque de logements dans les communautés au sein des Premières Nations.

La répression des conflits

On dénote chez les Premières Nations une tendance à la répression des conflits qui s'explique sans doute en grande partie par la nécessité individuelle de coexister en harmonie et d'unir leurs forces pour survivre, pour exercer leurs activités économiques traditionnelles, la chasse et la pêche. Aujourd'hui alors que cette nécessité est moins présente, ce trait comportemental subsiste encore. Il se traduit par exemple par la non-intervention, une grande permissivité dans l'éducation des enfants, la non-compétition entre les membres de la communauté qui engendre un certain embarras dès lors qu'on s'efforce de distinguer un de ses membres et de mettre en valeur ses réalisations. Cette répression a également son pendant sur le plan émotionnel. Cette impassibilité qu'affichent souvent les gens des Premières Nations et qu'on interprète à tort comme un manque d'empathie, voire une forme de hargne, n'est en réalité que l'effet de leur éducation. Sur une note plus positive, cette attitude pacifique donne lieu aussi à un sens développé du partage et de l'entraide.

La famille élargie / composée

La nature des liens entre les membres des communautés, de même que les valeurs et rôles familiaux dépendent, en partie, de l'étendue et de la qualité des ressources disponibles. Plusieurs communautés sont situées à l'écart des villes et cet éloignement contribue au resserrement des liens entre les familles et les membres de la communauté.

Par exemple, la majorité des enfants des communautés n'ont accès qu'à une seule garderie ou à une seule école primaire. Ils sont appelés à côtoyer leurs cousins, petits-cousins et amis sur une base journalière. De plus, les familles demeurent toutes à proximité les unes des autres. Les grands-parents, les oncles et les tantes, et les amis proches, jouent un rôle très important dans l'éducation des enfants.

Les séquelles de l'épisode des pensionnats

Les Premières Nations ont vécu un choc lorsque l'État a décidé d'envoyer les enfants dans des pensionnats. Cette décision de l'État a contribué à la désintégration de la famille. D'une part, les enfants ne pouvaient plus parler leur langue maternelle, d'autre part, ils perdaient tout contact avec des adultes significatifs, leurs seuls compagnons étant d'autres enfants. Ces enfants subissaient un stress important et n'avaient aucun autre support que celui des autres enfants, aux prises avec les mêmes difficultés. Marqués par des carences affectives, ces jeunes n'ont pu s'épanouir pleinement. Les parents ont aussi été victimes : leurs enfants étant absents, ils devaient redéfinir leurs rôles. Lorsque les enfants revenaient, ils jugeaient sévèrement les valeurs de leurs parents sur la base des valeurs non autochtones qu'on leur avait inculquées dans les pensionnats.

Cet épisode des pensionnats a eu des répercussions sur l'identité des autochtones. Lorsqu'on a des doutes et des questionnements, on ne peut transmettre une éducation adéquate aux enfants. Il y a donc eu des impacts intergénérationnels.

Renversement de la situation

Pendant plusieurs décennies, les gouvernements ont cru que l'accès aux divers programmes contribuerait à améliorer la santé et les conditions de vie des Premières Nations. Cependant, les instances gouvernementales ont dû admettre que, dans bien des cas, ces programmes ne répondaient pas aux besoins et aux réalités culturelles des Premières Nations.

Depuis une dizaine d'années, on assiste à une réappropriation des programmes par les Premières Nations. Plusieurs communautés et organismes régionaux ont développé et mis en place des programmes mieux adaptés aux particularités culturelles de leurs populations.

La boucle : les sept générations

Le cycle des générations est assez court. Dans plusieurs langues autochtones, les arrière-grands-parents portent le même nom que les arrières-petits-enfants.

En revanche, la conception horizontale de la parenté est très large. Les cousins, par exemple, sont considérés comme très proches. Les termes utilisés pour désigner un frère et un cousin ou une sœur et une cousine sont identiques. La terminologie employée peut aussi être très ambiguë, par exemple, le terme *Nimushum* (en langue Innu) peut désigner aussi bien le grand-père, le conjoint de la véritable grand-mère, l'homme qui a élevé son père, ou encore le père du parrain ou de la marraine.

Concept d'adoption traditionnelle

En langue innu, le terme adoption réfère au verbe « prendre soin ». En français, le terme adoption fait davantage référence à un transfert légal du droit parental à l'égard d'un enfant. On assiste fréquemment à cette forme de prise en charge d'un enfant par un membre de la famille immédiate. L'adoption s'effectue, le plus souvent, de manière naturelle, sans mesure légale. L'enfant ne change pas d'identité sociale, il conserve ses liens avec les parents et préserve la mémoire de ses origines. Il peut s'agir d'une mesure temporaire ou d'une durée indéterminée. Cette façon de faire permettait historiquement de répondre à plusieurs impératifs: transmis par la tradition, ce mode d'adoption répond à plusieurs besoins; soulager les parents de leurs responsabilités familiales, générer un réseau de parenté complexe, élargir le réseau de partenaires pour les activités économiques.

En conclusion

De nombreux programmes ont été mis sur pied pour répondre aux besoins particuliers des communautés des Premières Nations, par exemple pour encadrer l'arrivée progressive sur le marché du travail d'une population où les jeunes sont beaucoup plus nombreux en proportion qu'au sein de la population québécoise en général, ou pour pallier les problèmes de logement. Nous n'avons pas eu le temps d'aborder spécifiquement la question de la famille élargie et du contexte familial parmi les Premières Nations, mais on peut dire, rapidement, qu'on assiste à un resserrement des liens familiaux ainsi qu'à un véritable retour aux sources et à une volonté affirmée de maintenir vivantes les traditions au sein des communautés.

Notes

1. La nation *Inuit* qui constitue une des nations autochtones du Québec n'est pas catégorisée avec les nations amérindiennes. (*Note de l'éditeur*)
2. La famille eskimo-aléoute est la troisième famille linguistique, et regroupe les Inuits. (*Note de l'éditeur*)

ATELIER A3 : LE LIEN FAMILIAL ET LA SOCIÉTÉ

Teresa Sheriff

Anthropologue-chercheure, Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire sur les jeunes en difficulté

❖ *Parent d'élève à risque : un métier complexe*

L'enfant à risque

On peut définir un enfant à risque comme celui qui se bute à des difficultés pouvant mener à un échec scolaire. Ces difficultés peuvent être causées par des retards d'apprentissages, des troubles émotifs, causes auxquelles certains auteurs ajoutent des troubles dans le milieu familial. De tous les élèves qui fréquentent une école, on peut situer entre 5% et 20% le pourcentage d'élèves à risque. De ce nombre, une proportion importante bénéficie d'un plan d'intervention. De ceux-ci, un tout petit pourcentage ont des troubles très graves et sont l'objet d'interventions plus spécialisées. Je parlerai aujourd'hui davantage de ceux qui ont un plan d'intervention mais ne présentent pas nécessairement de troubles importants d'apprentissage.

Au moment même où on inventait le concept d'enfance, on inventait le métier de parent. Parmi les experts qui ont contribué à définir ce métier de parent, je me plais à citer le Dr Lemay qui a traité entre autres des fonctions parentales. Ce qui importe avant tout dans le métier de parent éducateur nous dit le docteur Lemay, c'est la continuité et la cohérence des soins de base. Je pense également que le métier de parents d'élève à risque s'inscrit dans cette continuité des soins de base qui ont pour but de socialiser les jeunes enfants pour qu'ils deviennent capables de contrôler leur corps. À l'école il faut s'asseoir, mesdames et messieurs, et au moins pendant quarante-cinq minutes sans bouger! Il faut apprendre à contrôler ses émotions et finalement apprendre à contrôler sa pensée pour suivre les enseignements du maître. C'est une fonction essentielle des parents. Personnellement, j'accorde beaucoup d'importance à cette socialisation du corps. Il ne faut pas que l'enfant sente mauvais, que l'enfant parle n'importe quand, etc. Souvent les enfants pour lesquels on met en place un plan d'intervention tombent dans cette catégorie d'enfants dont la socialisation n'a pas été menée à terme.

Du côté des pratiques éducatives, deux points de vue s'opposent. Le premier conçoit l'éducation comme l'art de conduire l'enfant à l'intériorisation des normes de son milieu. Le second point de vue soutient que le but de l'éducation est de favoriser l'épanouissement des qualités en germe chez l'enfant. Ces deux visions opposées de l'éducation s'affrontent de façon très marquée dans les milieux défavorisés d'où proviennent la majorité des enfants à risque.

Vygotsky et l'approche socio-constructiviste

Lev Vygotsky est un psychologue et philosophe d'origine russe qui a beaucoup parlé d'esthétique, mais il a également passé beaucoup de temps avec des enfants qui manifestaient des difficultés d'apprentissage. Il est mort à l'âge de 38 ans, en 1934, et ses travaux n'ont été publiés en Occident qu'assez tardivement. Il est le fondateur de la théorie constructiviste, mieux connue aujourd'hui en tant qu'approche socio-constructiviste. Un de ses ouvrages les plus importants, paru initialement en 1934, a été traduit en français en 1996 sous le titre *Défectologie et déficience mentale*. Lorsque Vygotsky aborde l'interaction parent-enfant dans sa dimension éducative, il insiste sur le fait que les parents doivent apprendre à l'enfant à se *centrer sur sa tâche*. L'enfant est naturellement porté à être distrait et cette distraction est encore plus importante chez les enfants hyperactifs, ceux qui ont des troubles de l'attention ou ceux qui ne sont pas motivés à apprendre. Certains vont y parvenir par exemple en fermant la télévision ou encore en envoyant à l'extérieur les animaux de compagnie auxquels les enfants sont si attachés, ne se fut-ce qu'en laissant, quelques minutes, un espace totalement vide pour que l'enfant puisse se centrer sur la tâche à accomplir.

Dans un deuxième temps, Vygotsky insiste sur la déconstruction du milieu qui encadre l'action de l'enfant. L'enfant doit apprendre à interpréter les signes qui l'entourent. Le langage précède l'enfant, il naît avec le langage. Le parent lui apprend les rudiments du monde à travers le langage. L'expression «l'enfant naît du langage» vient de la psychanalyse et rejoint parfaitement cet aspect fondamental sur lesquelles les recherches actuelles mettent beaucoup l'accent, c'est-à-dire la difficulté, encore plus prononcée dans les quartiers défavorisés, des enfants à risque à lire, à écrire, à trouver des synonymes ou des antonymes. Le langage est bien sûr un outil de décodage mais il nous donne également accès à la symbolisation.

Vygotsky insiste également sur la nécessité de développer les potentialités de l'enfant. Les personnes qui ont étudié la pédagogie comprendront ce dont je parle lorsque je dis qu'il faut élargir la «zone proximale de développement». Peu à peu, avec le langage et la symbolisation, les parents vont introduire l'enfant à la culture de son milieu. Il a été question plus tôt dans ce colloque de l'importance cruciale de la transmission des valeurs symboliques au sein de la famille. L'enfant sera

progressivement amené à travers les savoirs et valeurs qui lui sont transmis à développer une identité collective ainsi qu'un sentiment d'appartenance sociale et culturelle. Toute l'éducation de l'enfant par ses parents devrait se dérouler dans la félicité, selon l'expression retenue par les traducteurs de Vygotsky, dans la joie et le bonheur.

Ces différentes facettes du rôle parental dans l'éducation concernent bien sûr toutes les familles, mais elles sont particulièrement importantes dans le cas de familles où l'on retrouve des enfants à risque.

Les parents d'enfants à risque

Comment les parents doivent-ils s'y prendre avec ces enfants, que doivent-ils comprendre de ce qui leur arrive? Comme nous le savons tous, c'est dans la famille qu'ont lieu les premiers apprentissages du système des signes, du langage, de l'appartenance à la collectivité. À l'observation, on se rend compte que les parents aux prises avec des enfants à risque ou en échec scolaire, qui se rendent à l'école pour participer à l'élaboration d'un plan d'intervention pour leur enfant, sont confrontés d'entrée de jeu avec un vocabulaire qui leur est étranger. Ils vont entendre parler pour la première fois de dyslexie, de dyspraxie, d'hyperactivité, de troubles envahissants du développement (TED), de troubles de l'attention, d'autisme, etc. Ce sont des termes qu'à prime abord les parents ne comprennent pas et qui les blessent énormément. Ces parents vivent une blessure narcissique très profonde. Souvent ils vont expliquer cette situation en disant: «Moi aussi quand j'étais jeune, j'avais des difficultés à l'école ou il y a des membres de ma famille qui avaient des difficultés. Les difficultés des parents vont être encore un peu plus complexes lorsque la famille elle-même vit des difficultés. En plus de cette blessure narcissique, les parents ne peuvent donc pas compter sur une organisation familiale adéquate pour faire face aux problèmes de ces enfants à risque qui, rappelons-le, demandent énormément d'attention et d'énergie. Les parents qui travaillent doivent faire des journées doubles. Dans les cas des familles dont la structure s'éloigne de la structure «idéale», par exemple les familles à conjugalité recomposée qui entraîne une séparation d'avec un des parents, les choses se compliquent encore davantage. Si la famille est centrée autour du noyau maternel, tous les parents du côté du père vont être manquants. Autrement dit, toutes ces ressources familiales sont absentes, il y a moins de parents pour s'occuper de l'enfant, moins de fêtes chaleureuses, etc. Le même constat s'applique aux familles immigrantes en voie d'insertion où le noyau familial est restreint. Toutes ces conditions familiales sont moins favorables pour les parents d'enfants en difficulté d'apprentissage.

Le temps me manque ici pour établir un profil détaillé des parents d'enfants à risque. J'ai pu observer au fil de mes recherches différents profils de parents. Il y a les parents experts qui se sentent en pleine maîtrise des connaissances reliées à la problématique et qui veulent participer à la recherche de solutions. Il y a des parents qui maintiennent une certaine distance ou une certaine réserve face à l'école. Il y a les parents obéissants qui sont tout à fait soumis au diagnostic établi par l'école. Et finalement, il y a ceux qui sont totalement réfractaires à la chose scolaire. Ils s'opposent à ce que dit l'école mais ils sont légalement tenus d'envoyer leurs enfants à l'école.

En conclusion

Les parents d'élèves à risque aimeraient le plus souvent devenir des partenaires de l'école, ils aimeraient participer à la lecture des problèmes proposés par les experts scolaires. Mais il va de soi que si ces parents sont en situation de blessure narcissique, s'ils manquent de temps ou bien encore s'ils sont en situation de pauvreté ou si leur réseau familial est trop étroit et inapte à les soutenir, tous ces facteurs vont influencer leurs rapports avec l'école. La population des parents d'élèves à risque n'est absolument pas homogène et au vu de cette disparité, l'école va être fortement sollicitée et portée à faire plus que sa part. Le seul moyen d'y arriver réellement est de compter sur la communauté. Je connais plusieurs exemples de communautés qui bougent, qui défendent leurs écoles, qui prennent en charge la sécurité dans les rues et les ruelles, qui font de leurs quartiers des milieux de vie englobants pour les enfants. Bravo pour ces communautés car les parents seuls, même appuyés par l'école, ne sauraient venir à bout de leurs enfants qui font face à des difficultés d'apprentissage.

Il faut oser faire des interventions en amont, c'est-à-dire proposer des modèles pédagogiques basés sur la prévention. J'ai pu faire la démonstration à travers mes recherches que cette prévention est possible par la concertation de l'ensemble du milieu, dans la mesure où cette concertation est accompagnée du don de soi, si on est capable de donner un peu de son temps, de sa bienveillance, de transmettre de l'amour aux enfants et non pas seulement en échangeant des biens ou en accomplissant notre petit travail parce que l'on est payé. C'est au prix de cette concertation que l'école et la communauté peuvent devenir des milieux résilients pour nos enfants à risque.

Gilles Pronovost

Directeur général du Conseil de développement de la recherche sur la famille au Québec

❖ ***Les valeurs familiales et les rapports au temps***

Les propos que je tiendrai au cours de cet exposé sont tirés pour l'essentiel de l'ouvrage que j'ai publié cette année, intitulé Temps sociaux et pratiques culturelles.

Comme nous le savons tous, l'affirmation du moi, le respect de l'identité de chacun des membres de la famille, les tensions entre le soi, le couple et la famille forment les enjeux majeurs de la famille contemporaine. Ces nouvelles dimensions de la famille moderne amènent des difficultés de synchronisation des temps personnels et familiaux. Nous avons souvent l'impression que nous manquons de temps, que nous sommes débordés, que nous n'arrivons pas. Cette perception du temps qui nous manque est extrêmement répandue.

Aujourd'hui, je vais vous faire part non pas de ma propre perception, de ce que je pense, mais de ce que révèlent des études qui nous donnent une mesure relativement objective de la façon dont nous utilisons les vingt-quatre heures de nos journées. Il existe une tradition de recherche internationale qu'on nomme les études d'emploi du temps ou du budget-temps. Statistique Canada en a réalisé trois à ce jour, en 1986, en 1992 et la dernière en 1998. La prochaine aura lieu en 2005. Les chercheurs communiquent avec 10 000 répondants, ce qui représente un échantillonnage très important. Les chercheurs reconstituent avec chaque répondant le déroulement des 24 heures précédant l'enquête. La plupart des pays occidentaux mènent des études semblables. Il s'agit donc d'une méthodologie relativement éprouvée qui consiste à mesurer à cinq ou dix minutes près, le temps que nous consacrons *réellement* à nos activités quotidiennes. J'insiste sur le mot réellement, car plusieurs études ont démontré un écart important entre la mesure réelle du temps et la perception qu'en ont les répondants. Si je vous demande par exemple: «Combien de temps travaillez-vous?», il y a de fortes chances pour que vous me répondiez par des menteries. Les études prouvent que nous avons tendance à surestimer le temps consacré au travail, et que plus la durée du temps de travail est grande, plus la surestimation est forte. À l'inverse, on sous-estime le temps consacré à écouter la télévision.

Je vais vous présenter les données concernant le budget-temps hebdomadaire des mères et des pères âgés entre de 18 à 64 ans qui travaillent et qui ont des enfants.

Le budget-temps des mères

On observe que les femmes ont tendance à accroître leur participation au marché du travail et que le temps consacré au travail représente 83% du temps de travail des pères, comparativement à 75% il y a deux décennies. Elles ont à peine diminué le temps consacré aux tâches domestiques, accordent un peu moins de temps à leurs enfants. Fait étonnant, elles disposent de cinq heures de plus de temps libre qu'il y a 15 ans, ce qui comble l'écart important qui les séparait par le passé des hommes. Le travail occupe donc environ 37 heures de leur temps, le temps consacré aux soins personnels, le temps consacré aux enfants ayant diminué légèrement alors que le temps du loisir et de la télévision a augmenté. Contrairement à ce qu'affirment certains, on ne passe pas moins de temps avec les autres, à parler avec les autres, mais davantage.

Le budget-temps des pères

Pour les pères sur le marché du travail, on observe qu'ils ont tendance à diminuer leur temps de travail de façon assez significative et à accroître légèrement leur participation aux tâches domestiques. Nous n'avons pas atteint l'équilibre hommes-femmes à ce chapitre, mais un tel scénario est envisageable à plus ou moins brève échéance. Le temps consacré au loisir est demeuré plutôt stable. Ce qui doit cependant retenir notre attention est que le temps consacré aux soins des enfants a connu une très nette croissance. Les hommes consacrent 5,3 heures par semaine à leurs enfants contre 6,4 pour les femmes. On peut prévoir que le prochain sondage révélera que les mères et les pères actifs sur le marché du travail consacrent le même temps à leurs enfants.

Dans la revue *Enfance, familles, générations* publiée sur le site Erudit.org, John P. Robinson a comparé les données américaines, canadiennes et québécoises. Les résultats de son analyse démontrent que ce sont les pères québécois qui consacrent le plus de temps à leurs enfants, particulièrement les jeunes pères. C'est à la lumière de ces données que je qualifie ces jeunes pères — ceux qui ont des enfants en bas âge — des pères postmodernes. Ceux-ci passent autant d'heures que les mères, environ 20 par semaine, avec leurs enfants. Il s'agit du temps dévolu non pas aux soins de base aux enfants, changer les couches, les nourrir, ... auxquelles les mères consacrent davantage de temps (15 heures contre 10 pour les hommes) mais du temps passé en compagnie des enfants, à écouter la télévision, à faire la vaisselle, etc.

La répartition du temps familial selon l'âge des enfants

L'âge des enfants, bien plus que le degré de scolarité ou le revenu familial, est la variable la plus importante quant au temps que l'on consacre aux enfants; il détermine l'usage que l'on fait de son temps libre, ou même le temps dont on dispose pour le sommeil. Le fait d'avoir des enfants en bas âge introduit une contrainte ou un déplacement importants dans l'organisation du budget-temps hebdomadaire des parents. Quand le premier enfant paraît, souvent la femme se retire partiellement du marché du travail pour consacrer davantage de temps à son enfant. Avec la venue d'un deuxième enfant, la femme tend à se retirer complètement du marché du travail pour un certain temps. L'homme, lui, va "surtravailler".

Les données indiquent qu'il n'y a aucun déclin, quantitativement parlant, du temps passé en famille. Il s'agit ici du temps pendant lequel l'un ou l'autre des conjoints, ou les deux, sont avec leurs enfants.

Dès lors que les enfants vieillissent, le couple réaménage son temps, les conjoints en profitant pour allouer davantage de temps à leur propre couple. Lorsque leurs enfants ont atteint l'âge de 15 ans, le budget-temps des parents ressemble à celui de couples sans enfants.

Un nouvel équilibre du temps familial

En guise de conclusion, rappelons que la grande variable dont il faut tenir compte dans l'analyse du budget-temps familial est la présence ou non d'enfants. Ce sont les enfants qui déterminent avant tout autre facteur l'organisation et la répartition de l'agenda des familles.

Autre considération à retenir: on assiste à un rééquilibrage progressif du temps consacré aux enfants et aux tâches familiales chez les pères et les mères au Québec. Les jeunes mères acceptent de moins en moins de sacrifier leur propre temps de loisir, le temps pour soi ou encore le temps de travail. Leur recherche de temps personnel amène une restructuration du temps familial et un nouveau partage des responsabilités. Les statistiques indiquent que les jeunes pères sont de plus en plus sensibles aux exigences de leur conjointe et acceptent de plus en plus un plein partage des responsabilités. Il est évidemment périlleux de prédire l'avenir, mais on peut aisément concevoir que nous assisterons bientôt à l'atteinte de la parité chez les jeunes couples québécois en matière de responsabilités familiales.

Sylvie Gravel

Agente de planification et recherche, équipe Culture et migration de la Direction de la santé publique de Montréal : Communautés culturelles et réseau de la santé

❖ ***Communautés culturelles et réseau de la santé***

Au cours de études menées par des intervenants du réseau de la santé auprès de familles d'immigration récente, la question du risque est apparue comme une préoccupation majeure. Je vais donc aborder aujourd'hui les différents problèmes que soulève la question du risque selon qu'on l'aborde du point de vue de sa perception sociale, de sa perception scientifique, de sa temporalité, de sa médiatisation ou encore du point de vue de sa hiérarchisation.

Un bref retour historique

Il faut remonter au XIV^e siècle pour voir apparaître une préoccupation à l'égard du risque. Les livres de comptes de la marine marchande nous indiquent que les commerçants cherchaient déjà à cette époque à protéger leurs cargaisons contre les intempéries, la vermine ou le piratage. L'Église, elle, exhortait ses fidèles à la tempérance au risque de se retrouver en enfer. D'un côté une vision très mercantile du risque, de l'autre le risque vu comme un moyen de contrôle social.

La notion de risque va évoluer beaucoup avec l'industrialisation et la mécanisation du travail qui entraînait de nombreux accidents de travail. Les travailleurs, hommes, femmes ou enfants, sont exposés à des lésions pour lesquelles on cherche à obtenir des compensations. On essaie d'évaluer le risque et de déterminer les niveaux de compensations adéquats pour chaque accident ou décès encouru au travail. On parle désormais d'imputabilité en matière de réparations de dommages.

Dans les sociétés modernes, le risque est devenu calculable. Sur le plan scientifique, on parle de la prévalence ou de l'incidence de certains problèmes, on calcule l'imminence ou la prévisibilité du risque. Du point de vue économique, le risque se chiffre en terme de perte de capital. On parle également de perte de capital humain, qu'on évalue de plus en plus en terme de qualité. En épidémiologie par exemple, on utilise des mesures comptables pour calculer la perte de jouissance de la vie, la diminution de la qualité de vie que pourrait entraîner pour un patient un traitement oncologique. Les actuaires sont passés maîtres dans l'art d'évaluer ces risques.

Au point de vue sociologique, on parle de risque collectif. On procède à des analyses coûts-bénéfices des programmes d'intervention sociale en matière de prévention de la toxicomanie, de délinquance. Dans les milieux défavorisés, les responsables évaluent l'intérêt des programmes d'alphabétisation en termes de résultats.

La perception historique et temporelle du risque

La perception moderne du risque s'est développée dans l'axe de la rationalité. Mais en matière de santé publique, toutes les campagnes de prévention se sont heurtées à l'irrationalité des comportements des publics visés. Il a fallu conclure à l'inefficacité d'une approche basée exclusivement sur le renforcement de comportements rationnels. Les spécialistes se sont alors intéressés à la définition socioculturelle du risque, à l'histoire de l'exposition collective au risque pour se rendre compte qu'il fallait prendre en compte non pas uniquement l'individu et son rapport au risque, mais l'individu en tant que membre de la collectivité ou en tant que membre d'une famille. Il convient de ce fait de parler d'une temporalité du risque, du risque historique d'une communauté.

Ce risque peut être *prévisible*, *imprévisible*, *immédiat* ou *lointain*. L'environnement peut être source de risque prévisible, par exemple dans les cas de tremblements de terre ou d'inondations. Une amie colombienne qui habite au Québec a conservé le réflexe de se mettre à l'abri dès qu'elle sent vibrer les murs, présage en Colombie d'un tremblement de terre imminent. Il y a également des risques de famines ou de disettes de biens essentiels dont l'origine peut être naturelle ou encore politique, en raison d'une distribution inéquitable des ressources. Les populations qui ont été exposées à ces risques, souvent de manière cyclique et récurrente, y sont très sensibles. Ces risques font partie de l'histoire de ces communautés.

Certains risques peuvent sembler imprévisibles, par exemple le tsunami de décembre 2004 en Asie, mais à bien y regarder, les pays touchés auraient pu le prévoir et y faire face plus efficacement à l'aide de technologies appropriées. La notion d'imprévisibilité dépend bien souvent des moyens dont dispose une communauté pour prévoir les risques et s'en protéger.

On parle également de risque immédiat et lointain. Certaines populations touchées par la polio ou la rougeole sont préparées en permanence à l'éventualité de ces maladies, mais elles sont totalement indifférentes aux problèmes de santé liés à une insuffisance ferrique, par exemple.

La médiatisation du risque

Les grands médias, les journaux, la télévision font beaucoup état du risque. On peut dire que nous assistons à un vaste effort de médiatisation du risque. Il y a Internet également qui a permis une démocratisation de l'accès à la connaissance liée au risque. Sur les forums en ligne, les gens contestent ouvertement les approches officielles en matière de prévention du risque. Par exemple, plusieurs mettent en doute l'efficacité des programmes de prévention et de dépistage en leur opposant des approches offertes par les médecines alternatives.

La hiérarchisation du risque

Il y a, sur le plan social, une hiérarchisation du risque. Au Canada, par exemple, nous avons fait le choix de limiter les dépenses en équipement de haute technologie dans le réseau de la santé pour mettre davantage l'accent sur les campagnes de sensibilisation et d'information. À quoi sert d'avoir des outils hautement sophistiqués si le bilan de santé publique demeure le même? Nous avons donc opéré une priorisation du risque dans ce domaine. Nous avons développé des instruments pour prioriser les risques auxquels nous sommes exposés. Les indicateurs de santé ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Il y a trente ans, le mouvement féministe utilisait des données recueillies dans les chroniques judiciaires des journaux à sensation tel *Allo Police* pour alerter l'opinion publique sur la mortalité par homicide chez les femmes. Aujourd'hui la mortalité des femmes victimes de leur conjoint est une problématique très bien documentée. Nous possédons également des indicateurs du taux de mortalité par parc automobile, du nombre d'accidents mortels par 100 voitures alors que dans d'autres pays les indicateurs de santé se limitent encore au taux d'accès à l'eau potable.

La priorisation du risque variera selon les cultures. Les autorités américaines ont choisi par exemple de privilégier la prévention de la délinquance et de la grossesse chez les adolescentes plutôt que la prévention en matière de sécurité automobile.

La perception du risque en contexte migratoire

Il y a des gains et des pertes associés à la migration qui viennent modifier la perception du risque chez les immigrants. Il y a le risque expérimenté par les experts et celui expérimenté par les familles immigrantes et l'écart entre ces deux perceptions est très important.

Les pertes: en général, le choix d'émigrer est fondé sur l'espoir de trouver dans le pays d'immigration de meilleures possibilités d'emploi, un niveau de vie plus stable et plus élevé. En dépit de politiques d'immigration qui reconnaissent aux immigrants les mêmes droits et les mêmes chances, les premières années de séjour dans le pays hôte ne signifient pas nécessairement une amélioration des conditions de vie des immigrants. Il y a donc souvent au cours de ces premières années des pertes en terme de qualité de vie, de revenus, de logement. Il y a évidemment des pertes très lourdes au chapitre des réseaux familiaux, sociaux et professionnels. Tous ces réseaux doivent être reconstruits.

Les gains: tout n'est pas noir bien sûr. Les pertes évoquées ci-devant sont souvent compensées par l'accès à un éventail plus large de choix professionnels, à davantage de services, etc.

Le bilan varie évidemment selon le pays d'origine. Que l'on vienne d'Europe occidentale ayant des systèmes de santé semblables aux nôtres, d'un pays communiste ou d'un pays où un tel système est inexistant ou détruit par la milice politique, la notion du risque ne sera pas la même, car la personne immigrante a accès à des services et des mesures de contrôle étatiques différents du risque.

Les conditions de départ influent également sur le rapport au risque. S'agissait-il d'un départ volontaire, involontaire ou forcé? La perception qu'a un réfugié politique du risque en matière de santé n'est en rien comparable à celle d'un immigrant volontaire qu'un emploi attend dans son pays d'élection.

Les conditions d'immigration sont également à prendre en considération. Pour une mère qui a laissé derrière elle un ou plusieurs enfants faute de moyens financiers, le risque que ses enfants subissent un retard de développement au niveau du langage est bien secondaire par rapport au risque que ceux-ci soient victimes de sévices personnels ou encore de bombardements. Dans la période initiale d'immigration, l'appréhension du risque d'un retard sur le plan de la socialisation de leurs enfants est une préoccupation assez lointaine pour les parents qui en sont à reconstruire leurs réseaux professionnel, social et familial.

Les intervenants sociaux auprès de la petite enfance font beaucoup de cas parmi leur clientèle immigrante des risques de retard de développement social ou scolaire, mais rarement ces intervenants cherchent à connaître ou à comprendre quels sont les autres risques auxquels font face cette clientèle ou ceux auxquels ils ont été exposés par le passé: les traumatismes de guerre, la violence civile, les épidémies et les maladies infectieuses, les problèmes liés à la sous-alphabétisation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la disparité du taux d'infection au virus du sida chez les femmes. Au Zimbabwe, le taux est de 43,8%. Le risque est extrêmement élevé pour les ressortissantes de ce pays alors qu'il est infime pour les femmes canadiennes. Au

Nigéria, on dénombre 1 million d'enfants orphelins, 780 000 au Zimbabwe. Ici, la notion d'orphelin n'a pratiquement plus d'application. Il y a bien sûr des enfants qui font l'objet d'un placement en famille d'accueil, mais les enfants dont les deux parents sont décédés sont infiniment peu nombreux. C'est un risque auquel nous ne sommes collectivement plus exposés.

Lorsque nous sommes en présence d'une famille d'immigration récente, il est nécessaire d'essayer de comprendre la hiérarchie des risques auxquels cette famille a été exposée. Il faut analyser l'ampleur et la gravité du risque en contexte migratoire. Un immense décalage dans la perception du risque nous sépare de ces gens. Les risques auxquels nous tentons de les sensibiliser n'ont pour eux souvent aucune signification ou qu'une importance toute secondaire. On assiste souvent chez les immigrants récents à un déni du risque ou à une attitude qui consiste à trouver des moyens pour contourner les risques au lieu d'y faire face et d'y remédier. Pour soustraire leurs enfants aux problèmes de délinquance ou au manque de respect envers l'autorité propres à notre société, les parents renverront leurs enfants dans leur pays d'origine. Il s'agit pour eux d'une mesure de protection face à ces risques. On assiste dans d'autres cas à une surconsommation d'aliments ou de médicaments pour pallier par exemple à une insuffisance ferrique, surconsommation qui a évidemment un impact sur la santé des enfants. Souvent également, les parents immigrants, en général nettement plus scolarisés que la moyenne des gens dans leur pays d'origine, se sentent prémunis contre le risque du fait de leur niveau de scolarité. Ils se croient encore sous cette protection spéciale même une fois établis dans leur pays d'adoption.

À la lumière de ce qui précède, il est important de revoir la définition courante du risque en tant que maîtrisable ou non maîtrisable, certain ou incertain, réversible ou irréversible. L'écart de perception des risques auxquels sont exposés les enfants de famille d'immigration récente peut rapidement provoquer l'instauration d'un rapport de pouvoir ou devenir une source de conflits entre ces familles et les intervenants des services sociaux. Ce qui est souvent perçu par les intervenants comme un manque d'intérêt de cette population à l'égard de la prévention du risque relève bien souvent d'une expérience du risque toute différente qui a pour effet chez ces gens de relativiser des risques qui nous apparaissent importants. Il faut à ce moment s'efforcer de revoir le parcours de ces familles pour déceler où s'inscrit le risque dans leur compréhension du développement de leurs enfants.

Bloc B :
**Le vécu familial – Le vécu de la diversité et
de la mouvance des liens familiaux**

ATELIER B1 : L'INSTAURATION DU LIEN PARENT - ENFANT

Ginette Francequin

Maître de conférences en psychologie clinique et sociale au CNAM Paris est membre du Laboratoire LISE-CNRS et du comité de rédaction de la revue *Enfances et Psy*. Ses travaux ont porté particulièrement sur les thèmes du développement de l'éducation des enfants, puis de l'orientation des adolescents et actuellement leur axe principal porte sur la santé et le travail

+

❖ ***L'instauration du lien pendant les premières années de vie de l'enfant***

Je tenterai d'examiner l'intérêt de la théorie de l'attachement pour les modalités de l'accueil et de prise en charge de la petite enfance en France, le soutien aux mères en maternité comme sur les conditions d'hospitalisation en pédiatrie qui encouragent la présence quotidienne des parents.

Je partirai de quelques repères historiques pour arriver au moment où les praticiennes Myriam David et Geneviève Appel et la psychanalyste Jenny Aubry s'inspirent des travaux de Bowlby qu'elles ont rencontré plusieurs fois en 1948-1950 pour son rapport sur les enfants dans famille et entre 1950 et 1956 et que le psychologue René Zazzo en 1972 rapporte «une nouvelle théorie sur les origines de l'affectivité» venue d'un collaborateur de Winnicott, le psychanalyste John Bowlby.

Ce dernier a apporté une contribution essentielle à la réflexion sur les carences auxquels étaient exposés les bébés en institution par sa monographie *Soins maternels et santé mentale* publiée en 1951 avec le soutien de l'organisation mondiale de la santé, OMS où il mettait en avant trois notions clés qui sont «la continuité, la disponibilité et la sensibilité de la réponse.»

Ensuite, il a distingué dans ses articles de 1961 cinq comportements servant à maintenir le contact, directement ou par une communication à distance (suction, cri, sourire, poursuite visuelle, agrippement), puis a élargi la catégorie de comportements d'attachement à tous ceux «dont le résultat est qu'une personne

obtient ou conserve une proximité avec un individu qu'elle préfère» et il n'hésite pas à faire des rapprochements hardis comme: «Les bébés cessent de crier quand on les prend dans les bras. Le cheval emballé se calme en arrivant à l'écurie».

1. Attachés, traités socialement

A. Une histoire de garde

Dans la préface¹ du livre de Catherine Bouve, *Les Crèches collectives*, on peut lire: «Dans l'histoire de l'humanité, la garde et l'élevage des jeunes enfants sont des préoccupations constantes mais celles-ci prennent des modalités fort différentes selon les époques, selon les cultures, les groupes sociaux. En Europe, des modalités dites collectives sont relativement récentes et dans le cas de la France, c'est dans la première partie du XIX^e siècle qu'apparaissent à la fois les crèches et les salles d'asile, ces dernières comme les précurseurs des écoles maternelles. Ce sont surtout des institutions qui s'adressent à un public spécifique: des familles populaires, voire en grande difficulté, «nécessiteuses», «indigentes», comme on le disait à l'époque ...

Yvonne Kniebihler, historienne raconte aussi dans un article, intitulé «La fatigue des mères»², (2002) la création dans les années 1820, des salles d'asiles, pour pallier la misère des femmes.

Certaines, épouses d'ouvriers dont le salaire ne suffisait pas à nourrir la famille, devaient rechercher des ressources complémentaires en faisant des ménages, du repassage, de la couture dans une famille «bourgeoise». Elles inventaient en quelque sorte le travail à temps partiel.

D'autres se faisaient embaucher dans l'industrie, à temps complet, douze heures par jour et il était alors nécessaire de faire garder les enfants.

Enfin, les autres femmes de cette classe sociale gardaient les enfants. Il suffisait d'être une femme pour exercer le métier de «gardienne», un travail peu qualifié. Ces nourrices du XIX^e siècle sont souvent décrites comme «malsaines», «sales», «elles attachent les enfants» et leur logement est «un taudis puant, véritable cloaque au sens matériel, physique, intellectuel, moral». Catherine Bouve³ complète le tableau par l'idée du règne des 3 C: Charité, Crèche, Christ, portés haut par Firmin Marbeau (1798-1875), fondateur de la crèche collective, pour lequel la moralisation des classes pauvres — et des femmes — tient une place importante.

Le témoignage d'une directrice de crèche qui vient de prendre sa retraite montre concrètement l'évolution des crèches concernant l'environnement physique de l'enfant. Elle se souvient dans les années 60, d'une crèche de 25 berceaux avec 25

lits de plus grands. «J'ai été étonnée et un peu inquiète d'entendre les bébés pleurer et de ne pas voir d'où venaient les pleurs car les lits étaient très hauts et complètement fermés avec un entourage plein. On se dépatouillait avec une serpillière pour laver les pipis, et je remarquais que les conversations étaient du type, «Attention! Viens-ici, ne marche pas dans le pipi! J'ai lavé, ne piétine pas! Tout était en négatif.»

B. Une professionnalisation pour accueillir l'enfant

Quant aux nourrices, les ordonnances de 1945 avaient demandé qu'elles inscrivent leur activité au registre des mairies, ce qui représente une première étape dans l'émergence de ce métier pratiqué alors totalement «au noir». Ce n'est pas sans rapport avec les réflexions sur le développement de l'enfant. En effet, entre 1906 et 1946 plusieurs psychologues, dont René Spitz, attirent l'attention sur l'interruption brusque d'une relation entre la mère et son enfant. Ils utilisaient le terme de «carences relationnelles précoces». On réalise l'importance des travaux de Bowlby sur la modification des pratiques.

C'est en 1977, que le statut des assistantes maternelles sera défini, pour harmoniser la surveillance des personnes chargées de veiller à l'éducation des enfants et à la protection de l'enfance. Depuis cette date, l'appellation officielle est «assistante maternelle», même si le mot «nourrice» est encore souvent employé dans le langage courant. La loi du 17 mai 1977 (numéro 77- 505) marquera une évolution très importante. Elle reconnaît, pour la première fois, officiellement «la garde des enfants au domicile privé des nourrices comme un métier.» Cette loi donne un statut professionnel, officiellement d'«assistantes maternelles». Elle structure ce travail comme une véritable profession en mettant en place certains dispositifs de sélection (agrément), de suivi, de contrôle (renouvellement d'agrément tous les ans à cette époque) par les travailleurs médicaux et sociaux de la PMI. Elle donne des références aux parents employeurs, pour la rémunération de base des assistantes maternelles et la durée de leur travail, ce qui permet l'établissement de contrats qui régulent les relations entre eux.

Si la loi établit des règles pour la législation du travail, elle ne permet, pourtant ni la généralisation des actions de formation, ni le respect de la légalisation du travail pour la majorité des assistantes maternelles. Il faudra attendre la loi du 12 juillet 1992 (Numéro 92-642) et ses décrets d'application est la confirmation de leur professionnalisme⁴. Elle vient renforcer la loi de 1977, en insistant sur «la fonction accueil». Ses objectifs principaux sont d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants mineurs ainsi que le statut des professionnelles. La loi souligne l'importance de la formation en la rendant obligatoire pour réfléchir sur ses propres pratiques professionnelles. Elle reconnaît la formation comme un élément essentiel de la

professionnalisation de cette activité. De plus, l'agrément est délivré pour cinq ans et le renouvellement fait l'objet d'une nouvelle évaluation par l'équipe de PMI (protection maternelle et infantile).

Aujourd'hui, l'assistante maternelle est une professionnelle qui s'inscrit dans le dispositif d'accueil de la petite enfance. Ceci n'est pas sans rappeler «l'adulte de référence ou l'auxiliaire privilégiée qui a pour origine la pouponnière de Lôczy: une personne qui porte un regard et une attention tenue, fine et fait des observations pour mieux répondre aux besoins de manière individualisée.» Mais, cet adulte privilégié n'est pas un substitut maternel, il n'est pas une personne qui crée une dépendance affective, en allant au devant de l'enfant, elle lui laisse la possibilité d'acquiescer seul son autonomie. Des crèches collectives ont su donner des repères temporels et spatiaux, pour mieux travailler l'angoisse de séparation, la peur de l'étranger, la crainte du changement chez les nourrissons, et faire que les relations précoces multiples et diversifiées soient des moments de plaisir, si bien qu'elles accueillent essentiellement des enfants issus de couples ayant un niveau socioculturel moyen voire élevé, et ce d'autant plus qu'il manque de manière criante des places en crèches publiques.

Tous les autres modes d'accueil collectifs des jeunes enfants et les métiers des professionnels de la petite enfance sont réglementés par le code de la santé publique (Livre 1 et Journal Officiel - Numéro 181 du 6 août 2000, pp. 12-227). La législation concerne les puéricultrices et puériculteurs, les éducateurs de jeunes enfants, les infirmiers et auxiliaires de puériculture, qui doivent représenter au moins la moitié du personnel placé auprès des enfants, les autres pouvant être moins qualifiés.

D'autres projets de réforme sociale s'appuient sur cette théorie, on peut dire que prolonger le congé de maternité, faciliter le congé paternel, offrir une reprise de l'activité de manière progressive ou à temps partiel, sont des mesures prenant en compte la théorie de l'attachement. De même, rappelons que le cadre des thérapies parents/jeune⁵ enfant s'est amélioré. Comme le rappelait Morales-Huet (1999) les techniques psychothérapeutiques précoces sont actuellement caractérisées par l'alliance thérapeutique confiante, l'empathie, la sensibilité à la réponse parentale aux demandes du bébé, avec la valeur reconnue aux échanges interpersonnels et à la dimension émotionnelle. Y sont ajoutés l'importance de la présence du bébé «réel» dans l'intervention de soin et les énoncés de transmissions intergénérationnels.

Conclusion 1

Comme le souligne Denis Mellier, dans *L'inconscient à la crèche*, 2004,⁶ on constate un délai important entre la mise en place de la législation, et la formation des professionnels adaptée à cette dernière, il dit que «le réel mis en place nécessite un

sérieux décalage, qui peut persister longtemps entre ce qu'il est demandé de faire, ce qu'ils pensent faire et ce qu'ils font réellement.»

2. Le concept et la relation d'attachement

A. Les découvertes de John Bowlby

Il estimait «que l'école hongroise de Ferenczy et de Balint se situe dans une ligne qu'il faut revaloriser, celle de la théorie du besoin de contact et d'accrochage primaire à l'objet» et «c'est sur la base d'études éthologiques» que Bowlby essaie d'appuyer sa description des comportements instinctifs, (tels sucer, téter, toucher, s'accrocher) et que «son travail va dans le sens d'un approfondissement de la conséquence de certaines carences d'origine maternelle».

Puis, un collaborateur de Bowlby, le travailleur social James Robertson va observer en 1946 à Londres, les effets de la séparation en milieu hospitalier et il décrit trois phases évolutives: protestation, désespoir puis détachement.

La psychologue canadienne Mary Salter Ainsworth qui a fait une thèse sur la théorie de sécurité répond à Londres à une annonce de Bowlby qui lance une recherche sur la séparation. C'est ainsi qu'elle va défendre fortement les travaux de Bowlby qui est attaqué parce qu'il conteste les théories freudiennes de la pulsion et elle fait en 1954 une recherche en Ouganda sur 28 bébés non sevrés. Puis, elle reprendra cette étude à Baltimore avec 26 familles avec de situations de jeu libre et de situations standardisées, ce qui lui permet de montrer les corrélations entre les relations d'attachement sécurisées, avec les relations entre pairs et avec la capacité d'ajustement aux exigences du milieu scolaire.

Chacun s'accordera à penser que la relation d'attachement se construit progressivement et le petit enfant se tourne vers les figures qui lui ont apporté satisfaction de ses besoins fondamentaux tel que l'a défini Mary Ainsworth : le confort et la protection dans la recherche de proximité, une solide base de sécurité pour explorer librement en présence de la figure d'attachement, le refuge et les réactions marquées lors de séparations.

D'autres études vont suivre, faites par d'autres psychologues, elles montrent le caractère de l'influence prédictive de la sécurité de l'attachement précoce.

Dans la mesure où Bowlby élargit la sphère des besoins de l'enfant, il devient évident que la carence en soins psychologiques est plus importante dans certains cas que la carence proprement « orale » souligneront Lébovici et Soulé, 1970.⁷

C'est donc à partir des années 70 que les effets de la carence seront mieux reconnus et que le terme de *dépression du bébé* apparaît comme celui de *trouble de la relation d'attachement* (mauvais traitements parentaux, hospitalisation longue, effets de dépression des parents ou de parents toxicomanes), mais il est notoire que l'amélioration de l'environnement va améliorer les troubles.

B. Développement du concept

On pourrait observer selon la définition de l'attachement⁸ de Bowlby, trois mères au bac à sable et remarquer que la première a un enfant à ses pieds et chaque fois qu'elle fait un geste, ou qu'il fait une action, il la regarde. Elle dit émerveillée «Il tient à moi!». La seconde a son enfant collé à ses jambes et il ne joue que si elle joue «Je suis tout pour lui et il adore jouer avec moi!». La troisième a son enfant à un mètre, qui fait des gâteaux avec sa pelle et son seau, sans s'occuper ni des autres, ni de sa mère et les autres mamans pensent: «Cet enfant ne tient pas à sa mère». Or, cette maman lève le nez de son ouvrage et dit de temps en temps: «Je te vois!». Si elle se lève, on constate qu'elle lui explique: «Je m'éloigne un peu, mais je reste tout près, je reviens dans trois secondes!». Elle part, cela n'émeut pas l'enfant, car il sait qu'il est en sécurité. Elle revient toujours, il peut jouer, être tranquille, il a atteint la capacité d'être seul avec un sentiment de sécurité, car ce qu'il met en route n'est jamais critiqué, montré comme échec, mais il est porté par le regard positif de sa mère, un peu à distance d'elle, il peut être détendu.

Un «bon attachement» aux figures parentales renvoie à une bonne adaptation de l'enfant à la crèche, à une séparation dit de «meilleure qualité» et à la conquête de l'autonomie.

Au contact d'enfants ayant « un attachement insécuré », les professionnels vivent l'agressivité des enfants et celles des parents inquiets, la séparation est vécue alors comme un arrachement pour l'enfant et sa famille et devient difficile à gérer pour les professionnels.

Pourtant, si les parents et les mères particulièrement s'inquiètent de la place de celles qui gardent leurs enfants, on peut lire en effet dans l'ouvrage de Nicole et Antoine Guedeney, (2002, pp.17-18)⁹ que les figures d'attachement débordent largement le personnage de la mère. Ils soulignent cependant aussi que la relation d'attachement est moins immédiate que le comportement d'empreinte défini par les éthologues et qui est à la base du concept de John Bowlby. La période la plus importante pour la création de ce lien chez les enfants est située entre quatre et neuf mois, ce qui sous-entend pour les chercheurs que cette période doit encore être privilégiée par les figures parentales pour obtenir un attachement «sécuré». On sait

pourtant que le congé de maternité cesse trois mois après la naissance de l'enfant et que bien que les médecins déconseillent cette entrée; pourtant, de nombreux bébés sont accueillis trop tôt en crèche, faute de soutien financier suffisant pour que la mère ou le père retardent leur retour à la vie professionnelle.

Durant longtemps, et y compris dans la première partie du vingtième siècle, il y a eu une résistance à considérer l'importance des besoins relationnels de l'enfant si bien que le concept d'attachement tel que l'a défini Bowlby en 1940 ne va prendre de l'importance qu'à partir de la deuxième guerre mondiale pour réparer les effets des séparations précoces, dont enfants ou parents furent victimes. Bowlby, par sa théorie s'éloignait de la psychanalyse freudienne.

Bernadette Céleste (2002, p. 40)¹⁰ souligne que, pour sa part, Spitz, en qualité de psychanalyste, suite à ses observations, a adhéré à la théorie de l'attachement, tout en restant fidèle à la théorie de l'étayage et de la dépendance émotionnelle à partir de la dépendance physique. En effet, pour Spitz, la mère, en nourrissant son petit, lui permet de satisfaire un besoin vital et devient en même temps pour lui un objet qui procure du plaisir. Ce concept d'attachement est repris par Boris Cyrulnik, psychiatre-psychanalyste, pour définir son concept de «résilience».

Conclusion 2

Le cadre théorique de l'attachement semble trouver aujourd'hui un champ de développement certain, en psychopathologie développementale, jusqu'en psychopathologie de l'adolescent car des liens se remarquent entre le système de l'attachement chez l'enfant et les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les troubles des conduites alimentaires et les conduites addictives, avec des équipes, comme celle de l' Institut Mutualiste Monsouris, à Paris. Des travaux américains étudient les antécédents des états limites (des traumatismes précoces comme la perte d'une figure parentale dans l'enfance et des difficultés à mentaliser pourraient provoquer des troubles psychiatriques). La voie de recherche actuelle est prometteuse.

3. Les premiers effets sur les modes d'accueil de la petite enfance

A. Les progrès des années 1930 aux années 70 en Europe

Dans tous les pays d'Europe, un mouvement pédagogique naît avec des expériences en psychologie, si l'on croit l'article de la revue *Enfance* sur les crèches de Berlin, de Beller, E K, Stahne M, Laewen N, Calver, C, (1983). Par exemple, une expérience est faite pour améliorer la qualité pédagogique de soins apportés aux bébés de la crèche. Cette crèche est de milieu ordinaire et la relation enfant/adulte laisse peu de temps pour le travail de soins individualisés. Des psychologues se positionnent en expérimentateurs d'une méthode pour évaluer l'efficacité de leur intervention, avec un groupe contrôle. Le travail se fait à partir de la mesure de lignes de développement et les «taties» reçoivent la visite de psychologues deux heures par semaine. Il s'ensuit des changements de comportement des taties dans 90% des cas, c'est-à-dire des conduites positives sur les situations de jeux (encouragements verbaux et valorisation des succès) mais une résistance des taties à l'autonomie de l'enfant est observée pour les repas ou la toilette (l'accent est mis sur la propreté).

Les progrès de la législation en France seront évidents vis-à-vis des citoyens et des femmes après la première guerre mondiale (1932, création des allocations familiales, puis du code de la famille avec l'allocation de mère au foyer qui reconnaît pour la première fois le travail domestique, en 1938-39. Ensuite, droit de vote des femmes et sécurité sociale, en 1946, en passant par la création des PMI (protection maternelle et infantile) en 1945). Des psychologues dès l'après-guerre, comme Henri Wallon, Irène Brunet-Lézine relatent de nombreuses observations sur les enfants en collectivité, dans la revue *Enfance*. Des débats ont lieu sur les carences de soins maternels consécutives aux traumatismes des guerres (Spitz). Au cours des années, le travail de prévention pour les 0 à 6 ans évoluera en PMI vers une plus grande ouverture, une meilleure connaissance des familles, et les équipes seront formées aux aspects relationnels, même si des conflits institutionnels demeurent parfois.

B. Deuxième moitié du vingtième siècle

La loi Neuwirth (fin des années 60) dénoncera la «maternité esclavage» et les modes de garde divers peu favorables aux enfants et aux parents. Tous ces éléments vont jouer en faveur de lieux, qui deviennent peu à peu «des modes d'accueil.» mais avec des contradictions. Dans l'ouvrage de Françoise Bloch et Monique Buisson, 1998, le chapitre intitulé «Intérioriser la norme de bonne mère», pointe le fait que travailler dans le secteur de la petite enfance aujourd'hui, reste du domaine exclusif des femmes, qui d'ailleurs mettent en avant pour le choix de ce métier, «leur amour pour les enfants». Derrière cet amour semble s'inscrire en réalité, l'héritage

symbolique de la disponibilité de leur propre mère, «à croire que les hommes n'ont pas bénéficié de cette même attention et du même amour, que les mères pour leur fille.»

Il est à souligner aussi que les femmes ne sont elles-mêmes pas tout à fait prêtes à céder le terrain, si on fait attention aux propos de Michèle Bonnaud, la directrice de crèche avec qui je me suis longuement entretenue, elle me dit: «Quand le fils d'une amie m'a dit qu'il voulait travailler avec des enfants, je lui ai proposé un stage à la crèche. Le médecin chef responsable du secteur (une femme) s'est inquiétée du nombre de filles en crèche susceptibles de devenir mère-célibataire»...

C'est donc, encore et malgré tout, une «histoire de femmes» où des femmes (nounous, tatas) «gardent ou accueillent» les enfants des autres et attendent comme elles disent «l'heure des mamans» qui viennent rechercher leur bébé.

Michèle Bonnaud, explique encore que: «De grandes avancées se sont faites dans les crèches collectives au point de vue pédagogique, car Myriam David travaillait à la Fondation Rothschild, située dans le centre Alfred Binet — tester ces principes dans son travail et les répandre, était innovant. Ces quatre principes sont «un adulte de confiance, une motricité libre, un langage permettant à l'enfant que l'on dise des choses importantes, à lui comme personne singulière et un maintien en bonne santé».

En 1973, Myriam David et Geneviève Appell ont publié *Loczy ou le maternage insolite*. Ce livre illustre un repositionnement fondamental dans les rapports professionnels/enfants. Les auteurs y montrent la valeur de la prise en charge de bébés séparés de leurs parents (à l'Institut national de méthodologie des maisons d'enfants de Budapest dirigé par Emma Pickler) sans pour autant se départir de leur présupposé théorique selon lequel le soin est l'affaire de la mère. Ce dernier point sera d'ailleurs contesté par les mères féministes en 1975; celles qui veulent la parité, l'égalité et travailler.

Conclusion 3

Des mises en pratiques amplifient les recherches conceptuelles sur l'attachement et ont été probablement à l'origine de changements pour passer des crèches qui «gardent» à l'esprit «modes d'accueil».

— D'une part, la mise en évidence des compétences précoces chez le bébé va étayer les interprétations des psychanalystes qui depuis longtemps affirmaient que le bébé, à la naissance est capable d'établir une relation particulière et spécifique avec sa mère ou/et avec les adultes qui le prennent en charge.

— D'autre part, des observations minutieuses des relations, mère-enfant, menées par les psychanalystes comme Stern ou encore Lebovici ont considérablement enrichi l'étude du développement affectif et émotionnel de l'enfant. C'est d'ailleurs Lebovici, qui avait favorisé l'entrée des idées nouvelles de Myriam David et Geneviève Appel, après leur découverte de la pouponnière de Loczy, et il contribua aussi à la réflexion jusqu'au très beau film de Bernard Martinon: «L'enfant est une personne». Ces idées influenceront les relations enfants-adultes, mais aussi le cadre, le mobilier, les jouets.

En forme de conclusion:

Donner des moyens de Re/ouvrir l'avenir à la tendresse sans rivalité?

La relation d'attachement se discute entre parents \professionnelles et enfant

La psychanalyste Sylviane Giampino, (2000) qui a étudié le thème de la culpabilité des mères de famille qui travaillent ajoute que «les vrais problèmes sont au plan psychologique, les conditions dans lesquelles l'enfant vit sa séparation quotidienne d'avec sa mère et son milieu familial; les conditions dans lesquelles les enfants sont confiés quand leurs parents travaillent, et enfin le problème du temps et de la disponibilité familiale offerte aux enfants» et d'ajouter que «politique familiale, action sociale, jeunesse et sport, droits du travail, éducation nationale, justice, santé: les politiques, les lois, les budgets qui touchent à la vie des enfants sont morcelés et contradictoires». Les femmes, à leur place de garantes de l'intégrité physique et mentale de leurs enfants, se sentent écartelées par des poussées contraires. En effet, les mères recherchent l'harmonie dans la cacophonie sociale qui entoure les enfants. Leur malaise, leur fatigue témoignent de leur effort pour proposer à leurs enfants un environnement cohérent.

Les professionnelles vivent alors dans un cadre législatif, institutionnel très marqué où elles établissent une relation de service public, fortement liée au «maternage affectueux «d'enfants et elles sont «averties» par des formations des découvertes psychologiques — au risque d'un excès de psychologie, d'une saturation d'interprétations selon les écoles et les courants psychanalytiques — qui empêchent le naturel et le bon sens de s'exprimer.

Des liens dans un lieu de vie qui évolue

«Anti-autoritaire, égalitaire, démocratique» est l'esprit de la nouvelle éducation en crèches et comme le rappelle Gérard Neyrand, 2004 (page 34), si Françoise Dolto notait en 1978 à propos de l'évocation de la crèche sauvage de la Sorbonne «C'était vraiment un lieu de vie et de développement, qui l'aurait cru avant cette

expérience...» il remarque aussi que depuis quelques années, d'autres psychologues réduisent et ordonnent d'aseptiser la sexualité, la nourriture, les câlins, produisant un certain désenchantement des professionnelles: plus de bisous aux enfants, plus de gâteau d'anniversaire fait à la maison, plus de bain tout nu, mais on met des culottes spéciales en plastique aux enfants au cas où ils feraient pipi dans le bain. La peur du microbe est arrivée, elle permet de surveiller, de contrôler, d'évaluer!

C'est le temps des conflits intrapsychiques pour les professionnels par rapport aux désirs de manifester un élan de tendresse spontané et l'autorité et les interdits énoncés. Ces conflits sont dénoncés aussi par Liane Mozère (1992) qui constatait déjà cette négation de tendresse demandée aux professionnelles, pour rechercher surtout à observer les résultats au niveau des groupes de travail. La place de l'enfant a changé les pratiques des professionnelles. Par ailleurs, Laurence Gavarini (2001, p.98), rappelle que les adultes sont aujourd'hui invités à entrer dans les crèches pour accompagner les enfants, les aider pour l'adaptation, que ce changement n'est pas sans difficultés pour les professionnelles.

Des inquiétudes sur les confusions affectives

La peur de prendre trop de place, de prendre la place de la mère auprès de son bébé, voire de déresponsabiliser les parents en assumant leur rôle. «La peur de s'attacher trop à un enfant, au détriment de la mère» précise Suzon Bosse-Platière (2002, p.23) font que les rapports deviennent aseptisés: «Les liens affectifs que l'enfant noue avec la professionnelle qui le prend en charge, sont à la fois source d'inquiétude et élément de sécurité pour les mères, qui apparaissent rassurées que l'on s'intéresse et s'attache à leur enfant».

Les professionnelles s'interrogent aussi aujourd'hui sur la construction de ce lien rassurant dit «d'attachement», source de bien-être au travail, ou de difficulté lorsque l'attachement est dit de «mauvaise qualité».

Notes

1. Écrite par Éric Plaisance (chercheur à Université Paris V, Centre de recherche sur les liens sociaux).
2. Knibielher, Y., «La fatigue des mères», dans S. Bosse-Paltièrre (sous la dir. de). *La mère, le bébé, le travail*. Paris, Erès, 2002, pp. 50-51.
3. Bouve, C., *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales*. Montréal; Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 31-43.
4. 29 septembre 1992 (numéro 92-1051) relatif à l'agrément des assistantes maternelles et aux commissions consultatives paritaires départementales 27 novembre (numéro 92-1245) relatif à la rémunération et à la formation des assistants et assistantes maternelles.
5. *Carnet Psy*, 1999.
6. Mellier, D., *L'inconscient à la crèche, Dynamique des équipes et accueil des bébés*. Paris, Eres, Collection «La vie de l'enfant», 2004, 303 p.
7. Lébovici, Soulé, *Connaissance de l'enfant par la psychanalyse*. Paris, PUF, 1970, 647 p.
8. Lébovici, Soulé, *ibid*, pp. 236-242.
9. Guedeney, N., Guedeney, A., *L'attachement : concepts et applications*. Paris, Masson, 2002, 179 p.
10. Baudier, A., Céleste, B., *Le développement affectif et social du jeune enfant*. 2e édition, Paris, Nathan, 2002, 185 p.
11. Beller, E. K., Stahne, M., Laewen, N., Calver, C., «Knippenprojekt: Le projet de recherche berlinois sur la crèche: un rapport empirique », *revue Enfance*, n° 3, 1983, pp. 211-223.
12. Lézine, I., *Recherches sur la prime enfance en France*, article de recension, n°1-2 revue *Enfance*, 1983.
13. Funk, M., «Indispensable PMI», *Enfances et Psy. L'accès aux soins*, n° 7, 1999.
14. Bloch, F., Buisson, M., *La garde des enfants, une histoire de femmes*. Paris, L'Harmattan, Logique Sociale, 1998, 319 p.

15. Directrice de crèche, durant 30 ans à Gennevilliers (Hauts de Seine, France).
16. Giampino, S., *Les mères qui travaillent sont-elles coupables?* Paris, Albin Michel, 2000, 298 p.
17. Neyrand, G., « L'évolution du regard sur la relation parentale: l'exemple de la France », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol 16, n°1. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 2003.
18. Mozère, L., *Le printemps des crèches*. Paris, L'Harmattan, Logiques Sociales, 1992, 256 p.
19. Gavarini, L., *La passion de l'enfant : filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI^e siècle*. Paris, Denoël, Hachette Littérature, 2001, 417 p.
20. Bosse-Paltièrre, S. (sous la dir. de). «Accueillir le bébé et sa mère, un métier exigeant», dans *La Mère le Bébé, le Travail*. Paris, Eres, 2002, 120 p.

Johanne De Champlain

Infirmière bachelière, co-animatrice du programme de pré et de post-adoption internationale, CLSC Lac Saint-Louis

❖ ***L'instauration du lien lors de l'adoption***

Le tsunami de décembre 2004 en Asie nous a laissé une image saisissante de la capacité d'attachement des êtres. L'image d'un jeune hippopotame qui s'était attaché à une vieille tortue en guise de substitut à ses parents emportés par les vagues a fait le tour du monde. Lorsque les autorités ont voulu le transférer d'endroit pour assurer sa protection, il s'est littéralement agglutiné à une tortue vieille de cent ans qui l'a adopté et s'est occupée du bébé hippopotame comme l'aurait fait une mère hippopotame.

Dans cet exposé, je vais aborder la notion d'attachement ainsi que la théorie des ponts, développée par Johanne Lemieux, travailleuse sociale et pionnière en adoption internationale au Québec. Il sera également question du cycle de la confiance et des possibles difficultés rencontrées dans la création du lien post-adoption, des conséquences mais aussi des joies liées au processus d'attachement et des ingrédients-choix pour le succès de l'adaptation et de l'attachement.

L'attachement

Le psychiatre et psychanalyste John Bowlby a démontré que l'attachement est un lien durable qui se crée entre êtres humains, entre le jeune enfant et la personne qui s'en occupe pendant les premières années de sa vie. Cette personne sera la figure primaire d'attachement, la personne la plus significative pour cet enfant. La relation avec cette personne fournira la base émotionnelle qui l'aidera à grandir et aura une influence déterminante sur les relations de cet enfant avec son milieu tout au long de son existence. L'attachement est également un processus interactif et évolutif. C'est un équilibre entre le besoin de sécurité et le besoin d'indépendance. L'enfant aura peut-être la capacité un jour de gravir l'Everest mais il sait qu'il pourra toujours revenir à sa base qui sera son point d'ancrage, de sécurité.

La théorie des ponts

Les ponts sont des étapes de vie que l'enfant aura à franchir et qui vont lui permettre de grandir. Les neuf premiers mois passés dans le ventre de sa mère

correspondent au premier pont. Après l'accouchement, l'enfant qui est abandonné effectue une première chute en bas du pont. Inconsciemment, l'enfant va vouloir remonter sur le deuxième pont en se disant que la deuxième fois sera peut-être la bonne, qu'il pourra établir un lien de confiance avec une nouvelle personne, un lien d'attachement durable. Ce deuxième pont est vu comme un milieu substitut. Il pourrait s'agir d'une famille d'accueil ou d'un orphelinat. À un certain stade l'enfant devient adoptable et nous, parents québécois, sommes prêts à l'adopter. Voici qu'apparaît le "Golden Bridge", c'est-à-dire, nous ici en tant que futurs parents de cet enfant. L'enfant est-il prêt à monter sur ce nouveau pont? Le pont brille de mille lumières. Il semble attrayant. Mais l'enfant est déjà tombé en bas du premier pont à sa naissance et il est normal qu'il soit porté à vérifier la solidité d'un nouveau pont avant de s'y aventurer. De la même manière, il voudra vérifier si nous sommes assez solides comme parents adoptants pour obtenir sa confiance. Nous aurons beau lui dire que nous l'aimons et que nous l'aimerons toujours, il voudra légitimement éprouver la solidité de cet amour.

Le cycle de la confiance

Le cycle de la confiance est extrêmement important et il faut en tant que parent adoptant apprendre à le respecter. L'enfant manifestera des besoins par différents signes que les parents vont apprendre à décoder. L'enfant s'attendra à une réponse adéquate de la part de l'adulte. Dès lors que l'adulte satisfera les besoins de l'enfant, celui-ci entrera dans un état de relaxation et de soulagement. Nous posons en tant que parents une foule de gestes. Il n'y a pas que ces gestes qui comptent mais également la manière de les exécuter. Ces gestes doivent répondre à quatre critères: rapidité, cohérence, chaleur et prévisibilité. Il ne suffit donc pas de satisfaire un besoin rapidement, encore faut-il le faire avec chaleur et non pas dans un état de colère parce que l'enfant a interrompu notre conversation téléphonique avec un ou une amie. Il est important de respecter ce cycle de la confiance parce que deux fois ou plus, l'enfant est tombé en bas du pont. La confiance n'est pas pour lui une valeur fiable. Il réapprendra la confiance par nos gestes répétitifs, rapides, cohérents, chaleureux et prévisibles.

Les possibles difficultés rencontrées lors de la création du lien en adoption

Du côté des parents, parmi les difficultés rencontrées il y a tout d'abord le fait de ne pas avoir fait le deuil de l'enfant biologique qui peut entraver la création du lien d'attachement. D'autre part, les parents peuvent avoir de trop grandes attentes: un fossé immense se creuse alors entre la réalité et le rêve. Par exemple, l'enfant pourrait présenter des troubles d'attachement, des problèmes de santé, des retards

dans son développement, des différences génétiques ou encore des différences de tempérament.

La famille des parents sera-t-elle capable de faire une place à cet enfant? Les grands-parents et les autres membres de la famille sont-ils prêts à accepter ce tout-petit qui vient d'ailleurs, avec son bagage à lui?

L'enfant est-il adapté ou attaché? Il ne suffit pas que l'enfant semble s'être adapté, car certains se conforment facilement, souvent par peur qu'on les retourne d'où ils viennent. Il faut voir au-delà des apparences si l'enfant s'attache réellement.

Certains parents peuvent être portés à exagérer ou à minimiser le fait de l'adoption. Il faut éviter d'en parler sans arrêt ou de faire comme si l'adoption n'avait jamais eu lieu et l'enfant n'était qu'un enfant comme les autres.

Quel équilibre les parents adoptants doivent-ils viser entre leurs propres besoins affectifs et celui de l'enfant? Ces parents sont prêts à déverser sur l'enfant adopté une montagne d'affection alors qu'il n'en a peut-être reçu que des miettes depuis sa naissance. Souvent, les parents devront refréner leurs propres besoins en attendant que l'enfant soit prêt à recevoir davantage.

Il leur faudra également éviter de croire que l'attachement puisse se développer instantanément. Il faudra que les parents réalisent que tout est à bâtir dans cette relation d'attachement. L'amour et le rêve investis par les parents achopperont souvent devant le choc consécutif au déracinement de l'enfant qui a été arraché à son milieu, qui a perdu tous ses repères.

Parmi les difficultés qui pourront affecter l'enfant, celui-ci aura peut-être connu, avant l'adoption, un modèle négatif qui aura teinté toute forme d'empreinte affective. L'enfant aura peut-être connu le rejet de la part de l'adulte. Il aura peut-être été victime de soins inconstants, d'abus, de négligence. Son expérience en orphelinat et ses nombreux déplacements en bas âge vont également modeler sa capacité à accepter sa nouvelle situation.

Les conséquences en post-adoption

Pour l'enfant, l'adulte peut être perçu comme indigne de confiance, insécurisant, imprévisible. La peur du rejet et de l'abandon pourra le contraindre à faire exactement ce que ses parents demandent, masquant cependant des difficultés d'attachement que les parents découvriront après une première phase de la relation qui pouvait sembler jusque-là idyllique. Il y a une très nette différence entre un enfant docile et un enfant calme.

Une fois le premier lien de confiance établi, l'enfant pourra être porté à tester, pour reprendre la théorie évoquée plus haut, la solidité des planches de ce pont sur lequel il vient de s'engager. Il adoptera des comportements négatifs pour éprouver l'amour que lui témoignent ses nouveaux parents. Ses relations antérieures ont pu se solder par un échec. Il tentera de s'assurer si tel sera le cas pour cette nouvelle relation.

Les joies liées au processus d'attachement

Si les défis sont nombreux, les joies liées au processus d'attachement sont tout aussi nombreuses. L'adoption représente une sorte d'accouchement après une période d'attente qui peut s'étirer sur plusieurs mois ou plusieurs années, l'aboutissement d'un rêve pour les parents adoptants. Ils réalisent qu'il est possible d'aimer un enfant adopté autant qu'un enfant auquel ils seraient unis par les liens du sang. Les parents pourront se réjouir de voir l'enfant leur témoigner de la confiance, retrouver un meilleur sommeil — dans bien des cas, ces enfants ont été abandonnés la nuit et présentent pour cette raison des troubles du sommeil —, réapprendre à sourire, etc. Les parents pourront également se féliciter lorsque les premières difficultés d'acclimatation se seront estompées, lorsque après avoir consulté un spécialiste, la situation se sera améliorée.

Les ingrédients de choix pour le succès de l'adoption et de l'attachement

Quels sont les ingrédients qui favorisent le succès de l'adoption et de l'attachement?

- Les parents doivent être des modèles rassurants et positifs.
- Ils doivent répondre aux besoins de l'enfant, pas uniquement à ses désirs. Souvent les parents adoptants pensent pouvoir guérir les blessures affectives ou combler les carences de l'enfant adopté en lui donnant tout, dès son arrivée. Le risque étant évidemment que l'enfant développe des attentes trop élevées auxquelles les parents ne seront pas toujours en mesure de répondre. Aimer un enfant, c'est savoir lui imposer des limites.
- Respecter le cycle de la confiance.
- Écouter sans nécessairement comprendre.
- Apprendre à déceler les vrais besoins derrière les apparences et les comportements de l'enfant.
- Aimer l'enfant pour ce qu'il *est* et non seulement pour ce qu'il *fait*.
- Répondre aux besoins affectifs de l'enfant avant de combler nos propres besoins.
- Accepter l'enfant dans sa différence pour qu'il s'accepte lui-même.
- Ajuster son rôle et ses attentes selon la situation et le type d'attachement possible: parent soignant ou parent thérapeutique.

- Être capable d'empathie. Il est de la responsabilité des parents, et non de celle de l'enfant adopté, d'aimer.
- Faire une place dans sa famille à l'enfant.
- Se faire confiance en tant que parent.
- Donner du temps à l'enfant pour l'aider à prendre racine comme un arbre, qu'on devra arroser chaque jour.
- Investir jusqu'à ce que l'attachement prenne forme, peu importe le temps nécessaire.
- Il est important qu'un des parents demeure à la maison les six premiers mois de l'adoption, pour entourer l'enfant d'une routine, de beaucoup de prévisibilité pour qu'il retrouve des repères.
- Mettre des *mots* sur les sentiments non verbalisés avant qu'ils ne deviennent des *maux*.

En conclusion

L'enfant adopté nous arrive avec ses fragiles racines. Il nous appartient d'arroser ces racines avec de l'amour. Il nous faut avoir la volonté de comprendre l'enfant, de comprendre ses véritables besoins et de faire passer ceux-ci avant les nôtres. Qui sommes-nous pour exiger de ces êtres fragilisés par la vie qu'ils *tombent en amour* avec nous instantanément? La faculté d'aimer n'est pas innée mais acquise et se développe au contact d'une personne qui a été ou qui sera significative pour l'enfant. Il possède la faculté d'aimer, mais il est nécessaire que quelqu'un lui apprenne à s'en servir.

L'enfant adopté doit développer la certitude qu'il est un être assez important pour qu'un adulte s'attache à lui. Il aura besoin d'être écouté même s'il ne sera pas toujours compris. Avec le temps, il développera la confiance et l'attachement nécessaires pour marcher main dans la main avec ses parents adoptifs.

Renée Giguère

Coordonnatrice de l'Équipe Intervention Jeunesse Ahuntsic et Montréal- Nord,
CSSS Ahuntsic Montréal-Nord

❖ ***Les liens dans les familles en changement***

Il sera question au cours de cet exposé du programme «Ensemble avec les familles en changement». Il s'agit d'un programme d'intervention en milieu scolaire qui s'adresse actuellement aux élèves de quatrième année primaire et vise à offrir un lieu de parole, un mode d'intervention pour les familles qui vivent des changements suite à une séparation.

La petite histoire

Le programme est né afin de répondre à des besoins exprimés par des parents qui se sentaient fragilisés par l'expérience de la séparation conjugale et qui désiraient obtenir l'aide de tiers pour accompagner leurs enfants.

La rupture est vécue péniblement dans la plupart des cas et il est difficile pour les parents de réussir à en discuter ouvertement avec leurs enfants. À l'époque où le programme a été mis sur pied, nous portions encore en tant que société un jugement sévère sur les familles vivant une séparation, jugement qui augmentait le sentiment de culpabilité des parents. D'où le questionnement suivant: pouvions-nous contribuer en tant qu'intervenants à éviter la stigmatisation des membres de ces familles, éviter que l'opprobre lié à la séparation des parents ne rejaillisse sur les enfants?

Fallait-il offrir un soutien par le biais d'un groupe d'entraide ou par un programme d'intervention? Travaillant dans un CLSC, nous aurions pu organiser dans nos locaux des groupes de rencontres pour ces familles, mais en bout de ligne, il nous est apparu préférable que ces rencontres aient lieu dans les écoles, l'école étant un milieu d'appartenance auquel les enfants pourraient s'identifier davantage.

Il fallait créer un esprit d'ouverture et briser les tabous en offrant à des groupes d'enfants, quelle que soit leur situation familiale, de réfléchir ensemble sur leur vécu familial. Nous avons finalement choisi d'offrir un programme aux visées assez larges, offert en volets successifs et offrant des approches diversifiées. Ce programme est offert depuis 1990. Le premier volet se fait en classe avec des enfants

de quatrième année, toutes situations familiales confondues. Cette approche permet une réflexion abordant plusieurs réalités familiales. Le groupe classe se termine par une soirée parents enfants. Dans un deuxième temps, nous offrons aux enfants ayant vécu une rupture ou recomposition familiale, la possibilité de participer à un groupe de soutien que les enfants ont eux-mêmes surnommé «APS», acronyme pour les «Amis qui Partagent et S'entraident».

Le volet «classe» du programme : « Les familles d'aujourd'hui »

Quatre rencontres, d'une durée de 55 minutes, sont offertes en classe. La première rencontre porte sur les différentes formes familiales. Les enfants sont invités à réfléchir aux questions suivantes: Qu'est-ce qu'une famille? Quelles sont les personnes qui la composent? Pourquoi vit-on ensemble? On y parle de familles traditionnelles, recomposées, monoparentales, élargies, substitués. On réfléchit aussi sur le sens de l'adoption.

Nous notons qu'au fil du temps, les enfants réagissent de la même manière lorsque nous leur demandons, illustration à l'appui: «Comment appelle t-on une famille où le papa, la maman et leurs enfants habitent ensemble dans la même maison? ». Invariablement les enfants répondent: une famille unie, une famille complète... C'est, à prime abord, la représentation que les enfants se font d'une *vraie famille*. L'expérience nous a fait conclure que plusieurs enfants ont le sentiment de ne plus avoir de « vraie famille » après la rupture des parents. Les enfants manquent souvent de vocabulaire pour nommer (et par conséquent donner un sens à) cette nouvelle façon de vivre leurs liens avec leurs parents et parfois la fratrie. Pour les enfants, apprendre par un adulte qui n'est pas là pour les juger, le nom de ces autres formes familiales leur permet, au fil du temps, de s'identifier à leur famille, peu importe comment elle est composée. Plusieurs enfants nous ont témoigné de leur fierté à l'égard de leur famille: « Tu sais, moi je vis en famille recomposée chez papa et ma mère et moi on fait une petite famille monoparentale...pis ça ben, c'est toute ma famille à moi! »

Représentation intime et loi du cœur

Les enfants sont souvent mal à l'aise avec le concept de demi, demi-frère ou demi-sœur. Ils conçoivent difficilement qu'il puisse y avoir des «demi-personnes». L'intervenant encourage les enfants à aller au-delà des termes qu'on accole par habitude aux membres de la famille recomposée pour choisir des mots qui représentent mieux le lien affectif qui les rattache à une personne en particulier. Par exemple, un enfant pourra se demander si le père du nouveau conjoint de sa mère est son grand-père. Après avoir nommé la réalité légale de cette relation,

l'intervenante ajoutera qu'il y a aussi la loi du cœur qui lui permet, si c'est ce qu'il ressent, de considérer cette personne comme un grand-père de cœur.

Les clés de la communication

Fréquemment, les enfants se plaignent que leurs parents soient trop occupés pour prendre le temps de discuter avec eux. Nous leur faisons comprendre, par des jeux des rôles, qu'il y a des moments plus appropriés que d'autres pour entamer une conversation avec eux. À cette activité, nous intégrons des « clés de la communication » qui les aideront et les encourageront à exprimer plus adéquatement leurs besoins, malaises, sentiments.

Mettre des mots sur ses sentiments

Y a-t'il des bons et des mauvais sentiments? Oui répondent les enfants. Les enfants — les parents aussi — se culpabilisent souvent d'éprouver de l'inquiétude, de la colère ou de la jalousie. Par confusion, l'enfant qui éprouve de tels sentiments croit qu'il est lui-même mauvais. Les intervenants vont l'amener à faire la différence entre les sentiments qu'il éprouve et ce qu'il est lui-même. Le programme normalise la présence des divers sentiments dans sa vie et l'aide à découvrir des outils qui lui permettront de mieux les vivre. Les intervenants accordent une attention particulière à l'ambivalence des sentiments liés à la fratrie ainsi qu'à la gestion de la colère. Les enfants se sentent valorisés en découvrant des moyens plus pacifiques et efficaces pour régler leurs conflits et obtenir des réponses à des questions qui les troublent.

Consultations minutes

Les intervenants restent à la disposition des enfants après les rencontres pour leur permettre de partager leurs questions, détresses ou préoccupations qu'elles soient à l'égard de leurs parents, de la fratrie, des amis. L'écoute attentive des intervenants les aide souvent à mieux comprendre la nature du problème présenté, à démêler leurs sentiments et à trouver des pistes de solutions. À noter qu'à cet âge, les enfants aiment se mettre en action : plus d'une fois ils surprennent les intervenants par leurs capacités.

Rejoindre les parents

La volonté de rejoindre et de sensibiliser les parents est au cœur même du programme "Ensemble avec les familles en changement". Chacune des rencontres offertes en groupe-classe inclue un résumé des thèmes abordés lors de la rencontre et propose une fiche d'activités ou un jeu à faire à la maison avec leur enfant. À l'issue des groupes-classe, les parents sont invités à participer à une soirée parents-enfants sur le thème "Devineras-tu mon dessin?" Au tout début du projet, nous invitons les parents à des soirées d'information. Devant le manque d'intérêt flagrant pour ces rencontres, nous avons réagi en organisant plutôt des soirées parents-enfants, dynamiques et intéressantes pour les jeunes comme pour les adultes. En vue de cette soirée, chaque enfant réalise un dessin de sa famille en inscrivant son nom à l'endos de la feuille. Les parents doivent tenter de deviner à quel dessin correspond leur famille. Une fois que les parents ont trouvé le bon dessin, les enfants leur présentent les illustrations utilisées lors des rencontres, ce qui leur permet de partager avec eux l'expérience vécue au sein du groupe-classe. Pour encourager les parents à assister à ces rencontres, une halte-garderie est mise sur pied pour prendre en charge les enfants de moins de 5 ans, tandis que les frères et sœurs plus âgés sont invités à participer à la rencontre.

Le volet groupes de soutien pour les enfants ayant vécu une séparation et/ou recomposition parentale : « Les APS »

Les enfants inscrits au groupe APS doivent être autorisés par les parents. Au nombre de sept, ces rencontres se font après l'école et ont une durée de 1h 45 minutes.

Une évaluation individuelle pré-groupe nous permet de mieux cerner les besoins et difficultés éprouvées par chacun des enfants. L'évaluation permet de mieux comprendre comment l'enfant perçoit sa trajectoire familiale, ses liens avec la famille recomposée, de vérifier s'il s'attribue une part de responsabilité, d'identifier les nœuds susceptibles de nuire à son développement. Plus les intervenants comprennent les représentations mentales des enfants, mieux ils pourront les soutenir dans une résolution libératrice. Au-delà des contenus, le groupe APS permet de créer un lien de confiance avec les enfants : les intervenants sont alors mieux placés pour traduire aux parents (en accord avec l'enfant) ce que vit celui-ci.

Les rencontres des groupes APS se terminent par une soirée où sont conviés les enfants du (des) groupe(s), leurs parents et la fratrie âgée de plus de cinq ans. Au cours de cette soirée «Les APS vous invitent» les enfants ont l'occasion de présenter les différentes activités auxquelles ils ont participé. Un théâtre de marionnettes permet aux enfants, tout en préservant leur anonymat et l'intimité des familles, de

raconter aux parents les propos qui ont été échangés durant les rencontres des groupes APS. Le fait d'être réuni avec d'autres parents vivant des situations semblables a pour effet d'atténuer le sentiment de culpabilité du parent séparé.

Parallèlement aux groupes APS, des rencontres sont offertes aux parents qui désirent réfléchir et échanger sur les réalités et défis soulevés par ces changements familiaux.

Les résultats du programme

Les résultats d'un questionnaire-maison auquel les participants ont été invités à répondre indiquent que 65% des parents de familles séparées et 51% des parents de familles traditionnelles ont constaté des effets positifs suite à l'implantation du programme; 91% des enfants, toutes situations familiales confondues, estiment important le fait d'aborder les thèmes familiaux en classe ; 59% des enfants de familles séparées disent ressentir un soulagement et 55% d'entre eux, éprouver moins de culpabilité face à la séparation de leurs parents ; 45% des enfants de familles traditionnelles se disent rassurés face à ces questions et 74% d'entre eux affirment avoir moins peur d'une éventuelle séparation de leurs parents. Ces résultats ont été recueillis auprès de 70 classes ayant bénéficiées du programme. Les résultats préliminaires d'une étude menée par la chercheuse Sophie Parent indiquent que le programme a pour effet notamment d'accroître le sentiment de sécurité des enfants à l'égard de leurs pères. Cette chercheuse aurait également relevé un effet bénéfique sur l'estime de soi des enfants.

Quelques témoignages d'enfants et de parents

Que disent les enfants à propos du programme?

- «On peut tout dire ici, car on sait que ça reste entre nous.»
- «J'ai appris à faire confiance et à parler avec mes parents.»
- «J'ai pu me soulager de tout ce que j'avais sur le cœur.»
- «Venez aux APS, c'est "l'fun" et les collations sont bonnes.»
- «J'ai cessé de me traiter de conne.»

Et les parents?

- «Je n'aurais jamais pu penser que mon enfant se sentait coupable. Il me semblait que tout était si clair.»
- «Nous aussi sommes souvent isolés avec toutes nos questions et nos tiraillements. Les soirées parents-enfants nous ont aidés à mieux comprendre notre enfant en dépit des conflits que nous vivons.»

- Un père qui a connu la prison, s'adressant aux enfants: «Vous êtes chanceux à votre âge de pouvoir vous exprimer sur ces questions. Si j'avais eu la même chance dans mon temps, je n'aurais pas été en dedans.»
- «J'ai pu réaliser que mon enfant avait beaucoup de peine lorsque je parlais contre mon ex-conjoint.»

Un programme qui suscite de l'intérêt

Le programme «Ensemble avec les familles en changement» suscite de d'intérêt. En plus de cette étude menée par une chercheure universitaire dont j'ai fait état, il a fait l'objet de reportages à la télévision, d'un article dans une revue de l'Association des Thérapeutes Conjugaux et Familiaux du Québec. À Québec, une responsable de la Santé Publique chargée d'évaluer l'implantation du programme «Entr'Amis» a découvert notre programme. Le trouvant adapté à la réalité québécoise, Mme Bourassa nous a invité à donner une formation pour relancer ce type d'intervention de groupe auprès des enfants dans la région de Québec. Le programme a reçu en 2002 le prix de la psychoéducation décerné par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ).

ATELIER B2 : LA VIE FAMILIALE

Marie Rhéaume

Directrice générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

❖ *Les familles au quotidien : défis et enjeux*

C'est avec plaisir que j'ai accepté de prendre la parole aujourd'hui en tant que présidente de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF). Cette fédération regroupe plus de 200 organismes, connus généralement sous l'appellation "Maison de la famille", qui soutiennent plusieurs milliers de familles dans les dix-sept régions du Québec.

En vue de cet exposé, nous avons préparé un sondage-maison afin de recueillir le point de vue des parents qui fréquentent les maisons de la famille. Une centaine de familles provenant de toutes les régions du Québec se sont prêtées à l'exercice. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un sondage scientifique, la convergence des points de vue exprimés par les parents nous permet néanmoins de tirer certaines conclusions.

Les participants étaient en général des parents d'enfants âgés entre 0 et 10 ans. Nous leur avons posé quatre questions.

1^{re} question

Quelles sont à votre avis les principales difficultés auxquelles les familles doivent faire face aujourd'hui?

Plusieurs difficultés ont été soulevées par les parents, notamment celles liées au logement, au transport, à l'accessibilité des lieux publics, à l'isolement des familles. Mais deux grandes préoccupations se détachent très nettement du lot: les questions financières ainsi que la conciliation famille-travail ou la conciliation vie familiale et vie personnelle. En regard du nombre important de répondants qui ont placé ces deux problématiques au centre de leurs préoccupations, peu importe la région géographique d'où ils proviennent, il faut convenir qu'il s'agit là des deux principales difficultés avec lesquelles les familles québécoises doivent apprendre à composer.

Les deux problèmes sont étroitement liés. La contrainte économique force les deux parents à travailler et par conséquent, ils disposent de moins de temps à consacrer à leurs enfants. On sait également que les individus en âge d'avoir des enfants, c'est-à-dire entre 20 et 35 ans, connaissent une plus grande précarité que leurs aînés sur le plan du travail tout en occupant des emplois aux horaires atypiques et moins bien rémunérés. Les statistiques confirment que le revenu de ces familles ne suit pas la courbe de l'inflation et qu'une grande partie d'entre elles viennent grossir les rangs des familles à faible revenu. Cette situation a déjà été dénoncée dans un Avis du Conseil de la famille et de l'enfance¹.

Concilier vie familiale et travail

De nombreuses mères déplorent d'être obligées de retourner sur le marché de travail alors qu'elles souhaiteraient prendre davantage de temps avec leurs jeunes enfants. Elles ne souhaitent pas cesser complètement de travailler mais d'avoir l'opportunité de dégager plus de temps de leur horaire de travail afin d'en consacrer davantage à leur famille. Elles dénoncent le manque de soutien offert aux familles afin de les aider à équilibrer travail et responsabilités familiales, de même que l'absence de mesures incitatives ou la rigidité des horaires en milieu de travail.

Soixante-dix pour cent (70%) des jeunes mères se retrouvent sur le marché du travail. Il s'agit là d'une tendance qui semble de plus en plus irréversible. Elles doivent de plus assumer une part importante des tâches domestiques. Il n'est donc pas étonnant que les problèmes de conciliation entre la vie familiale, le travail et la vie personnelle soient au cœur des préoccupations des jeunes familles.

La non-reconnaissance du métier de parent

Un parent a émis le commentaire suivant: «On nous passe subtilement — ou encore souvent de manière beaucoup moins subtile — le message que nous ne sommes pas les mieux placés pour nous occuper de nos enfants. La pression est forte pour que nous placions le plus tôt possible nos enfants en garderie afin qu'ils soient "adéquatement" stimulés. Il me semble qu'on exagère les bienfaits des garderies. Cette non-reconnaissance de nos compétences en tant que parent finit par miner notre estime de soi.» En corollaire à cette affirmation, plusieurs parents se plaignent du manque de valorisation du rôle de parent, du manque de reconnaissance tant de la part de l'État que de la société en général envers les parents, en particulier envers ceux qui font le choix de s'investir personnellement, au détriment de leur carrière professionnelle, dans le développement de leurs enfants.

Ce sentiment de non-reconnaissance a été exacerbé au cours des dernières décennies par l'émergence de connaissances spécialisées sur le développement de l'enfant qui ont donné lieu à une série de recommandations d'experts pour encadrer le travail des parents. L'ingérence de ces spécialistes a eu pour effet d'accroître la complexité de la tâche des parents et leur faire paraître plus difficile la réussite de l'éducation de leurs enfants. L'enfant est devenu en quelque sorte un "projet" qu'il faut savoir gérer à l'aide des connaissances appropriées afin d'en faire un sujet "performant". Ces nouveaux savoirs amènent également une rupture de l'entraide et de la transmission des savoirs entre les générations. Une jeune mère aujourd'hui hésitera par exemple à consulter sa mère sur la façon de coucher son bébé, les experts préconisant désormais des méthodes différentes de celles qui avaient cours il y a une génération tout en condamnant le savoir-faire traditionnel des mères.

2° question

Quels éléments de la vie familiale appréciez-vous le plus?

Pour éviter de mettre l'accent uniquement sur les aspects négatifs de la vie familiale, nous avons invité les parents à nous faire part des éléments de la vie de famille qu'ils estiment positifs, qui leur procurent de la joie ou un sentiment de satisfaction.

Les parents ont énuméré jusqu'à vingt-cinq éléments positifs dans leur bilan de la vie familiale. Amour, plaisir, entraide, complicité et partage sont revenus souvent parmi les aspects évoqués. Deux éléments font cependant l'unanimité auprès des parents: suivre l'évolution de leurs enfants et réaliser des activités communes, partager du temps ensemble en tant que famille. Ce qui suppose, en toute cohérence, que les parents disposent d'un minimum de temps libre pour profiter de ces moments forts de la vie familiale.

À l'époque où les adultes commençaient à consacrer de plus en plus de temps à leur carrière professionnelle, on a beaucoup entendu dire que ce qui importait n'était pas la quantité de temps consacré aux enfants, mais la "qualité du temps" passé avec eux. Il faut être des champions de la rationalité pour accepter un tel argument, car si on y pense un peu, il faut, quantitativement parlant, un minimum de temps pour parvenir à dégager ce temps de qualité. Les enfants ne sont pas des machines qu'on peut mettre en mode "temps de qualité" selon l'horaire qui nous convient. Lorsque les parents arrivent de travailler, que les enfants sont fatigués, affamés, grognons, il est difficile de vivre des moments de "qualité".

L'évolution de l'enfant suit la marche naturelle et il est rare qu'il attende que ses parents soient présents et disponibles pour franchir les grandes étapes de son apprentissage de la vie: faire ses premiers pas, utiliser une cuiller pour la première fois, etc. Bien souvent ces événements surviennent à la garderie où l'enfant passe le plus clair de ses journées.

3° question

Quelles sont les mesures sociales que vous appréciez le plus?

Nombreux sont les parents à se réjouir des mesures mises en place par le gouvernement au cours des dernières années: les services de garde à prix abordable, les allocations familiales et bientôt un régime de congé parental plus généreux. De l'avis des parents, ces différentes mesures réunies commencent à donner une certaine cohérence à la politique familiale québécoise.

Les parents ont également accordé une note favorable aux organismes communautaires Famille (OCF) qu'ils fréquentent. Cette évaluation positive concerne également tout le réseau d'entraide communautaire qui se développe en dehors de la sphère de l'État ou du marché.

Dans le rapport couvrant les années 2003-2004, le Conseil de la famille et de l'enfance établissait ce constat que les parents, loin de souhaiter une plus grande prise en charge de leurs responsabilités par l'État, souhaitaient plutôt avoir accès au soutien approprié lorsque le besoin s'en faisait sentir. Les OCF constituent, selon les avis exprimés par les parents, un modèle de soutien aux familles grâce à la souplesse et à l'esprit d'ouverture qui les caractérisent. Ils y trouvent des ressources leur permettant de rompre cet isolement identifié par les parents comme une difficulté importante, qui fragilise souvent les jeunes familles. Compte tenu du grand nombre de femmes sur le marché du travail, celles qui se retrouvent en congé de maternité ressentent de plus en plus cet isolement. Il suffit de tomber en arrêt de travail pour constater à quel point les quartiers sont désertés en plein jour. Il y a à peine quarante ans, les quartiers étaient animés d'une vie riche et bouillonnants. Aujourd'hui, mis à part les aînés, les femmes en congé de maternité, les malades ou les sans-emploi, tous les résidents sont soit au travail, à l'école ou à la garderie. Les organismes communautaires destinés aux familles fournissent aux mères en congé de maternité un lieu pour pallier l'isolement, un lieu où les jeunes parents peuvent partager leur expérience et leurs préoccupations, un lieu où ils peuvent se ressourcer en compagnie de personnes traversant les mêmes étapes. Ces rencontres les aident à prendre confiance en eux-mêmes en tant que parents, à développer de nouvelles habiletés et à tisser des liens à l'intérieur de leur communauté.

4^e question

Quels sont les souhaits des parents pour aider les familles?

Les parents souhaitent que le nombre de places à prix abordable dans les garderies soit augmenté de manière à répondre aux besoins de tous les parents, que ces garderies fassent preuve de plus de flexibilité et d'adaptabilité. En deuxième lieu, ils aimeraient disposer de plus d'alternatives en ce qui a trait à l'aménagement de leur horaire de travail. La semaine de quatre jours a été mentionnée par plusieurs comme étant une solution qui pourrait favoriser une meilleure conciliation famille-travail. Ils souhaiteraient également bénéficier d'un plus grand nombre de semaines de vacances.

Plusieurs parents souhaiteraient être mieux accueillis dans les lieux publics lors de leurs sorties en famille, disposer d'équipements et d'infrastructures mieux adaptés, de forfaits avantageux pour les familles nombreuses.

Sur le plan financier, les jeunes parents souhaiteraient bénéficier d'un soutien plus adéquat soit par le biais d'une hausse du salaire minimum ou par des allocations familiales plus généreuses pour les familles nombreuses. D'autres préconisent le retour de la gratuité pour les soins dentaires ainsi que celui des allocations familiales mensuelles.

Certains ont suggéré que le gouvernement lance une campagne de revalorisation de la famille et des enfants, reconnaissant le travail accompli par les parents.

En conclusion

Avoir des enfants est une responsabilité supplémentaire que des adultes acceptent d'assumer. Comme chacun d'entre nous, ils doivent s'acquiescer sur le plan personnel, professionnel et amoureux, mais en plus ils ont la charge de mener à bien l'éducation de leurs enfants, avec toutes les exigences que cette responsabilité comporte de nos jours. De plus en plus fréquemment, ils doivent en outre soutenir leurs propres parents vieillissants.

En choisissant d'avoir des enfants, les parents contribuent d'une manière unique à assurer la continuité de notre société. Par conséquent, les OCF considèrent qu'il incombe à la société dans son ensemble de les soutenir dans leur rôle. Ces organismes considèrent le soutien au rôle parental comme un ensemble de mesures cohérentes et constantes qui favorisent l'amélioration et la stabilité des conditions de vie des familles. Ce soutien doit s'exprimer dans les domaines financier, politique et social et tenir compte des réalités personnelle, familiale, professionnelle

et sociale des parents. Il faut en finir avec les mesures à la pièce qui ne durent que le temps d'un mandat électoral. Les familles, qui vivent déjà suffisamment de fluctuations dans leur vie quotidienne, ont besoin de pouvoir compter sur une certaine continuité dans l'aide qui leur est consentie.

Au regard des embûches qui parsèment la vie de parent, certains pourraient penser que le fait de vouloir mettre un enfant au monde est une preuve d'inconscience. Certes, il s'agit d'un parcours rempli de découvertes, de plaisirs, d'obligations, d'incertitudes, de fierté, de doute et d'espoir ainsi que d'une multitude de sentiments enthousiasmants et contradictoires. C'est une sorte d'aventure au quotidien dont nous sortons transformés comme personnes, souvent pour le mieux.

Notes

1. Conseil de la famille et de l'enfance. *Les parents au quotidien : Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2004, 95 p.

2. *Idem.*

Yvon Lemay

Responsable de l'hébergement à la Maison Oxygène du Carrefour familial Hochelaga

❖ ***Les moments forts de sociabilité entre père et enfant***

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que père et en tant qu'intervenant auprès de pères en difficulté qui viennent séjourner avec leurs enfants à la Maison Oxygène du Carrefour famille Hochelaga à Montréal. Ma présence à ce colloque me donne l'occasion de faire le point et de réfléchir avec vous sur des observations que j'ai recueillies au cours des douze dernières années au contact des centaines de pères et d'enfants qui ont fait appel aux ressources offertes par la Maison Oxygène pour trouver des réponses à leurs difficultés familiales.

Si vous me permettez, je vais faire un bref retour dans le temps pour vous raconter mon enfance et comment se dessinaient à cette époque les relations père-enfant. Quand j'avais quatre ou cinq ans, mon père travaillait 12 heures par jour à l'usine, six jours par semaine. Inutile de vous dire que ce n'est pas lui qui s'occupait de préparer les repas. Les rôles étaient clairement définis. Hommes et femmes savaient quelles étaient leurs responsabilités et quelles étaient les responsabilités de leur conjoint. Pendant que le père était au travail, la mère s'occupait de l'éducation des enfants et des tâches domestiques. Au sein de cette société dans laquelle les rôles étaient bien définis, la socialisation des enfants était un processus somme toute assez naturel. La responsabilité des parents dans cette socialisation consistait pour une bonne part à transmettre la confiance et l'estime de soi à leurs enfants.

L'équipe sportive, l'école, les amis, la télévision jouent un certain rôle dans la socialisation de l'enfant, mais c'est au sein de la famille, le milieu dans lequel l'enfant passe le plus clair de son temps, que s'effectue véritablement sa socialisation. En dépit d'une certaine philosophie qui tend à discréditer les parents dans leur capacité à bien éduquer leurs enfants, il n'en demeure pas moins qu'ils sont les premiers modèles offerts aux enfants. Je n'insisterai pas ici sur l'importance des modèles paternel et maternel dans la formation de l'identité de l'enfant et le développement de sa sécurité affective, fonctions qui ont été étudiées en détail par les psychologues et autres spécialistes.

Quand j'avais cinq ans, les soirs d'été, j'allais attendre mon père sur le coin de la rue à son retour de l'usine. Je grandissais littéralement de 6 pouces lorsqu'il me prenait par la main pour revenir à la maison. En me prenant par la main, c'était comme s'il me traitait en homme. Les souvenirs que je garde de mon père sont le plus souvent associés à ces moments précieux qu'il passait avec nous, quand par exemple le dimanche il nous prenait sur ses genoux et nous racontait des histoires, des contes.

Lui qui n'avait jamais voyagé, n'était jamais sorti du Québec ou de son comté, il nous faisait voyager par la parole en nous racontant de grandes aventures. Il était avec nous. Ce n'était pas le genre d'hommes à révéler ses sentiments. L'important n'était pas ce qu'il pouvait dire ou ne pas dire, c'était les actes qu'il posait, c'était ce temps qu'il nous consacrait, qui nous paraît si merveilleux avec le recul des années.

Le simple fait que l'adulte lui consacre du temps, ce temps qu'on dit aujourd'hui de qualité, est extrêmement important pour l'enfant. La transmission de la confiance s'effectue souvent à travers des gestes simples comme celui de prendre son enfant par la main, qui est pour l'enfant une source de fierté, un symbole de reconnaissance et d'affection.

Malheureusement, la prépondérance aujourd'hui du travail dans notre organisation du temps affecte de plus en plus notre capacité à consacrer ce temps nécessaire au développement de la confiance chez l'enfant. La difficile conciliation famille-travail complique singulièrement la tâche des parents, mais leur rôle fondamental demeure inchangé. En dépit des bouleversements sociaux, des changements de mentalité, de la globalisation de l'économie et des cultures, de l'introduction de nouvelles technologies jusqu'au sein même de la reproduction humaine, il leur faut découvrir leur propre manière de transmettre cette confiance essentielle au développement de leurs enfants.

Le désarroi des pères

Beaucoup de pères et de mères ont cependant été laissés en plein désarroi face à ces trop nombreux changements, d'où les nombreuses ruptures amoureuses et la situation de détresse dans laquelle se retrouvent de plus en plus de pères qui se sentent incapables d'assumer leur rôle parental. Ces hommes n'ont pas la solidité, la confiance en soi nécessaires pour assumer adéquatement jour après jour leurs responsabilités familiales. Ils parviennent difficilement à trouver les solutions appropriées, particulièrement au lendemain d'une séparation.

Un retour à la base

À la Maison Oxygène, on préconise un retour à la base, on veut favoriser chez les pères et les enfants en situation de détresse familiale l'acquisition des aptitudes essentielles pour rebâtir leur confiance en soi. Il s'en faut de beaucoup qu'un séjour à la Maison Oxygène, d'une durée moyenne de trois mois, suffise pour rétablir pleinement cette confiance vis-à-vis de soi. Il n'empêche néanmoins que ce séjour permet aux enfants et aux pères de rétablir les liens de confiance réciproque, une estime mutuelle. Nous cherchons à favoriser des occasions qui forcent pères et

enfants à revoir les fondements de leur relation, à se donner la main, à mieux comprendre l'importance que revêt l'autre.

Quand Benoît est venu frapper à la porte de la Maison Oxygène, il avait reçu peu de temps auparavant un appel de la police lui signalant qu'une femme venait d'abandonner au poste un jeune garçon, Mathieu, en indiquant qu'il en était le père. Ou bien il venait chercher l'enfant ou bien la police remettait Mathieu entre les mains des travailleurs sociaux de la Direction de la protection jeunesse. Benoît vivait en célibataire depuis sa séparation d'avec la mère de Mathieu. Il avait peu vu ses enfants au cours de ces trois dernières années. Il travaillait comme «doorman» dans un club de danseuses nues, menant une vie plutôt nocturne et somme toute, asociale. Benoît ramène régulièrement des danseuses à la maison et ses amis consomment beaucoup d'alcool. La présence de Mathieu dans ce contexte s'avère problématique. Après quelques mois, sur les conseils d'un travailleur social, Benoît se présente avec son fils à la Maison Oxygène. En l'espace de quatre ou cinq mois, il s'est mis à s'occuper vraiment de son enfant, à l'aider à se structurer, à se donner des objectifs, à l'aimer. Rapidement, son fils s'est réadapté à l'école. Il a amélioré ses résultats scolaires à tel point qu'il a obtenu une note de 95% en mathématiques. De son côté, le père lui-même est sorti transformé par son séjour à la Maison Oxygène ; il a remis de l'ordre dans sa vie. Le séjour a eu un effet structurant tant sur l'enfant que sur le père.

Je pourrais raconter plusieurs cas semblables mais je dirai qu'en résumé, en matière de socialisation de l'enfant, il n'y a pas un Nintendo ou un Xbox qui puisse remplacer un parent qui prend le temps de jouer avec son enfant et c'est ce que nous nous efforçons de rappeler aux pères qui trouvent le chemin de la Maison Oxygène.

Michèle Leduc

Représentante de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et directrice au développement à l'Association des personnes de petite taille du Québec

❖ ***Les réalités quotidiennes avec un membre de la famille qui a des limitations fonctionnelles***

Quels sont les facteurs qui entraînent, pour de nombreuses familles où vit une personne ayant des limitations fonctionnelles, tantôt l'isolement, tantôt la pauvreté et toujours des rapports familiaux biaisés où les liens filiaux sont empreints du rôle de proches aidants?

Les attitudes au moment de l'annonce du diagnostic

D'emblée, l'annonce du diagnostic d'une déficience permanente est entièrement tributaire de la connaissance dont dispose le médecin par rapport à ladite déficience. De plus, l'habileté humaine et l'aisance d'un médecin et des personnes dont il s'entoure ainsi que leur capacité de vulgarisation et le temps accordé pour transmettre cette terrible annonce s'avèrent de première importance. Régulièrement, la manière de faire dénote un manque de sensibilité éhonté et un non respect des personnes.

Exemple:

2003 – Il arrive que le manque de formation et d'information quant au nanisme mène à de fausses informations dans le cas de certaines formes de nanisme « Votre enfant ne marchera jamais et ne sera jamais autonome. » Très souvent, ce genre de professionnel ne saura pas non plus référer les parents à des spécialistes en nanisme ou les informer de l'existence d'une association possédant l'expertise pertinente. Malgré cela, des parents aboutissent à l'association spécialisée en nanisme ... en état de crise !

L'absence de soutien et d'accompagnement pour la famille

De surcroît, on néglige fréquemment de transmettre toute l'information pertinente. Des mécanismes prévoyant du soutien et de l'accompagnement lorsqu'il s'agit de certaines maladies, le cancer par exemple, sont pratiquement inexistants lorsque l'on fait face à une déficience physique, neurologique, sensorielle, organique au moment de la naissance.

Dans ces cas, on s'attendrait à ce que l'on réfère les personnes à des ressources de soutien et d'accompagnement existantes, car les associations de personnes ayant des limitations fonctionnelles ont habituellement développé une riche expertise et des services d'accueil, de soutien et d'accompagnement pouvant compenser cette défaillance du système. — Mentionnons ici qu'un financement adéquat de ces ressources serait également nécessaire.

Pourtant, c'est à regret que nous constatons que les professionnels ne dirigent pas systématiquement les personnes vers ces associations, laissant ainsi des familles démunies.

Exemple:

Janvier 2004 — Après avoir couru les spécialistes pendant près de deux ans avec son enfant qui a le nanisme et de nombreux problèmes de santé, une mère arrive à l'Association québécoise des personnes de petite taille référée par une ... gardienne !

Les enjeux liés à l'absence d'un diagnostic et d'une intervention précoce

La plupart d'entre nous peut aisément imaginer le retard qu'engendre, dans l'évolution globale d'une personne, un diagnostic et une intervention tardifs. Que l'on pense entre autres à l'autisme, la dysphasie, la surdité et la cécité totale ou partielle, nous serions surpris de constater à quel point le système de santé québécois tarde à mettre en oeuvre des recommandations moult fois exprimées, tant par des professionnels que par des organismes de personnes ayant des limitations fonctionnelles, les parents ou les personnes elles-mêmes.

Souvent, ailleurs qu'au Québec, on met en oeuvre ces recommandations et les résultats sont très positifs, notamment en terme de mesures préventives.

Exemple:

Décembre 2004 — Extrait d'une lettre adressée au Ministre Philippe Couillard, Ministre de la Santé et des Services sociaux par l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs: «On nous serine que le système de santé du Québec est partout cité en exemple. Ce n'est certainement pas le cas en ce qui concerne le dépistage néonatal de la surdité. Comme il a été souligné dans l'émission "Découverte" du 28 novembre, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Australie, le Danemark, l'Espagne, la Suisse et quarante états des États-Unis ont déjà un programme systématique de dépistage de la surdité à la naissance tandis que plusieurs

provinces canadiennes ont mis en place un tel programme ou sont en voie de le faire : Ontario, Alberta, Terre-Neuve, Île du Prince Édouard et Nouveau-Brunswick. [...]

En fait, au Québec, l'âge moyen des enfants au moment du dépistage se situe entre 20 et 24 mois et cela n'est que la moyenne... Les parents de notre Association réclament que les autres parents n'aient pas à vivre la même chose qu'eux : doute et inquiétude avant le diagnostic, difficile communication avec leur enfant en bas âge, frustration vécue par cet enfant, retard catastrophique de langage (oral ou signé), problèmes de comportement, épuisement des parents. Tout ça pour se retrouver avec un jeune qui a des difficultés à l'école parce qu'il n'a pas réussi à combler le retard de langage occasionné par un diagnostic tardif.

Des études démontrent que les enfants dont la surdité est diagnostiquée tôt, qui sont bien appareillés et qui bénéficient d'une stimulation précoce (avant six mois) progressent et développent des habiletés de communication à un rythme comparable à celui des autres enfants. Les enfants nés au Québec y ont droit.

Le taux de prévalence de la surdité à la naissance, de 2 à 6 enfants sur mille, est supérieur à d'autres conditions que l'on dépiste systématiquement à la naissance comme la phénylcétonurie (3 sur 100 000) ou l'hypothyroïdie congénitale (28 sur 100 000). Pourquoi ne dépistons-nous pas la surdité?

Selon l'évaluation faite par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, les coûts associés au dépistage de la surdité à la naissance sont minimes, environ 35 \$ par enfant. [...]

Les conséquences de l'inaccessibilité aux services requis par la situation d'un enfant ou d'un adulte ayant des limitations fonctionnelles, en tenant également compte de la situation de leur famille et de leurs proches

Il est vrai que l'ensemble des services requis par la situation globale d'un enfant ou d'un adulte ayant des limitations fonctionnelles, de leur famille et de leur proches, relèvent d'un ensemble complexe de lois, politiques, règlements, normes et mesures parfois inadéquats, mais qui définissent les orientations des ministères, les rôles et responsabilités de chacun, les ressources nécessaires et ainsi de suite.

Il est crucial que ceux-ci soient respectés et appliqués faute de quoi des personnes peuvent se retrouver à vivre des conditions de vie inacceptables.

Exemple:

«Je suis une personne non-voyante et j'ai un enfant. Le père nous quitte et retourne dans sa province. Avec lui, nous étions revenus dans mon village d'origine, heureusement ; ma famille est proche et les gens sensibles. Je suis jeune, j'apprends que je peux avoir des services. Pour débiter, devenir autonome au niveau du transport. Un jour, il est question de couper le transport adapté dans notre région et je deviens la porte-parole. Je suis déterminée : "S'ils coupent le transport adapté, ils vont voir une aveugle qui fait du pouce!" Le transport adapté me permettait d'être retournée aux études.

En ce qui concerne mon fils, il va à l'école, mais je suis vite inquiète: "Comment le soutenir dans ses devoirs et ses leçons?" Une personne me dit que la direction devrait avoir évalué la situation et avoir fourni de l'aide. Effectivement, je fais la démarche; on désigne une accompagnatrice pour l'aider dans ses devoirs et on organise le transport.

Nous sommes pauvres: en général, le père ne paie pas la pension alimentaire ou donne à son gré, mais l'aide sociale nous enlève ce qu'il est supposé donner. Un jour, un enquêteur arrive, sans prévenir. Il me fait répéter sans cesse que je vis seule. Certain que c'est impossible parce que je ne vois pas, il insinue, parmi d'autres choses, que je cache un chum. De nature assez douce, je me fâche: "Je ne vois pas, mais je ne suis pas folle!" Ce n'est qu'une anecdote, mais cela illustre bien ce que le manque de formation de tels fonctionnaires donne à vivre aux personnes. J'ai fini, au moyen d'un recours à la *Loi*, par recevoir les pensions alimentaires... deux ans plus tard.

Mais nous persévérons. Je deviens travailleuse autonome et le suis encore. J'ai bénéficié de quelques adaptations dans mon domicile et des tarifs du transport adapté, mais je dois me payer de l'aide tel que des services pour quelques heures de maintien à domicile que je ne payais pas au début, ma gestion personnelle et celle de mon entreprise.

Pendant toutes ces années, même si j'ai fait attention pour ne pas mettre mes difficultés sur les épaules de mon fils, il s'est retrouvé très souvent à m'aider. Cela lui confère de belles qualités, mais je pense souvent que cette relation d'aide a modifié nos rapports et je me préoccupe de son évolution. Aura-t-il joué un rôle d'aidant beaucoup trop jeune?

Autres exemples:

Un parent n'a pas bénéficié d'un congé parental suffisant à la naissance de son enfant qui a des limitations fonctionnelles, se relève difficilement de cette nouvelle, fait face à de nombreux suivis médicaux pour son enfant, s'absente de plus en plus au travail, doit se battre pour obtenir des services, perd son emploi, doit faire des choix difficiles entre sa carrière et le bien-être de son enfant, s'appauvrit, etc.

L'autre n'obtient pas de diagnostic précis pour son enfant avant des années et ne bénéficie donc pas des services adéquats pour lui. Pendant ce temps, l'enfant accumule les échecs et perd son estime de soi.

Le manque de ressources adéquates et l'accroissement de la référence au secteur privé engendrent l'impossibilité d'obtenir ces ressources, par manque de revenu, pour de nombreuses familles.

Un fléau! Une épidémie! Certains dossiers sont parfois portés sur la place publique, notamment en ce qui concerne la santé, les services sociaux et l'éducation. Mais combien n'ont aucune tribune et quand bien même, la plupart retombe dans l'oubli collectif. Toutefois, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, leur famille et leurs proches, les conséquences peuvent être désastreuses.

Exemples tous azimuts et non exhaustifs:

- Un couple témoigne ne pas avoir eu un souper en tête à tête depuis 13 ans.
- On retrouve des jeunes ayant des limitations fonctionnelles de 23 ans dans des centres d'hébergement pour personnes âgées.
- Des enfants en service de garde nécessitent de l'accompagnement et on offre à certains, triés sur le volet, trois heures d'accompagnement par jour pendant six mois. Que faire pendant les autres heures, les autres mois? Ajoutons que le budget pour la province est minime : des enfants handicapés n'ont donc pas accès au service de garde.
- Pour toute demande de services ainsi que pour l'obtention des mesures fiscales prévues pour les familles ayant un enfant *handicapé* et les personnes *handicapées*, on doit fréquemment fournir des rapports, toujours récents et devenus dispendieux, pour démontrer que la personne a encore la même déficience, être de petite taille par exemple, alors qu'il est pourtant reconnu que cet état sera permanent.

- Le fait de s'occuper d'une personne qui a des limitations fonctionnelles provoque de l'absentéisme au travail et des pertes d'emploi. Des familles éclatent, d'autres s'appauvrissent, des personnes s'épuisent et sont hospitalisées à leur tour.
- Les commissions scolaires ne sont pas tenues de rendre compte de l'argent, en principe, dédié aux élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (EHDAA). Par ailleurs, nombreuses sont celles qui réfèrent des parents au privé. Pendant ce temps, des enfants n'obtiennent pas les services adéquats et des professeurs s'épuisent.
- Des écoles hostiles à accueillir un enfant qui a des limitations fonctionnelles ne préparent pas de *Plan d'intervention*, n'évaluent pas les besoins et ne fournissent donc pas de réponse aux besoins.
- Dans les Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), il manque de personnel et souvent de personnel compétent. Des personnes âgées et handicapées en souffrent de multiples manières, souvent décriées dans les médias. La contention pharmaceutique n'est qu'un exemple.

Tant d'autres exemples pourraient être apportés ! Dans presque tous les cas et de plus en plus, on réfère les familles au privé puisque le système est, en principe, en pénurie d'argent et de professionnels tels que les orthophonistes, orthopédagogues, ergothérapeutes, physiothérapeute, etc.

Le manque de mesures de soutien aux rôles parentaux pour un parent ayant des limitations fonctionnelles et pour celui qui accueille au sein de la famille une personne ayant des limitations fonctionnelles

«Du chemin a été parcouru et il en reste à parcourir.» Voilà une phrase fréquemment répétée. Nous aurions pu ici séparer ces deux affirmations bien distinctes, mais n'en avons pas la possibilité en regard du temps qui nous est imparti. Nous procéderons donc par exemples.

L'un est obligé de se faire accompagner par son très jeune enfant pour faire ses courses, lire son courrier dont les factures, etc. Après quelques années, l'enfant a développé des comportements inadéquats pour son âge et des problèmes d'intégration sociale.

Un parent en fauteuil roulant ne peut entrer au service de garde de son enfant. Il ne peut donc pas s'impliquer aux structures du centre de petite enfance. Qu'en sera-t-il à l'école?

L'impact de ces situations sur tous les membres de la famille

Nous croyons que des explications et exemples précédents émergent des constats désolants à partir desquels il nous paraît facile d'imaginer ce que ces situations engendrent au sein d'une famille.

Parmi d'autres, le stress, l'anxiété, les tensions, la démesure de l'attention portée à un membre de la famille, l'incompréhension de la part des autres enfants qui développent des façons détournées et parfois problématiques d'attirer l'attention. L'épuisement des personnes responsables, très souvent esseulées, les frustrations accumulées dans le couple, l'exaspération du parent ayant des limitations fonctionnelles de ne pas pouvoir pratiquer ses rôles parentaux comme les autres parents de par les nombreux obstacles rencontrés, souvent tout bêtement tributaires d'obstacles architecturaux ...

Une société inclusive

L'édification d'une société inclusive où l'on favorise réellement la participation citoyenne de chacun et chacune est possible. Toutefois, sans des choix sociaux et politiques clairs et congruents, sans une écoute attentive des personnes concernées et de leurs représentants, sans une définition du rôle de l'État affirmant sa responsabilité en matière familiale et reconnaissant le point de vue multidimensionnel de celles-ci, notamment en ce qui concerne le soutien aux familles et aux proches aidants, le soutien à l'exercice du rôle parental des personnes ayant des limitations fonctionnelles et l'adaptation des milieux de vie aux besoins des personnes et des familles, la pratique citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille demeure un vœu pieux.

De grandes revendications transversales ont été articulées par les organismes de personnes handicapées et réfèrent à des principes fondamentaux qui constituent, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille, les principaux repères et obligations qui doivent guider l'État afin d'assurer leur droit à l'égalité, notamment en ce qui concerne l'accès à l'ensemble des programmes, services et mesures.

Les éléments qui suivent s'appliquent, notamment lorsqu'il s'agit de rendre accessibles à tous et toutes les mécanismes visant à assurer la participation citoyenne de la population.

L'accessibilité universelle qui favorise pour toutes les personnes un accès similaire à tout programme, service ou activité de même qu'une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public. L'accessibilité universelle

permet de concevoir, implanter et diffuser, dans une perspective d'accessibilité universelle, tout programme et service en tenant compte de tous les groupes de la population ou toutes les clientèles visés par ces programmes et services. Le principe de l'accessibilité universelle implique également des plans de communication et des moyens de communication et d'information conçus de façon à s'adresser à tous les groupes ou à toutes les clientèles visés, incluant les médias substituts.¹

L'obligation d'accommodement qui implique que des mesures permanentes et préférentielles, nécessaires pour atteindre et maintenir l'égalité des chances et l'égalité de résultats pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, doivent être prises afin de modifier à la fois la norme sur laquelle est fondée l'organisation d'un système donné, d'un programme, d'un service, etc. ainsi que l'organisation de la mise en œuvre de ce système, programme, service, etc.

L'exercice du droit à l'égalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles passe nécessairement par la reconnaissance de l'obligation d'accommodement, qui leur permet de surmonter des obstacles n'ayant rien à voir avec leur compétence. Sans mesure d'accommodement, ces obstacles, qu'ils soient liés à l'accessibilité architecturale, aux horaires, aux moyens de communication, aux méthodes employées, aux coûts, aux préjugés, etc., sont maintenus et ont pour effet d'exclure les personnes ayant des limitations fonctionnelles de ces systèmes qui auraient pu être adaptés aux besoins liés à leur limitation fonctionnelle.

La compensation des coûts liés aux limitations fonctionnelles

L'État doit reconnaître que les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont des coûts supplémentaires qui sont directement liés à leurs limitations et les compenser. Ces coûts supplémentaires doivent être assumés par l'État, tel que l'énonce le Décret ministériel de 1988 ainsi que divers instruments de droit international.

Le maintien et l'amélioration des mesures de rattrapage

Certains programmes et mesures spécifiques dédiés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leur famille sont indispensables du fait de l'écart important existant et de leurs besoins spécifiques. Il faut non seulement consolider ces mesures mais également les améliorer et trouver le financement nécessaire afin qu'elles permettent aux personnes ayant des limitations fonctionnelles une réelle inclusion et une participation citoyenne. Certaines de ces mesures doivent suivre la personne tout au long de sa vie.

Une politique familiale d'ensemble tenant compte de la diversité des familles

Certains facteurs spécifiques génèrent une diversité de situations familiales et sociales requérant elles-mêmes une diversité de mesures de soutien. La volonté de

l'État de s'acquitter de ses obligations à l'égard du droit de la famille et des proches à la protection et à l'assistance doit être reflétée dans le cadre d'une politique familiale d'ensemble où l'on situe les diverses mesures existantes et dans laquelle on prévoit les mesures nécessaires pour s'assurer qu'une telle politique réponde adéquatement aux besoins des familles et des proches aidants.

Les familles et les proches ont besoin de soutien dans un sens plus large, y compris celui qui permet de concilier la famille et le travail. Ce soutien, compris dans un sens plus large, doit se matérialiser sous plusieurs formes et par le biais de plusieurs types de mesures, notamment en ce qui concerne les familles où l'on retrouve un parent, un enfant ou un adulte ayant des limitations fonctionnelles.

À titre d'exemple, nous mentionnons:

- des services de support et d'accompagnement au moment de l'annonce d'un diagnostic établissant; qu'un membre de la famille a une limitation fonctionnelle (à la naissance d'un enfant ou autrement);
- des services d'intervention précoce;
- des services d'accueil, de référence, d'information, de formation et de soutien ou d'aide psychosociale, dans une perspective de continuité et de complémentarité;
- des services de répit et de dépannage;
- des services de garde accessibles et adéquats;
- des services de gardiennage (quelque soit l'âge de la personne) et d'assistance à la personne²;
- des mesures de soutien aux rôles parentaux ³ dans le cas des parents ayant des limitations fonctionnelles (aides techniques, services d'interprétariat, adaptations, assistance éducative, assistance domestique);
- des services d'intervention en temps de crise;
- des mesures de soutien direct tel que des mesures fiscales, congés parentaux;
- des mesures d'accompagnement;
- etc.

Certes, l'ensemble de ces mesures ne relève pas uniquement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). Nous estimons que celui-ci doit se voir confier la responsabilité de s'assurer que le gouvernement ainsi que les autres ministères concernés s'acquittent de leurs obligations de soutien, d'assistance et de protection à l'égard de la famille et des proches. Et nous croyons qu'il relève du ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille d'initier une démarche visant l'élaboration et l'adoption d'une politique familiale d'ensemble sur la famille et les proches.

Conclusion

Sachant qu'une pratique préventive sera déterminante pour un enfant et sa famille, pour le développement de sa capacité d'autonomie et de sa participation sociale et donc, pour l'adulte qu'il deviendra.

Croyant que les individus ayant des limitations fonctionnelles, leur famille et leurs proches, leurs représentants, la population en générale ainsi que les instances et personnes responsables de la dispensation des services se partagent un éventail de responsabilités éthiques, professionnelles et humaines.

Nous espérons avoir suscité une réflexion digne de la situation et qui portera fruit. Un grand nombre d'alliés compréhensifs, éduqués, sensibilisés et intelligents doit témoigner en faveur du développement d'une société inclusive où, loin d'amoindrir une société, le respect des différences enrichit les individus qui la composent.

Notes

Ce document a été largement inspiré des mémoires et documents provenant de la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées (COPHAN) et du travail de concertation de ses membres en comité.

¹Tiré des divers extraits des documents produits par la Société Logique inc.

² L'assistance à la personne est un volet qui se situe en complémentarité au soutien apporté par la famille et les proches. À l'adolescence et plus tard à l'âge adulte, certaines personnes ayant des limitations fonctionnelles peuvent encore nécessiter la présence continue d'une personne en l'absence d'un membre de leur famille ou de leurs proches. Le besoin n'est plus strictement un besoin de gardiennage. Il s'agit d'une assistance qui peut être technique ou qui vise à assurer la sécurité de la personne. Cette assistance peut s'exercer à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile, éventuellement au cours d'une activité. Cette assistance peut aussi prendre la forme d'un accompagnement.

³ Le rôle parental étant pris ici dans son sens large, comprenant également le rôle exercé par un conjoint dans le cadre d'une famille reconstituée.

Gaëlle Trébaol

Rédactrice à *Familles d'aujourd'hui* et mère d'Erwan, 14 ans, né à 25 semaines

❖ **La vie familiale avec un enfant prématuré**

Les statistiques de survie montrent d'année en année que les survivants des unités néonatales sont de plus en plus nombreux. Il y a quelques années à peine, la plupart des néonatalogistes à travers le monde affirmaient ne pas avoir l'intention de réanimer des bébés nés avant la vingt-cinquième semaine. Or, aujourd'hui, la plupart pratiquent cette réanimation. La course au bébé le plus petit ou à la plus grande prouesse médicale est bien réelle, partout sur la planète. Beaucoup de parents, influencés par ce qu'ils voient dans les médias, exigent que leur bébé fasse partie de ces miraculés de la science. Non seulement les parents acceptent désormais les soins en néonatalogie, mais ils en font eux-mêmes la demande. Une néonatalogiste américaine déclarait récemment: «Nous avons permis aux médias de célébrer largement nos succès, mais nous avons passé sous silence nos échecs.» Et pourtant, selon le Dr Silvermann, que l'on considère comme le père de la néonatalogie, on ne voit actuellement que la pointe de l'iceberg. Les gestes que nous posons actuellement auront des répercussions au cours des dix ou vingt prochaines années sur les familles qui ont à vivre au quotidien avec ces enfants prématurés qui présentent souvent des handicaps. Dans bien des cas, naître prématurément rime avec grandir avec des séquelles.

Résultats d'études sur les conséquences de la prématurité

Je vais faire état de quelques études qui ont été menées partout à travers le monde, simplement pour vous donner une idée de l'ampleur des conséquences de la prématurité et de ce qu'elle peut signifier pour les familles. Un spécialiste anglais, le Dr Marlow, publiait en janvier 2005, les résultats d'une étude comparative obtenus par son groupe de recherche entre 241 prématurés, — nés à vingt-cinq semaines ou même avant et des enfants nés à terme. Voici les chiffres : 22% des prématurés souffraient de handicaps sévères, 24% de handicaps moyens, 34% de handicaps légers. 20% seulement d'entre eux ne présentaient pas de problèmes particuliers. Parmi cette cohorte, 48% des enfants affichaient un quotient intellectuel de 84 ou moins. À Vancouver, l'équipe du Dr Whitfield qui suit des enfants prématurés depuis de nombreuses années a publié les statistiques suivantes: 14% des 115 enfants, nés en moyenne à vingt-six semaines, présentaient à l'âge de 8 ou 9 ans des handicaps multiples, 13% un handicap intellectuel et 47% d'entre eux souffraient de troubles d'apprentissage. La prématurité a une forte incidence sur les troubles de

comportements; à ce chapitre, seulement 12% des garçons et 35% des filles affichaient un développement normal. Une deuxième étude conduite par le Dr Whitfield sur la même cohorte d'enfants, portant cette fois sur un échantillonnage réunissant 74 enfants prématurés normaux du point de vue neurologique, avec un quotient intellectuel de plus 85, révèle que 65% d'entre eux présentaient des troubles d'apprentissage dans un ou plusieurs domaines. Les auteurs ont conclu que non seulement les enfants prématurés obtiennent des résultats plus faibles dans tous les domaines que les enfants nés à terme, mais qu'ils présentent en plus des problèmes multiples. Ils ont également évalué la coordination motrice de ces mêmes enfants qui ne souffraient pas de handicaps majeurs pour aboutir à la conclusion que plus de la moitié d'entre eux présentaient des anomalies significatives au plan de la motricité. D'autres études démontrent que les enfants prématurés présentent de plus en plus de séquelles en vieillissant. Une recherche portant sur des enfants nés à 33 semaines démontre une détérioration de leur condition entre l'âge de 8 et 15 ans. Si 11% d'entre eux avaient un handicap important à l'âge de 8 ans, ils étaient 22% une fois atteint l'âge de 15 ans. Le quotient intellectuel moyen de ces jeunes avait chuté de 104 à 95 pendant la même période.

Les séquelles les plus fréquentes

Vingt-cinq pour cent (25%) des enfants pesant un kilo ou moins sont atteints de paralysie cérébrale. À l'heure actuelle, 50% des enfants victimes de paralysie cérébrale sont d'anciens prématurés, ce qui est énorme puisque la prématurité ne concerne que 7% des naissances. De 40 à 55% des enfants d'un kilo et moins possèdent un Q.I. inférieur à 85. Le risque que le QI de l'enfant soit de 70 — seuil en deçà duquel on parle de déficience intellectuelle — est multiplié par 10 chez les enfants nés à moins de 750 grammes. 15% des enfants d'un kilo et moins sont atteints de déficience visuelle. Un enfant sur quatre avec une déficience visuelle est un ancien prématuré. Jusqu'à 9% des très grands prématurés ont une déficience auditive. À l'âge de 15 ans, 35% des enfants pesant moins d'un kilo à la naissance présentent trois problèmes de santé ou plus. Les difficultés respiratoires sont trois à cinq fois plus fréquentes chez les prématurés que chez les enfants nés à terme. 33% des enfants de 750 grammes et moins souffrent de constipation sévère à l'âge de 10 ans, contre seulement 6% des enfants nés à terme. La liste des séquelles notoires est longue: mentionnons les troubles d'apprentissage complexes, les troubles de langage, les réactions anormales à la douleur, les troubles alimentaires, les problèmes pulmonaires, l'hypersensibilité au bruit, les difficultés de socialisation, les problèmes de motricité fine, de motricité grossière, le déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, la faible estime de soi, etc. Bon nombre d'ex-prématurés présentent plusieurs de ces symptômes en même temps. Les résultats de tests de résonance magnétique s'avèrent tout aussi inquiétants. Un neurologue très connu publiait récemment un article intitulé "Cerebral White Matter Injury of the

Premature Infant — More Common Than You Think". On s'aperçoit en effet à la lumière des résultats des tests de résonance magnétique que les anomalies de la substance blanche sont fréquentes, 70% d'une cohorte d'enfants nés à 30 semaines ou moins présentaient une ou plusieurs anomalies. En 2004, lors d'un colloque à San Francisco réunissant des pédiatres et des néonatalogistes du monde entier, on apprenait au cours d'une conférence sur les anomalies du cervelet chez les enfants prématurés, que l'autisme est cinq à dix fois plus fréquent chez les prématurés que chez les enfants à terme. D'autres anomalies expliqueraient en partie d'autres troubles fréquents chez les enfants prématurés: l'hyperactivité, l'anxiété généralisée, les tics nerveux et également la dépression. On a même découvert que la dépression serait 11 fois plus prévalente chez ces enfants nés avant terme que chez les autres.

Ces problèmes échappent pour la plupart à la clinique néonatale où l'on cesse de suivre les enfants prématurés en général vers l'âge de 18 mois, bien que dans certains cas ce suivi soit maintenu jusqu'à l'âge de sept ans. Les médecins ignorent donc la plupart des pathologies qui se développent chez les enfants prématurés au terme de leur suivi médical.

On note également une tendance à banaliser les naissances qui ont lieu après la 28^e semaine. Je lisais récemment sur un forum Internet ce message d'un parent qui se demandait si son enfant né à 32 semaines devait être considéré comme prématuré. Alors qu'auparavant, le seuil de la prématurité était fixé à 36 ou 37 semaines, aujourd'hui ce même seuil a été abaissé à 32 semaines, voire 31 semaines.

L'accès aux soins spécialisés

Il y a quinze ans, les enfants qui sortaient des unités de néonatalogie étaient moins nombreux et ceux qui démontraient un retard de développement étaient immédiatement pris en charge en réadaptation et recevaient des soins continus et intensifs. Né à 25 semaines, mon fils est maintenant âgé de 14 ans et il est atteint de paralysie cérébrale, de surdité sévère, d'une déficience intellectuelle légère et de différents problèmes de santé. Il a pu profiter alors qu'il était tout petit de nombreux traitements, en physiothérapie ou en orthophonie par exemple. Il a été pris en charge à six mois d'âge corrigé. En physiothérapie, il avait un ou deux rendez-vous par semaine tandis qu'à l'Institut Raymond-Dewar spécialisé en traitement de la surdité, on lui avait fourni des appareils auditifs à 17 mois. Il avait des rendez-vous une fois par semaine en orthophonie et en audiologie. Il faisait même partie d'un groupe de stimulation qui se réunissait à chaque semaine. Un éducateur spécialisé de l'Institut se déplaçait régulièrement pour venir voir mon fils à la maison alors qu'il connaissait des troubles alimentaires majeurs. C'est ce même éducateur qui l'a accompagné lors de son intégration en garderie à l'âge de trois ans et qui a montré aux éducatrices de la garderie comment mettre ses prothèses auditives et ses

orthèses tibiales ainsi qu'à entrer en contact avec lui. Ses limitations auraient sans nul doute été encore bien plus importantes s'il n'avait pas eu accès à tous ces services.

Aujourd'hui, en période de restrictions budgétaires, l'accès aux services spécialisés s'échelonne sur plusieurs années et la sévérité des problèmes des nouveaux enfants prématurés est encore plus grande qu'il y a quinze ans. Ces enfants n'ont pas accès à l'aide dont ils auraient besoin. Voici à titre d'exemple, la liste des temps d'attente au Centre de réadaptation Marie-Enfant de l'Hôpital Sainte-Justine:

- à l'heure actuelle, 282 enfants avec un déficit moteur cérébral sont en attente de services et le temps d'attente varie de 76 à 258 jours. Ce délai ne concerne que le temps nécessaire pour obtenir une première évaluation et non une prise en charge pour laquelle il faudra attendre encore un an, deux ans ou même davantage;
- 63 enfants avec des troubles de la communication attendent leur tour: il leur faudra patienter en moyenne 320 jours avant d'être évalués.

De l'avis même de gestionnaires de centres de réadaptation, un grand nombre d'enfants sur les listes d'attentes ne seront jamais vus par les services de réadaptation car dès lors qu'ils atteignent l'âge scolaire, leur nom est retiré de la liste. On considère que c'est à l'école que revient la responsabilité d'offrir ces services bien que l'école ne suffise pas à la demande. Il reste les centres de réadaptation privés, mais d'une part leurs services ne sont pas à la portée de toutes les bourses des familles et d'autre part, même ces centres ont aujourd'hui des listes d'attente. Les enfants qui sont finalement pris en charge ne bénéficient pas pour autant de soins continus. Ils disposent de blocs de traitement grâce auxquels ils reçoivent des soins pendant trois mois, suivis d'un arrêt des traitements pendant trois mois, et ainsi de suite, ce qui permet bien sûr aux centres de traiter deux fois plus d'enfants mais aussi de donner deux fois moins de services à chaque enfant.

On peut penser également aux programmes d'adaptation à domicile dont la liste d'attente est actuellement de quatre ans. À titre d'exemple, mon fils a été accepté dans un programme grâce auquel les enfants peuvent recevoir des vélos adaptés, mais comme ce programme est à court d'argent, il ne recevra vraisemblablement pas de vélo cette année.

Vivre avec un enfant prématuré

On recommande fortement que les enfants qui ont souffert de troubles respiratoires en néonatalogie n'intègrent pas la garderie avant l'âge de deux ou trois ans. On concevra facilement ce qu'une telle recommandation amène de complications pour

les familles en terme de perte de revenus d'emploi. De toute façon, le nombre de rendez-vous médicaux est si élevé qu'en général l'un des deux parents n'a comme choix que de cesser de travailler. Si la conciliation famille-travail est déjà un exercice compliqué pour une famille «classique», on peut imaginer aisément combien elle est ardue pour une famille avec un enfant handicapé.

Dans le cas de mon fils Erwan, il a fallu une implication plus qu'à temps plein. Son état requérait trois journées de traitements en réadaptation par semaine, en plus de ses autres rendez-vous en ophtalmologie, en neurologie, en psychiatrie, en pneumologie, en ORL, en clinique de suivi néonatal, etc. En plus, sa mauvaise condition pulmonaire a exigé des visites quasi hebdomadaires à l'urgence jusqu'à l'âge de trois ans. Il a été hospitalisé une dizaine de fois, opéré sept ou huit fois. Il avait des troubles alimentaires sévères et il a fallu attendre l'âge de 2 ans avant qu'il puisse ingurgiter des morceaux solides.

Ce qui fait défaut aux parents d'un enfant aux prises avec de telles difficultés, c'est l'aide, le soutien qui leur permettrait de se reposer. Erwan, par exemple, s'est réveillé quatre à cinq fois par nuit jusqu'à l'âge de neuf ans. Il manque aux parents de l'aide pour se présenter aux rendez-vous. Tout repose sur leurs épaules. J'ai compris bien des années après pourquoi on m'avait serré la main en me souhaitant bonne chance lorsque j'ai quitté l'unité néonatale ; je croyais que tout était terminé alors qu'en réalité tout ne faisait que commencer. Mon fils avait alors 3 mois et pesait 1,8 kilos.

Relation parent-enfant ou relation thérapeutique?

Le fait d'être en relation thérapeutique constante avec son enfant complique la relation parent-enfant. Dans notre cas, tous les jeux auxquels nous jouions avec Erwan étaient basés non pas sur le plaisir mais sur l'apprentissage qu'il pourrait en retirer. Il fallait le tenir dans nos bras d'une façon précise, il fallait s'assurer constamment qu'il ne s'étouffe pas en mangeant.

Notre vie familiale a été complètement bouleversée. Nous essayions d'atteindre la «normalité», laquelle était en soi un objectif inaccessible. Pour réussir à vivre une véritable vie de famille, créer un lien dépassant le lien thérapeutique, nous avons décidé de nous amuser en laissant de côté le reste. La condition d'Erwan ne nous a pas empêchés de vouloir lui faire vivre le plus d'expériences possibles. Erwan a grimpé le Mont Albert sur le dos de son père. Il a lui-même escaladé quelques montagnes car il est très tenace. En dépit du fait qu'il fallait constamment nous ajuster à sa condition, nous avons pu vivre avec lui de «grandes» aventures. Lors d'une randonnée pédestre en Bretagne, nous avons loué un âne qui transportait Erwan, ce qui nous permettait de marcher plus librement. Bien sûr, Erwan ne peut

pas faire de vélo comme les autres enfants, mais il peut faire du vélo adapté. Il adore jouer aux quilles, nager, faire du canot. Il a fallu évidemment beaucoup de travail pour en arriver là. Bien que ce n'était pas un des objectifs visés par ces activités, Erwan a, par la même occasion, enrichi son vocabulaire.

La scolarisation des enfants prématurés

En 2002, le Premier ministre Jean Charest s'adressait en ces termes au ministre de la Santé, Philippe Couillard: «[Au Québec], il y a des milliers d'enfants dont l'intégration scolaire est compromise parce qu'ils n'ont pas accès à des services de réadaptation. Je veux que vous vous en occupiez.» Malheureusement, l'intégration scolaire des enfants handicapés n'est pas toujours une réussite. Pour certains prématurés, l'école spécialisée devient le lieu obligatoire de scolarisation. Après cinq ans à l'école régulière, en classe fermée pour enfants sourds, notre fils a intégré l'école Victor-Doré, une école spécialisée qui accueille des enfants handicapés. L'intégration d'Erwan dans une école régulière s'est soldée par un échec et son transfert dans une école spécialisée nous a soulagés d'un poids énorme. Nous avons cessé de nous questionner sans cesse sur les limitations de notre fils. Nous n'avons plus à justifier la présence d'Erwan, ce qui n'était pas le cas à l'école régulière. Le concept d'intégration des enfants en difficulté est en vogue dans plusieurs milieux, mais je trouve qu'on sacrifie souvent des familles à un simple concept. Dans bien des cas, l'intégration ne saurait être qu'un vœu pieux. À l'école Victor-Doré, la connaissance approfondie des intervenants à l'égard des troubles neurologiques a grandement facilité l'intégration d'Erwan. Un exemple simple: pendant les cinq années de son passage à l'école régulière, à chaque rencontre hebdomadaire, l'orthophoniste plaçait Erwan devant un miroir pour lui apprendre à fermer la bouche. À son arrivée à l'école spécialisée, j'avais mis au courant l'intervenante des traitements qu'Erwan avait reçus à l'école régulière. L'intervenante répondit: «J'avais remarqué qu'Erwan avait peur du miroir et je l'ai déplacé. Il est inutile de vouloir lui apprendre à fermer la bouche car il souffre d'hypotonie à la bouche. Je vais davantage travailler l'estime de soi.» L'estime de soi chez Erwan était au plus bas niveau possible car on n'avait travaillé que sur ses limitations.

En terminant, je vous inviterais à regarder le documentaire *Médecine sous influence* qui montre bien ce que peuvent vivre certains prématurés. Il est facile d'applaudir aux prouesses médicales en néonatalogie que les médias nous montrent avec une certaine complaisance. Mais il est temps de regarder en face les conséquences à long terme sur le développement des enfants prématurés, leur impact sur la vie familiale. On dit qu'il faut un village pour élever une famille. Il est temps, je pense, que la société se mette à élever ses enfants.

ATELIER B3 : LA COHÉSION FAMILIALE

Michel Lemieux

Membre et ex-président de l'Association des psychothérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

❖ *La survie du couple parental*

Maxime, 5 ans, nous présente avec fierté le conjoint de sa mère en le désignant comme son «faux-père». La petite Sophie qui a maintenant un «quasi-frère» et une «grande-maman de cœur». Gabrielle, 6 ans, fait sa rentrée scolaire avec ses parents «maman Lise» et «maman Jeanne». Que nous disent ces enfants? Quelle voie nous indiquent-ils? Les enfants nous montrent leur habileté à développer de nouveaux liens, à se relier à leur environnement, qui change bien malgré eux, à s'adapter aux réalités des adultes qui les entourent. Mais de leur côté, les parents eux éprouvent de grandes difficultés à maintenir une relation parentale avant, pendant et après une rupture ou encore dans le cadre d'une relation ordinaire.

C'est à l'aspect émotionnel qu'on accorde le moins d'importance au cours d'une séparation. Au Québec, nous avons beaucoup développé les services de médiation familiale, mais trop souvent encore, la médiation se limite aux règlements fonctionnels, l'argent, les heures de garde ou de visite, etc... Le partage et la collaboration au niveau des responsabilités parentales sont laissés au second plan. Comment les parents collaboreront-ils pour assurer l'accompagnement de leurs enfants? Cette question, pourtant fondamentale, est laissée de côté au profit des questions d'organisation matérielles.

La coparentalité

En thérapie, tous les jours dans nos bureaux, nous voyons d'une part le besoin criant des enfants et d'autre part la difficulté des parents en situation de conflit. Lors de consultations, les enfants me demandent régulièrement: «Pourquoi papa et maman ne s'entendent-ils pas? Pourquoi se chicanent-ils toujours? Pourquoi, lorsque je suis chez lui, papa me parle-t-il en mal de maman?» ou «Pourquoi maman me parle-t-elle en mal de papa?».

Les enfants ont besoin de voir leurs parents même si, dans leur entourage, les figures parentales se multiplient et se diversifient. Ils ont besoin de voir leurs parents collaborer, de les voir s'adapter à leur nouvelle relation, à une nouvelle forme de *coparentalité*. Le concept de coparentalité s'applique, selon moi, aussi bien aux familles recomposées, séparées ou monoparentales qu'aux familles bi-

parentales traditionnelles. Nous sommes passés d'une société matriarcale, où la mère prenait à sa charge l'éducation et l'accompagnement des enfants, à une société où les hommes et femmes s'efforcent de redéfinir un nouveau partage des responsabilités parentales, bien souvent avec un succès mitigé. Il nous faut apprendre à accepter la pluriparentalité ou la multiplication des figures parentales. De nos jours, un enfant passe plus de temps avec et connaît souvent mieux l'éducatrice qui s'occupe de lui à la garderie que ses propres parents. Les éducatrices qu'il côtoie à la garderie sont autant de nouvelles formes de figures parentales, de personnes qui assument un rôle parental à son égard.

Pour aider les parents que je reçois en consultation à prendre un certain recul face à leur situation familiale, je leur pose souvent la question suivante: «Quand votre frère ou votre soeur vous confie la garde de son enfant, comment agissez-vous à son égard?» La plupart répondent qu'ils agissent comme si cette nièce ou ce neveu était leur propre enfant. Pendant qu'ils en ont la garde, ils assument envers lui le rôle d'une figure parentale. Alors, comment expliquer qu'après une séparation, les parents ne se comportent plus de cette manière avec leurs propres enfants?

La coparentalité choisie

Je distingue la coparentalité choisie, en toute connaissance de cause, des situations familiales imposées soit par un jugement du tribunal, par la DPJ ou par une quelconque instance médiatrice extérieure à la famille. Peu importe la structure familiale, chaque parent sera toujours tenu de partager ses responsabilités familiales avec un autre parent ou avec une autre figure parentale. Le modèle de famille changera, évoluera, mais la responsabilité parentale sera toujours une question de partage et, pour le bien des enfants, il est nécessaire qu'il en soit ainsi.

Les parents en situation de rupture ont tendance à ne s'occuper que de leurs propres problèmes, de leurs difficultés à s'entendre avec leur ex-conjoint et à perdre de vue les besoins des enfants.

- La coparentalité n'est-elle pas le seul lien profond, important, significatif et prometteur pour l'enfant? La coparentalité influence la façon dont l'enfant va construire son identité, du type de parent qu'il souhaiterait être plus tard. Certains, parce qu'ils auront vécu des expériences négatives, choisiront même, une fois devenus adultes, de ne pas avoir d'enfants.
- La coparentalité, n'est-ce pas tout ce qui lui reste de sa famille d'origine? Les thérapeutes familiaux travaillent beaucoup à renforcer chez l'enfant la connaissance de ses origines, non pas pour qu'il apprenne à juger ses parents, mais pour qu'il apprenne à mieux se connaître par une meilleure

connaissance de son histoire familiale. Les enfants reproduisent les modèles qu'ils ont sous les yeux et si l'enfant vit au sein d'une famille où règne une atmosphère conflictuelle, l'enfant va établir des relations de même type avec son entourage.

- N'est-ce pas aussi ce que ses parents peuvent lui offrir de plus important, de plus stable et de plus précieux pour sa croissance et son développement? J'insiste beaucoup auprès des parents pour qu'ils apprennent à respecter leurs différences, à ne pas toujours être d'accord, à reconnaître qu'en dépit de façons de faire différentes, chacun fait de son mieux pour s'occuper adéquatement de son enfant. Curieusement, les enfants, eux, s'adaptent très bien à ces différences.

Ingrédients pour une coparentalité constructive

Comment la cohésion familiale peut-elle se développer et exercer son effet bénéfique sur les enfants sans une coparentalité choisie, désirée et efficace? La coparentalité suppose un *choix mutuel*, au-delà des différences ou des différents, même pour les parents qui demeurent ensemble. La société traditionnelle québécoise favorisait avant tout l'homogénéité, niait la différence. On y apprenait que l'harmonie était l'absence de différence; une telle éducation nous préparait mal à accepter la différence, à savoir composer avec l'hétérogénéité des caractères.

Il faut apprendre à *reconnaître l'égalité des droits et des responsabilités*. Si un parent est incapable de reconnaître le droit et l'habileté de l'autre parent à s'occuper de son enfant, il ne pourra jamais se résoudre à lui faire confiance.

Il faut apprendre à accepter la multiplication et le rôle de plus en plus important des diverses figures parentales autour de son enfant. La complexité de la vie actuelle nous force à reconnaître nos limites et accepter le fait qu'on puisse ne pas être capable de s'occuper de son enfant autant qu'on le souhaiterait.

Il faut donc apprendre à composer avec les autres figures parentales qu'idéalement nous choisirons nous-mêmes. Il est important de savoir utiliser les ressources du milieu pour s'aider dans sa tâche de parent. Plus que jamais, le développement d'une coparentalité réussie suppose la capacité à collaborer avec les autres figures parentales.

La coparentalité est une réalité relationnelle. Elle ne concerne pas en premier lieu l'acquisition des compétences en tant que parent-éducateur. Elle concerne les modalités de nos relations entre parents. Il faut travailler à surmonter les difficultés relationnelles et les conflits en évitant d'en faire un problème individuel, mais en

gardant à l'esprit qu'il s'agit avant tout d'une question de relation qui implique l'autre parent autant qu'elle nous implique.

La coparentalité : la clé du maintien des liens familiaux

En développant notre intérêt et nos habiletés pour la coparentalité nous assurons la continuité du lien et le partage des responsabilités parentales. Pour y parvenir, il faudra au préalable reconnaître les besoins des familles:

- Le besoin de support. Les politiques familiales actuelles sont centrées exclusivement sur les familles les plus démunies. Elles devraient viser l'aide à la famille en général, peu importe leur modèle;
- Le besoin de parler de famille sans qualificatif. Aux yeux de l'enfant, sa famille est essentielle quand bien même il vit au sein d'une famille séparée, recomposée ou monoparentale. À l'école, dans bien des classes, les élèves dont les parents sont séparés représentent plus de la moitié du groupe, mais il n'empêche que le statut des familles non-traditionnelles possède encore de nos jours une connotation négative;
- Les modèles, les formes et les couleurs des familles sont multiples mais nous avons tous une famille quel que soit son modèle. Chaque enfant doit développer sa façon bien à lui d'être à l'aise dans sa famille.
- Les politiques en matière de services de santé et de services sociaux ne reconnaissent, règle générale, qu'une seule réalité sociale: l'individu. Les couples, les familles ou les parents ont été évacués des champs d'applications de ces politiques. Mis à part la Direction de la protection de la jeunesse, personne ne s'intéresse aux familles à l'intérieur du réseau des services sociaux. Les professionnels exercés à travailler spécifiquement avec les familles sont de moins en moins nombreux.

Sonia Gilbert

Directrice de la protection de la jeunesse, Centre jeunesse de la Montérégie

Dominique Lafrance

Directeur de la protection de la jeunesse, Centre jeunesse de la région Mauricie-Bois-francs

❖ ***La détresse parentale face à des adolescents en difficulté***

Certains conférenciers ont fait allusion au cours de ce colloque à la Direction de la protection de la jeunesse en laissant entendre qu'elle est une instance de premier recours pour les familles en difficultés. En réalité, le rôle premier de la DPJ est d'offrir une expertise pour déterminer si un enfant est exposé à une situation potentiellement dangereuse pour lui. Cette expertise s'appuie sur tout un réseau de services visant à aider les familles à traverser des situations difficiles et fournir aux parents des outils pour leur permettre de mieux assurer leur autorité parentale.

Seuls les cas les plus les plus difficiles sont référés à la DPJ. Il s'agit de cas où la sécurité de l'enfant et son développement normal sont menacés, lorsqu'il y a nécessité d'agir pour remédier à cette situation ou à ce qu'on appelle dans notre métier, une situation de compromission.

La DPJ est habilitée à intervenir auprès des enfants de tout âge, mais pour les fins de cette présentation, nous n'avons retenu que les cas d'adolescents qui présentent des troubles de comportements sérieux et dont les parents ne prennent pas les moyens pour mettre fin à la situation ou n'y parviennent pas.

Les principes de la loi sur la protection de la jeunesse

Le respect de l'intérêt du jeune et du respect de ses droits

Le principe fondamental sur lequel est fondé la loi est celui du respect de l'intérêt et des droits du jeune. Toutes les décisions doivent être prises en fonction de son intérêt et de ses droits. Cela peut sembler une évidence, mais étant donné que dans bien des cas les intérêts des jeunes et des parents s'opposent, l'arbitrage devient très complexe.

La primauté de l'autorité parentale

Deuxième principe fondamental, celui du primat de l'autorité parentale. La loi reconnaît que ce sont les parents qui sont les mieux placés, les plus aptes à subvenir aux besoins de leur enfant. Mais dans certains cas, le législateur a prévu des limites à cette autorité parentale, lorsque, entre autres, la sécurité et le développement de l'enfant sont menacés.

Le maintien de l'adolescent dans le milieu parental

La loi reconnaît également l'importance fondamentale du maintien du jeune dans son milieu familial. Des liens, des contacts quotidiens avec les membres de sa famille, un environnement familial sont essentiels pour le jeune. Mais encore là, la loi prévoit des exceptions à ce principe et impose dans certaines circonstances la séparation du jeune d'avec son milieu familial.

La nécessité de la prévention et de l'apport de la communauté

Le rôle de la DPJ est de mettre un terme à toute situation de compromission, et de s'assurer qu'elle ne se reproduise plus. Pour y parvenir, la DPJ mise sur la prévention et sur l'apport de la communauté.

Le rôle de la DPJ

La DPJ représente l'État. L'État n'a pas à s'immiscer dans la vie privée des citoyens. Le rôle de la DPJ est d'intervenir dans tous les cas d'adolescents dont la sécurité et le développement est ou peut être compromis. La DPJ doit intercéder auprès des différents services pour que les adolescents et leur famille obtiennent une réponse à leurs besoins. La DPJ possède une expertise sur la détermination de la compromission, mais il ne possède pas toutes les expertises et doit s'appuyer sur tout un réseau de services. Il doit négocier avec le réseau de l'éducation, de la justice, des services sociaux et de santé selon les besoins identifiés comme les plus appropriés pour chaque cas.

L'intervention en contexte d'autorité

La loi sur la protection de la jeunesse est une loi d'exception. Toute intervention de l'État dans la vie privée des familles a un effet perturbateur et il est de notre devoir de faire en sorte que les bonnes décisions soient prises.

Le concept de protection

Le Directeur de la protection de la jeunesse a mis de l'avant le concept de protection pour assurer, sur l'ensemble du territoire québécois, une homogénéité dans l'analyse des cas qui lui sont soumis. Ce concept est fondé sur l'analyse des *faits*. Est-ce que les faits rapportés sont exacts? À quelle fréquence se sont-ils produits? Le DPJ doit également déterminer le degré de *vulnérabilité* du jeune selon son âge, selon le profil qu'il présente sur le plan de la déficience ou de la santé mentale, etc. En troisième lieu, l'analyse porte sur la capacité parentale, le pouvoir et la volonté qu'ont les parents de s'occuper adéquatement ou non de leur enfant. Dans certains cas, les parents ont la *volonté* de s'en occuper, mais ils n'en ont pas le *pouvoir*. En dernier lieu, le DPJ évalue les ressources du milieu. Existe-t-il dans l'entourage du jeune des personnes, un grand-parent ou un autre membre de la famille qui pourrait suppléer à l'incapacité ou la déficience des parents de manière à ce qu'on puisse être rassuré sur la sécurité et le développement de l'enfant?

L'implication de l'adolescent de plus de 14 ans

Les adolescents de plus de 14 ans ont un rôle à jouer dans le processus. La loi leur reconnaît la capacité d'accepter ou non l'aide qu'on leur propose. Le rôle du DPJ sera affecté par la volonté ou le refus du jeune de reconnaître ses problèmes et de s'impliquer dans une démarche de changement.

L'implication des parents

Le DPJ doit tenir compte dans son analyse du niveau d'implication des parents. Manifestent-ils le désir réel de changer la situation?

Les mesures de protection et le cadre légal

Dans les situations où l'adolescent et les parents reconnaissent leurs difficultés et qu'ils sont prêts à s'engager et qu'ils sont aptes à collaborer au processus de changement, nous travaillons à l'intérieur de ce que nous appelons un cadre de *mesure volontaire*. Par contre, si l'adolescent refuse de s'impliquer comme il advient souvent à cet âge, ou encore si les parents ne reconnaissent pas le problème identifié par le DPJ, il faut recourir au tribunal pour trancher le différent. Nous travaillons à ce moment dans un cadre de *mesure ordonnée*.

La crise d'adolescence versus les troubles de comportements sérieux

À l'adolescence, les jeunes vivent une période de grands changements dont les impacts varieront selon la personnalité du jeune et le milieu dans lequel il vit. Nous faisons une distinction entre la crise d'adolescence telle qu'elle est vécue par la majorité des jeunes et les troubles de comportements sérieux que présentent les jeunes qui sont signalés au DPJ. La crise d'adolescence se manifeste par l'opposition et le non-respect des règles, l'irritabilité, les crises de colère, la provocation, certains comportements déviants. Le jeune perçoit sa conduite comme étant justifiée face aux exigences «déraisonnables» de son environnement.

Les troubles de comportements sérieux sont d'une toute autre nature. À partir d'observations empiriques, nous les avons répartis en trois catégories:

- La consommation d'alcool ou de drogues, l'agressivité, l'impulsivité, les agirs délinquants, les fugues, l'absentéisme scolaire, l'itinérance et les comportements sexuels inadéquats sont classés parmi les *problèmes extériorisés* représentant 80% des cas.
- Les *problèmes intériorisés* (10% des cas) concernent les problèmes d'anxiété, la dépression, le suicide, les troubles alimentaires, les troubles alimentaires ou les plaintes somatiques chez certains jeunes qui éprouvent de telles difficultés existentielles que ces difficultés se traduisent par des malaises physiques.
- Les *problèmes de santé mentale* (10%) comprennent les cas de psychose, de troubles envahissants du développement (TED), d'autisme, du syndrome Gilles de la Tourette, etc. Il s'agit d'une clientèle moins nombreuse mais qui requiert une quantité de soins importante en raison de la complexité de leurs troubles.

Nous avons pu constater une répartition différente des problèmes selon le sexe du jeune. Les filles sont plus susceptibles de présenter davantage de signes de problèmes intériorisés. On dénombre davantage de cas de violence verbale et physique chez les garçons de 16-17 ans. Nous avons au cours des dernières années vu croître le phénomène de l'agressivité dans les relations mères-filles. Bien que plusieurs jeunes révèlent avoir des pensées suicidaires, on ne recense que peu de passages à l'acte.

Profil des parents ayant à composer avec des adolescents difficiles

Les parents qui ont à transiger avec un adolescent dont le cas a été signalé à la DPJ partagent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- Consommateurs abusifs d'alcool ou de drogues (30%);
- Valeurs criminalisées intégrées;
- Problèmes de santé mentale avec médication (40%), plus fréquents chez les mères;
- Parcours personnel des parents souvent très difficile. Ils requièrent eux-mêmes des services;
- 60% de familles reconstituées, 30% de mères seules;
- Problèmes d'encadrement importants: absence de limites claires, manque de cohérence d'une situation à l'autre, d'un conjoint à l'autre;
- Issus de milieux défavorisés et sous-scolarisés.

Les cas de signalements existent également chez les *familles de milieux plus favorisés*. On attribue les problèmes à des attentes trop grandes ou irréalistes face à l'adolescent, à la difficulté des parents à reconnaître l'impact de leurs comportements et leurs propres besoins d'aide de même qu'à leur incapacité de se remettre en question. Au-delà de ces troubles de la conduite, on retrouve également chez ces familles tout l'éventail des problématiques d'abus physique, d'abus sexuel ou de négligence rencontrées chez les familles issues de milieux défavorisés.

Chez les adolescents vivant au sein d'une famille reconstituée, les problèmes le plus fréquemment rencontrés sont les suivants:

- Difficulté de concilier la réalité de deux familles;
- Non reconnaissance de l'autorité du nouveau conjoint;
- Choix du nouveau conjoint qui est fait au détriment des besoins de l'enfant;
- Attentes trop grandes vis-à-vis du nouveau conjoint.

Données provinciales sur les troubles du comportement

En mars 2004, 5425 situations évaluées (sur 23 692 signalements recensés) par les DPJ étaient des situations de troubles sérieux de la conduite. 66% des jeunes étaient en danger parce que leur sécurité ou leur développement étaient compromis. 4909 jeunes étaient suivis par les Centres jeunesse pour des troubles sérieux de la conduite. Au cours des cinq dernières années, 25% des signalements retenus l'ont été pour des troubles sérieux de la conduite.

Le cadre théorique d'intervention du DPJ

Diverses approches, systémique, behaviorale, centrée sur les solutions, différentielle, thérapie de la réalité sont employées par le DPJ dans le cadre de ses interventions. Nous avons également recours à un ensemble d'outils cliniques dont l'histoire psychosociale, le Jessness, le génogramme, l'évaluation psychologique, la grille d'évaluation des risques suicidaires, la grille de dépistage de consommation

problématique.

Une *grille d'analyse* multidimensionnelle permet de mieux cerner les éléments qui ont un impact significatif sur la situation familiale:

- La situation du jeune lui-même sur les plans biologique, affectif, éducationnel et social;
- La situation des parents sur les plans de la santé, affectif, éducationnel et social;
- La relation parents-enfant;
- Le milieu social du jeune.

Les orientations cliniques privilégiées auprès des adolescents et de leur famille

Deux grandes orientations sont privilégiées par le DPJ:

Le maintien du lien

Le maintien du lien familial, ou de la présence dans son milieu familial, est préconisé lorsqu'au terme de l'évaluation, il est jugé que:

- Le problème est circonstanciel, en lien avec une crise d'adolescence dite normale;
- Les capacités parentales sont présentes et il y a une volonté d'action;
- Aucun problème chronique chez le jeune ou ses parents n'altère leur relation;
- Un potentiel de changement est identifié;
- Un lien d'attachement est constaté.

Les activités cliniques privilégiées dans ces cas:

- Accompagnement de l'adolescent et de sa famille;
- Suivi à court terme;
- Répit ou arrêt d'agir au besoin;
- Implication des ressources dans l'environnement familial.

L'acquisition de l'autonomie

Dans certains cas, il est malheureusement impossible que l'adolescent puisse continuer à faire vie commune avec ses parents. L'acquisition de l'autonomie, c'est-à-dire, le retrait de l'enfant de son milieu familial, doit être envisagée lorsque:

- Il y a un refus systématique du jeune et/ou de ses parents de s'impliquer et de chercher des solutions;

- Les conflits sont cristallisés;
- Les parents sont démissionnaires, ont d'importantes difficultés personnelles;
- Les parents nuisent à la sécurité et au développement de leur adolescent.

Les activités cliniques privilégiées dans ces cas:

- Accompagnement de l'adolescent en situation de séparation de son milieu familial et responsabilisation;
- Développement des habilités sociales dans les activités quotidiennes, études, marché du travail, croissance personnelle;
- Support dans la nouvelle organisation de vie.

La détresse parentale face à des adolescents en difficulté

L'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse insiste sur l'importance de l'implication des parents. Plusieurs ne prennent pas les moyens pour résoudre les problèmes, mais... plusieurs le font mais n'y parviennent pas! Dans ces situations on retrouve des jeunes qui ont des problèmes de santé mentale, des problèmes de toxicomanie ou vivent dans un milieu social dysfonctionnel. Il faut absolument soutenir ces familles par des services accessibles, continus et intensifs dans toutes les régions du Québec.

Constats relatifs à la réalité de la clientèle suivie par la DPJ

Les constats que nous faisons à propos de la clientèle de la DPJ sont pour le moins alarmants, particulièrement en ce qui a trait à la déresponsabilisation parentale. En voici quelques-uns:

- Éclatement des valeurs, des familles, des cadres de référence;
- Déresponsabilisation parentale, trop d'adolescents « abandonnés »;
- Phénomène important d'aliénation parentale;
- Recherche du plaisir immédiat, de sensations fortes;
- Milieux centrés sur les besoins individuels;
- Pressions sociales de consommation; peu de temps consacré aux relations parents/adolescent;
- Manque de communication;
- Services de première ligne absents ou insuffisants.

Le nombre de signalements à la DPJ a augmenté de 25% au cours des trois dernières années au moment même où le Québec connaît une phase de décroissance démographique. De plus en plus de jeunes sont seuls ou abandonnés

et c'est là une réalité complètement occultée par les médias. Comme l'ont souligné différents intervenants au cours de ce colloque, il faut revenir à des valeurs fondamentales d'entraide et de support, au sein des familles, au sein des communautés également. C'est une des conditions essentielles pour que nous puissions collectivement faire de la DPJ un outil social de moins en moins nécessaire.

Rina Gupta

Co-directrice du Centre international d'Étude sur le jeu et les comportements à risque chez les jeunes de l'Université McGill

❖ ***L'influence familiale sur les comportements à risque des jeunes***

Être parent n'est pas toujours une tâche facile. Chaque enfant est unique, les modes de vie, les rôles parentaux changent à un rythme soutenu. Certaines situations amènent un stress difficile à gérer. Les parents n'ont pas toujours le temps de prendre connaissance des activités dans lesquelles leurs enfants sont impliqués. Comme on le dit souvent, les jeunes ne viennent pas au monde avec un manuel d'instruction. Mon exposé portera sur les comportements à risque chez les jeunes du niveau secondaire et les rapports entre l'influence familiale, les modèles parentaux et ces comportements. Je m'inspirerai en grande partie des résultats de l'Enquête québécoise sur le tabagisme, la consommation de drogues et le jeu chez les jeunes de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

Le tabagisme

Commençons sur une note positive. La prévalence du tabac a chuté chez les garçons et les filles entre 1998 et 2002. Le pourcentage de jeunes consommant du tabac sur une base quotidienne ou occasionnelle a baissé de 2% entre 2000 et 2002. On peut en déduire que les programmes de prévention produisent les résultats souhaités. Nous verrons un peu plus loin pourquoi il est important de s'attaquer au tabagisme chez les jeunes.

La consommation d'alcool

Les jeunes commencent à consommer de l'alcool vers l'âge de 13 ans (13,4 chez les filles et 13,5 chez les garçons). La fréquence de la consommation d'alcool augmente de façon significative avec l'âge. On constate que près de 5% en font une consommation élevée, c'est-à-dire qu'ils en consomment au moins une fois par semaine, en 1^{re} secondaire contre plus de 35% en 5^e. Plus les jeunes vieillissent, plus ils ont tendance à boire de façon excessive.

La consommation de drogues

On constate un profil de croissance semblable en ce qui a trait à la consommation de drogues. Entre la 1^{re} et la 5^e secondaire, la consommation de cannabis grimpe parmi ceux qui ont affirmé en avoir consommé au moins une fois au cours des 12 derniers mois, de 14,4% à 55,5%, de 3,6% à 19,3% pour la consommation de drogues hallucinogènes. Il est particulièrement inquiétant de voir la hausse du nombre de jeunes qui consomment des amphétamines ou de la cocaïne, ce qui laisse supposer que les jeunes peuvent se procurer sans difficultés toutes ces drogues.

L'indice de consommation problématique d'alcool ou de drogues indique que cette consommation n'entraîne pas de conséquences importantes chez la grande majorité des jeunes, soit environ 80% d'entre eux. Le pourcentage de jeunes chez qui cette consommation occasionne certains problèmes et ceux chez qui elle entraîne une dépendance et des dysfonctionnements sévères sur le plan académique ou sur le plan des relations personnelles a diminué entre 2000 et 2002 (de 12,6% à 10,8% pour le premier groupe, de 5,8% à 5,2% pour le second).

Les jeux d'hasard et d'argent

Contrairement à la consommation d'alcool ou de drogues, la proportion de jeunes qui s'adonnent au jeu varie beaucoup moins avec l'âge. 51,5% des jeunes disent ne pas avoir joué au cours des 12 mois précédant l'enquête. 10% d'entre eux sont des joueurs qui affirment avoir cessé de jouer. 43% affirment jouer de façon occasionnelle alors que 8,1% pratiquent le jeu sur une base régulière, c'est-à-dire, une ou plusieurs fois par semaine.

En tant que spécialiste de cette question, on me demande souvent si le jeu est nuisible pour les jeunes. Le jeu est une pratique répandue et ne semble pas entraîner de problèmes majeurs. Le degré de risque varie selon le type de jeu et la fréquence de la participation à ces jeux. Chez les jeunes, les problèmes de jeu découlent en premier lieu de leur participation aux paris sportifs, aux jeux de cartes ou à l'utilisation des appareils de loterie vidéo (ALV). La forme la plus répandue de jeu chez les jeunes est la loterie instantanée (37,3%), suivie par les jeux de carte (21%) et les jeux d'habileté (sports, jeux vidéos, etc.).

Les données les plus inquiétantes sont celles qui concernent le jeu sur les appareils de loterie vidéo ainsi que les paris sportifs. Le pourcentage de jeunes (8,1%) qui jouent sur les appareils de loterie vidéo est plus élevé que chez la population adulte. Cette statistique est difficile à expliquer puisque ces appareils ne sont disponibles

que dans les établissements où l'on vend de l'alcool et où les jeunes de moins de 18 ans ne devraient pas être admis.

Les jeunes semblent prendre goût au pari sportif dès lors qu'ils commencent à se procurer des billets du jeu de pari sportif "Mise au jeu" vendu par Loto-Québec. Ils s'aperçoivent rapidement qu'il est difficile d'obtenir le nombre de gains nécessaires pour gagner de l'argent. Ils organisent alors entre eux des paris sportifs ou, ce qui est beaucoup plus problématique, ils parient avec les preneurs de livres qui leur permettent de parier à crédit. Les jeunes parieurs peuvent accumuler des dettes très rapidement en transigeant avec des preneurs de livres.

Les pratiques relatives au jeu ont été réparties en deux groupes, *privé* selon qu'il s'agit d'activités que les jeunes organisent entre eux ou *étatisé* selon qu'il s'agit de jeux dont la pratique est encadrée par l'État par l'entremise de la société Loto-Québec. On constate avec étonnement que le jeu étatisé concerne un plus grand nombre de joueurs, ce qui à nouveau s'explique mal puisque les jeunes ne sont pas censés selon la loi avoir accès aux loteries ou aux appareils de loterie vidéo.

De même que pour la consommation d'alcool et de drogues, c'est la fréquence du jeu qui détermine le niveau de risque auquel est le jeune est soumis. On retrouve le plus grand nombre de joueurs à risque (22%) et de joueurs au profil pathologique (19,8%) chez les joueurs habituels.

Les relations sexuelles

À la suite d'articles publiés dans le quotidien *La Presse* par des sexologues inquiets de l'attitude des jeunes face à la sexualité et de la montée de comportements à risque, la question des pratiques sexuelles des jeunes a retenu l'attention du public québécois et suscité de nombreux débats en 2005.

D'après une étude menée en 1994 sur les pratiques sexuelles des jeunes (Nguyet et al.), on recense 8000 cas de grossesses chez les adolescentes québécoises chaque année. L'âge moyen des premières relations sexuelles se situe vers 13 ans et 9 mois.

Parmi les facteurs associés à la précocité sexuelle chez les filles, on identifie une puberté précoce, un concept de soi peu développé, une absence de surplus de poids ou encore une consommation d'alcool également précoce. Chez les garçons, on fait davantage référence à un concept de soi bien développé, des relations familiales peu harmonieuses et un milieu socio-économique peu favorisé.

Les jeunes montréalaises âgées de 15 à 19 ans présentent les taux de grossesses et d'avortements les plus élevés de tout le Québec.

60 % des garçons âgés de 12 à 18 ans rapportent utiliser un condom lors de leur première relation sexuelle. 72 % des garçons de 14 ans disent en utiliser régulièrement. À l'âge de 17 ans, seulement 51 % des jeunes garçons rapportent en utiliser régulièrement. On observe donc une importante diminution de son utilisation.

Les liens entre les comportements à risque

Dans le rapport publié suite à l'Enquête québécoise sur le tabagisme 2002, menée par l'Institut de la statistique du Québec, on trouve les conclusions suivantes:

«Le cumul de plusieurs comportements à risque constitue un phénomène largement répandu chez les élèves québécois du secondaire tandis que la consommation unique de drogues ou de tabac est un fait plutôt rare...

[...]

Neuf jeunes fumeurs actuels sur 10 ont pris de l'alcool et de la drogue au cours des douze mois précédant l'enquête, alors que cette proportion est de 7 sur 10 chez les fumeurs débutants et de un sur quatre chez les non-fumeurs.

[...]

En proportion, autant de fumeurs actuels que de débutants sont classés joueurs habituels (environ 16 %). Cependant, les non-fumeurs sont proportionnellement moins nombreux à jouer à une telle fréquence (6%).

[...]

La proportion d'élèves qui consomment de l'alcool et de la drogue augmente avec la fréquence de participation aux jeux. Près de 60 % des joueurs habituels sont des polyconsommateurs de SPA (substances psychoactives), comparativement à environ 45 % chez les joueurs occasionnels et à 30 % chez les élèves qui ne sont pas adonnés au jeu au cours des douze mois précédant l'enquête.»

À la lecture de ce qui précède, on comprend qu'un jeune consomme rarement uniquement un seul produit à risque pour son développement. Chaque comportement à risque est susceptible de l'entraîner vers la consommation d'autres substances ou la pratique d'autres comportements à risque. C'est pourquoi il faut se féliciter de la diminution du tabagisme observée entre 2000 et 2002, car le tabac est en général la première substance à risque que consomment les jeunes. C'est en quelque sorte la porte d'entrée vers tous les autres comportements à risque.

L'influence familiale sur les comportements à risque

On peut identifier trois principaux éléments familiaux qui contribuent à protéger ou à rendre plus vulnérables les jeunes face à l'adoption de conduites à risque:

Les modèles parentaux

- Comment les parents gèrent-ils leur stress? Comment communiquent-ils avec leurs enfants et leur conjoint? Si les parents savent gérer leur stress adéquatement, les enfants sauront mieux composer avec les situations stressantes. S'ils s'adressent avec respect à leurs enfants et à leur conjoint, leurs enfants vont apprendre à communiquer avec respect.
- Les parents consomment-ils excessivement de l'alcool, des drogues ou pratiquent-ils des jeux de hasard et d'argent?
- Quels messages transmettent-ils à leurs enfants quant à la participation et l'adoption de comportements dits à risque? Les parents veulent que leurs enfants pensent qu'ils sont *cool*, ils cherchent à gagner leur amitié. Face aux comportements à risque, ils disent à leur enfant: «Je l'ai fait quand j'avais ton âge, tu peux le faire, mais fais attention...» Une telle attitude n'est pas aussi efficace que l'approche plus restrictive des parents qui insistent davantage sur les risques potentiels liés à ces comportements et invitent en premier lieu leur enfant à s'abstenir ou encore à s'informer le plus possible et à s'imposer des limites.

Les styles parentaux

Parmi les quatre styles parentaux suivants, ce sont les parents démocratiques qui parviennent le mieux à encadrer leur enfant devant les comportements à risque.

- Autoritaires : préconisent l'obéissance et démontrent peu de sensibilité et de chaleur.
- Permissifs : n'imposent ni règle, ni contrainte. Ils sont chaleureux avec leur enfant, mais incapables d'encadrer leurs enfants et de leur imposer des limites.
- Désengagés : démontrent une complète absence d'intérêt pour le rôle parental et l'enfant.
- Démocratiques : établissent des règles, valorisent l'autonomie et l'expression de l'opinion de l'enfant et sont chaleureux et engagés.

L'environnement familial et le climat émotionnel

- Est-ce que le milieu familial est caractérisé par la discorde et les cris ou par la présence de calme et de paix? Les membres de la famille sont-ils heureux?
- Est-ce qu'ils peuvent y trouver du support ou de l'entraide lors des moments difficiles?
- Les enfants se sentent-ils suffisamment à l'aise avec leurs parents pour être en mesure de se confier à eux? Souvent, les parents ont tendance à réagir avec emportement et les jeunes ont peur de se confier à eux.

Il est important que les parents dès le premier âge instaurent un climat de confiance entre leur enfant et eux pour maintenir le dialogue lors des périodes plus difficiles de l'adolescence où les jeunes doivent apprendre à se positionner face aux comportements à risque.

Table ronde :
Les mots qui manquent, les mots qui changent

Guy Bertrand

Chroniqueur et premier conseiller linguistique de la Radio et de la Télévision françaises de Radio-Canada

Michel Dorais

Professeur agrégé et chercheur, École de service social de l'Université Laval

Renée Joyal

Professeure honoraire de droit de l'enfance et de la famille à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal

Sylvie Lévesque

Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Françoise Romaine-Ouellette

Professeure titulaire, INRS-Urbanisation, Culture et Société, responsable scientifique du partenariat "Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles"

Françoise Romaine-Ouellette

Nommer une réalité, c'est la faire exister. L'apparition de mots nouveaux permet de rendre visible et d'inscrire dans la vie sociale des réalités qui étaient jusque-là occultées ou qui étaient encore demeurées innommées. Des expressions nouvelles, telles que "pluriparentalité" ou "homoparentalité", nous permettent de cerner des réalités sociales que l'on ne parvenait pas à appréhender jusque-là. La sociologie et le militantisme ont contribué pour une bonne part à l'introduction de ces nouveaux vocables.

Nommer, c'est également *classer*, c'est faire entrer une réalité, un élément de notre vie dans une catégorie. Affirmer que telle entité sociale est une famille ou qu'un couple est une famille ou n'est pas une famille, c'est admettre cette réalité ou lui refuser l'admission dans une certaine classe de réalités. Les inquiétudes et les questionnements qui surgissent face à des mots qui servent à dénier le statut familial à certaines situations découlent de cette opération de classement.

Nommer, c'est surtout imposer une certaine vision du monde. En même temps que nous nommons les choses, nous faisons pénétrer dans les consciences, avec les mots, une idéologie particulière. Une collègue française me disait qu'elle s'intéressait avant tout aux questions de filiation; au terme *homoparentalité* qui lui paraissait couvrir uniquement le champ de la vie quotidienne et les relations entre parents et enfants, elle préférait le mot *homoparenté*. En faisant entrer l'homoparenté dans le champ de la filiation, elle introduisait une réalité que ne reconnaît pas le droit français relatif à la filiation. Quelque chose de sa vision du monde passait à travers ce mot qu'elle avait choisi.

Le débat entourant cette terminologie nouvelle qui sert à désigner les liens familiaux, et cet autre débat dans lequel on cherche à déterminer si les mots dont nous disposons sont appropriés et adéquats, me semblent refléter des visions du monde concurrentes, contradictoires ou paraxodales. Visions qui ne sont pas pour autant nouvelles. Elles trouvent cependant à s'exprimer aujourd'hui avec plus de force parce que nous avons "déplié" la famille, nous l'avons disséquée et analysée en détails.

L'usage des mots "père" et "mère" est à ce titre assez instructif. De tout temps, dans la culture québécoise, les mots *père* et *mère* ne pouvaient désigner qu'une seule personne à qui étaient attribués les charges et les droits paternels ou maternels envers un enfant. On sait pourtant très bien qu'un enfant peut avoir plus qu'un père ou plus qu'une mère parce que son histoire familiale fait que les fonctions paternelles ou maternelles ont été occupées par plus d'une personne. Dans le langage courant, on parvenait toujours malgré tout à préciser, à connoter la situation. On disait: "C'est ma mère..." en s'empressant d'ajouter: "... mais ce n'est pas tout à fait ma mère". En droit, on réussissait toujours à trancher pour déterminer le père ou la mère d'un enfant. Et on vivait en paix avec cette ambiguïté.

Aujourd'hui, deux tendances s'affrontent. D'un côté, plusieurs s'inquiètent des conflits de loyauté qui peuvent subvenir chez les enfants adoptés ou chez les enfants placés en foyer d'accueil. D'un autre côté, on reconnaît qu'un enfant peut avoir, avec sa belle-mère, une relation semblable à celle qu'il maintient avec sa mère, que les relations de type maternel ou paternel, pour un enfant, peuvent être répartis sur plusieurs personnes, que les fonctions parentales qui sont rattachées aux rôles de père et de mère, peuvent être partagées.

Il est permis de se demander si, dans certains cas (par exemple lors d'adoption d'enfants assez âgés), la loi ne devrait pas reconnaître des droits à des parents multiples. Reconnaître à un beau-père certains droits sur un enfant ne permettrait-il pas de clarifier certaines situations ambiguës, de déterminer les responsabilités de chacune des figures parentales à son égard et, en corollaire, quelles sont les

responsabilités de cet enfant envers ces différentes personnes qui assument une fonction parentale à son égard?

Il est intéressant d'analyser la façon dont nous nommons les enfants. Pour certains, un devoir de transmission s'exerce à travers les noms que nous donnons à nos enfants. Pour d'autres, nommer un enfant revient en fait à l'individualiser, à lui assigner une place unique à l'intérieur de la société. Jusqu'à récemment, il n'y avait que le prénom qui singularisait l'enfant; le nom de famille marquait, quant à lui, la transmission intergénérationnelle. Depuis qu'existe la possibilité d'assigner un double nom aux enfants, celui du père et celui de la mère, cette individualisation par le prénom s'effectue également par le nom de famille, puisque que les parents qui portent eux-mêmes un double nom doivent choisir le nom de famille que portera leur enfant. La nomination n'est plus désormais, de façon claire et précise, une marque de la transmission intergénérationnelle.

Certains voient dans cette liberté de choisir le nom de l'enfant une menace au devoir de transmission. D'autres estiment a contrario que c'est maintenant que s'exprime, en vertu de cette autonomie qui s'offre à nous, le véritable désir de transmission. Nous serions passés d'une situation où la transmission nous était imposée par la tradition et le droit à une situation où nous pouvons faire intervenir nos valeurs et nos choix personnels.

Sylvie Lévesque

J'aimerais tout d'abord vous raconter une anecdote. Un groupe de personnes handicapées ont organisé récemment une activité pour lever les préjugés auxquels celles-ci sont confrontées dans la société. Elles avaient fait imprimer sur des tee-shirts l'image d'un pot sur lequel on pouvait voir une étiquette. Sur cette étiquette, il était écrit: "Des étiquettes, sur les pots, pas sur les gens".

Nous n'hésitons pas à étiqueter ceux et celles d'entre nous qui s'écartent des normes.

Les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, sont aujourd'hui mieux acceptées que par le passé. Elles sont considérées comme des familles à part entière. Bien qu'il ne s'agisse plus d'un phénomène marginal, la pauvreté dans laquelle une trop grande part de ces familles est encore confinée doit continuer à nous préoccuper. Les statistiques sont très claires à cet effet: les familles monoparentales, en particulier celles qui sont dirigées par une femme, sont encore en 2005 parmi les plus pauvres. En dépit de victoires importantes, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour améliorer la condition de ces familles.

On constate par ailleurs que l'adjectif "monoparentale" accolé à ces familles est remis en question. Plusieurs parents récusent même l'emploi du mot, de peur qu'eux-mêmes ou leurs enfants soient identifiés avec un groupe, marqué par la pauvreté, dont les enfants éprouvent des difficultés. Le terme 'monoparentale' laisse même sous-entendre que les enfants issus de ces familles n'ont qu'un seul parent, alors qu'en dépit de la séparation de leurs deux parents, ils sont en relation avec l'un et l'autre. Il n'en demeure pas moins cependant que l'enfant qui vit en garde partagée ne vit jamais qu'avec un seul de ses parents à la fois. Le terme monoparental nous semble à cet égard coller à la réalité de ces parents qui doivent assumer à la fois le travail rémunéré à l'extérieur et les responsabilités dans la sphère domestique afin de s'assurer que leurs enfants ne manquent de rien.

Le langage juridique utilisé par les tribunaux pour qualifier les types de garde ou les droits de visites s'apparente étrangement au langage carcéral et laisse croire que le législateur compare les parents séparés à des prisonniers. La réforme de la loi sur le divorce, avec laquelle notre fédération était d'accord, vise, entre autres, à promouvoir l'usage d'un langage plus approprié aux réalités vécues par les familles en instance de séparation. On parlera désormais de "responsabilité parentale", expression qui reflète selon nous les changements et l'évolution qu'a connus notre société.

Les familles recomposées représentent 11% des familles québécoises. Nous avons opté, à la FAFMRQ, pour le verbe "recomposer" plutôt que pour celui de "reconstituer" que certains utilisent pour désigner la réalité de ces familles. Recomposer signifie "remettre dans une forme nouvelle en tenant compte du contenu existant" alors que le deuxième terme signifie "remettre dans sa forme initiale". Encore faut-il que les familles qui vivent cette réalité se reconnaissent à travers cette expression. Pour bien des gens, la famille recomposée ne concerne que les familles où l'on cherche à construire une nouvelle union en vue de donner naissance à des enfants et fonder une "vraie" famille. Une famille recomposée n'est pas, selon eux, une "vraie" famille. La complexité des familles recomposées est époustouflante. Des mathématiciens ont entrepris de faire le décompte du nombre de paires et d'interactions possibles au sein d'une famille recomposée. Dans une famille nucléaire traditionnelle, le nombre de paires envisageables s'élève à environ 28 et le nombre d'interactions à 247. Dans le cas d'une famille à double reconstitution, on dénombre 253 paires et ce nombre d'interactions devient tout simplement faramineux: 8 384 588.

Aucune rupture n'est sans conséquence et sans douleur. On ne peut pas passer sa vie à se séparer. Tôt ou tard, il nous faut apprendre à vivre ensemble, et ce, quels que soient les mots que nous avons choisis pour caractériser la famille dans laquelle nous vivons.

Renée Joyal

J'ai choisi de vous parler de la filiation et des termes que nous employons autour de ce concept. La filiation est une notion complexe dans laquelle nous enfermons des concepts qui font appel au droit, à l'anthropologie, à la sociologie ou à la psychologie. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de clarifier la notion de filiation, de même que certains concepts qui lui sont associés, comme ceux de parenté et de parentalité. Je vais évoquer trois dimensions importantes du concept de filiation à partir des situations familiales les plus caractéristiques.

La filiation biologique

Si nous tentons de représenter graphiquement la filiation biologique, nous avons au centre le père, la mère et l'enfant. À partir de ce noyau central, des lignes de filiales pointent vers le haut, vers l'univers symbolique de l'enfant. Qu'est-ce que cet univers symbolique? C'est ce qui permet à l'enfant de se construire une identité, c'est le fait qu'il possède une ascendance, qu'il a des origines. Nous tenons souvent pour acquise cette dimension symbolique de la filiation, mais les personnes à qui fait défaut cette symbolisation nous font prendre conscience à quel point elle est primordiale.

Au-dessous du noyau père-mère-enfant se situe l'espace de la vie quotidienne, ce que l'on pourrait appeler également l'univers fonctionnel de l'enfant, ce qui concerne les modalités de la prise en charge de cet enfant par son milieu familial. Au niveau de l'univers symbolique, on parle de parenté, alors qu'au niveau de cet univers fonctionnel, on parlera de parentalité. La parentalité désigne les interactions entre les parents et les enfants, la façon dont les parents assument la responsabilité des enfants. L'organisation de cet univers fonctionnel est particulièrement sensible à la séparation des parents, à la recombinaison des familles qui introduisent des variantes importantes sur le plan de la parentalité.

La filiation adoptive

Représenté graphiquement, comme dans le cas de la filiation biologique, l'univers de la filiation adoptive se distribue à partir d'un noyau central père-mère-enfant. Il s'agit cependant d'une filiation fictive, d'une filiation organisée par la loi. À la suite d'événements particuliers dans l'histoire de cet enfant, soit parce qu'il a été abandonné, soit en raison du décès de ces parents ou parce que ceux-ci ont décidé de ne plus s'en occuper, cet enfant est disponible pour l'adoption. L'univers symbolique de cet enfant sera constitué d'une parenté fictive. Souvent chez ces enfants, la construction de l'univers symbolique s'accompagne d'une quête de ses

origines biologiques. Au cours des années 1980, nous avons assisté au Québec à un mouvement important de recherche des origines biologiques chez les individus adoptés, entre autres avec le mouvement "Retrouvailles". Le législateur a même sanctionné la légitimité de ce désir de retrouver ses parents biologiques par des dispositions du *Code civil*. Le mouvement s'est même étendu aux cas d'adoption internationale pour lesquels on tente de favoriser ce type de retrouvailles. L'univers symbolique de l'enfant adopté se scinde donc en deux du fait de la présence possible d'une double parenté, une parenté fictive et une parenté biologique. Dans les cas d'enfants adoptés à un âge assez avancé, à partir de l'âge de 10 ou 12 ans par exemple, cette ligne de partage entre l'univers symbolique originant de la parenté biologique et celui découlant de sa parenté adoptive est particulièrement bien définie.

La filiation découlant de la procréation médicalement assistée

Il s'agit là d'un phénomène nouveau. Il existe plusieurs formes de procréation médicalement assistée, mais je me suis arrêtée à la plus courante: la procréation hétérologue, qui consiste à recourir pour l'insémination à une cellule reproductrice extérieure au couple. Il y a un projet parental à l'origine de cette procréation. La représentation graphique de cette filiation acquiert une plus grande complexité du fait des différentes situations parentales que l'on reconnaît désormais au Québec depuis l'adoption de la loi de 2002. Le noyau central pourrait être constitué soit d'un père, d'une mère et d'un enfant, d'une mère et d'un enfant ou encore de deux mères et d'un enfant. Qu'advient-il de l'univers symbolique de l'enfant né au terme d'une procréation médicalement assistée?

Dans le premier scénario, celui où le noyau est formé d'un père, d'une mère et d'un enfant, l'univers symbolique maternel de l'enfant sera semblable aux cas de filiation biologique, parce que cet enfant a une mère biologique au même titre que tout enfant né sans le recours à une forme ou une autre de procréation assistée. Par contre, sur le plan de l'univers symbolique paternel, l'enfant ne possède qu'une parenté fictive, parce que le père n'est pas le géniteur, l'auteur biologique de l'enfant, parce qu'un gamète extérieur au couple est intervenu dans la génèse de cet enfant. On pourra toujours faire valoir qu'il est possible que l'enfant ne soit jamais mis au courant du contexte réel de sa naissance. Les parents pourraient choisir de laisser l'enfant dans l'ignorance, mais, advenant que l'enfant l'apprenne tardivement, d'une façon ou d'une autre, un tel choix présente un risque qui n'est pas sans danger pour la construction de son identité. Dans ce cas, l'enfant éprouvera peut-être le besoin de retrouver son père biologique, mais il n'aura pas la possibilité de le faire en raison des dispositions de la loi qui protègent l'identité des donneurs de sperme.

Dans les cas où le noyau familial est composé d'une mère et d'un enfant ou de deux mères et d'un enfant, l'univers symbolique maternel découlant de la mère qui a donné naissance à l'enfant sera analogue à celui de l'enfant issu de la filiation biologique, mais l'univers symbolique paternel sera tout simplement inexistant.

J'espère avoir réussi, par le survol de ces trois types de filiation, à expliquer comment se construit, dans chaque cas, l'univers symbolique et fonctionnel des enfants. J'espère également avoir pu montrer, dans cette communication, comment s'établit la distinction qu'on peut opérer entre parenté et parentalité selon différents contextes familiaux.

Michel Dorais

Les mots et surtout leur définition doivent suivre l'évolution de leurs objets. J'aimerais livrer quelques réflexions sur la façon dont certaines réalités évoluent et comment les mots réussissent ou non à suivre leur évolution.

La multiparentalité

Il a été question, au cours de ce colloque, de *multiparentalité*. Françoise Romaine-Ouellette a même évoqué le terme de *multiparenté*. On sait que la parentalité désigne la manière dont les parents assument leur rôle de parent alors que la notion de parenté concerne la famille d'origine d'un individu. Nous sommes nés de parents biologiques. Nous avons été élevés par des parents qui peuvent être ces parents biologiques mais qui peuvent être également d'autres personnes. On qualifiera ces derniers de parents affectifs, de parents sociaux ou de parents psychologiques. D'un point de vue légal, nous sommes le fils ou la fille de tel père et de telle mère. Il s'agit ici du statut légal et non pas de la parenté en tant que telle. Un enfant pourrait donc avoir jusqu'à six parents: une paire de parents biologiques, une paire de parents affectifs et une troisième paire formée par ses parents au sens de la loi. Et si le législateur avait choisi de reconnaître la multiparentalité, c'est-à-dire la possibilité qu'un enfant ait, au point de vue légal, plus de deux parents — c'est-à-dire que plus de deux parents soient inscrits sur son registre de naissance—, il pourrait se trouver aujourd'hui des enfants qui auraient bien plus que six parents.

Les enfants ont pris de l'avance sur nous. On sait qu'ils sont très inventifs. On n'entend plus seulement parler de "papa" et "maman", mais on entend toute une panoplie de mots, apparemment empruntés à la langue anglaise, pour les désigner: "papi", "papou", "daddy", "mom", "mommy", "mamie", "mommy", "mamik", etc. Il serait souhaitable que nos linguistes fassent preuve d'autant de créativité. Faute

de mots pour les aider à dire les réalités qu'ils vivent, les enfants se débrouillent tant bien que mal par eux-mêmes.

Le sexe et le genre

Le sexe ou le genre des parents, comme le disent les anglophones et les sociologues, est de plus en plus dissocié de leur rôle. Les rôles de père et de mère peuvent être assumés aujourd'hui aussi bien par un homme et une femme que par deux hommes ou par deux femmes. C'est ce que le féminisme nous a appris mais nous tardons, semble-t-il, à tirer les conclusions qui s'imposent. Une participante à cette table ronde a fait un magnifique lapsus en disant "une" père et "un" mère. Ne pourrait-on pas effectivement parler de mère au masculin et de père au féminin. C'est sans doute un virage que nous serons forcés de prendre parce qu'il y a de plus en plus de parents dont les véritables fonctions parentales sont détachées du genre qu'on attribue de façon traditionnelle, et j'ajouterai sexiste, aux rôles paternel et maternel. Ces parents ne se posent plus ce type de questions et font simplement ce que la vie leur demande de faire. C'est le cas également des parents esseulés qui doivent assumer simultanément les rôles de père et de mère ou de mère et de père. Il y a, sur ce plan, une réflexion que nous devons mener à terme.

La famille recomposée

Venons-en maintenant à l'expression "famille recomposée". Celle-ci me semble quelque peu malheureuse, car, au fond, chaque famille est une composition au même titre qu'une composition musicale. Si l'on ajoute une note à la partition, la musique change. Il en va de même pour la famille. À chaque fois qu'on ajoute un élément, on change la musique que joue cette famille, l'orchestre change. Toute famille est composée, toute famille est en voie de recomposition. Il n'y a pas d'autres types de famille que celle-là. Je ne comprends pas pourquoi certaines familles sont étiquetées alors que les autres ne le sont pas.

Pourquoi parle-t-on de familles monoparentales? Ne devrait-on pas également parler de familles *duo* ou *stéréoparentales*? Si l'on parle de familles *homoparentales*, ne conviendrait-il pas également de parler de familles *hétéroparentales*. Ce qui se passe ou ne se passe pas dans la chambre des parents, ne concerne pas les enfants, et je vois mal pourquoi les relations sexuelles des parents devraient servir à définir les familles. Devrait-t-on parler de familles *asexuoparentales* lorsque les parents n'entretiennent plus de vie sexuelle?

Allons vers les choses les plus simples et évitons d'étiqueter et de donner par le fait même une importance à des choses qui n'en ont pas vraiment. Ce n'est pas l'activité

ni l'orientation sexuelle des parents qui donnent un sens à une famille. J'aurais été bien malheureux si on m'avait dit que mes parents étaient *hétéroparentaux*. Il faut éviter d'utiliser des mots lourds de connotations qui font porter aux enfants des fardeaux qu'ils ne devraient pas devoir assumer. Trouvons des mots plus neutres. On pourrait trouver des mots plus heureux en faisant un effort d'imagination, en suivant l'exemple des enfants qui eux ne s'en privent pas. Il faut des mots plus précis, qui décrivent adéquatement des réalités qui se réinventent constamment. Ce qui constitue une famille, je l'ai dit, ce n'est pas l'activité sexuelle des parents, c'est le sentiment de solidarité, d'entraide, le sens du don, de l'acceptation inconditionnelle de l'autre auxquels elle donne lieu. Et c'est cela qu'il importe de nommer et de bien nommer. La *famille choisie* dont parlait Jacques Dufresne dans sa conférence d'ouverture est peut-être un terme qu'on va retenir de plus en plus, parce que les enfants ont bien besoin d'un mot à la connotation positive pour désigner leur famille, peu importe la manière dont elle est composée.

Je termine actuellement une recherche sur les enfants de la rue et je ne saurais ici exprimer le désarroi qui habite ces enfants qui ont souvent été jetés à la rue, expulsés de leur famille. Je vous dirai en conclusion que je ne suis pas inquiet pour les enfants qui auront trois, quatre, cinq ou six parents, mais que j'ai de grandes inquiétudes pour les enfants qui n'en ont aucun.

Guy Bertrand

Les mots manquent-ils vraiment? C'est la question que j'aimerais poser. Michel Dorais semblait enthousiaste en ce qui a trait à la création de nouveaux mots, je le suis un peu moins. Avant d'inventer de nouveaux mots, ne pourrions-nous pas tenter d'abord de réhabiliter des mots qui existent déjà. Je pense à des mots comme "compère" et "commère" qui désignaient autrefois le parrain et la marraine d'un enfant.

J'éprouve des réticences devant la création de nouveaux mots car cet effort de création doit obéir à certains critères linguistiques. Le premier critère exige que l'on se demande s'il y a nécessité de créer un mot nouveau. Le besoin justifie-t-il la création d'un mot nouveau? Les personnes directement intéressées expriment-elles le besoin d'avoir un mot pour décrire cette réalité? Jusqu'où doit-on aller dans la précision ou la surspécialisation? Nous parlons aujourd'hui de familles recomposées, de familles adoptives, de familles monoparentales ou homoparentales. La plupart de ces modèles familiaux sont des réalités de toutes les époques mais n'est-ce qu'aujourd'hui que nous sentons le besoin d'inventer des mots pour les désigner. Jusqu'où ira-t-on dans cette spécialisation du langage? Devrions-nous inventer des mots pour les familles dont un des parents est noir et l'autre blanc

ou d'origine asiatique, ou celles où les deux parents sont de religions différentes? Faudra-t-il des mots nouveaux pour définir les familles où l'on retrouve des enfants adoptés? Est-ce vraiment nécessaire?

Un deuxième critère extrêmement important est celui de la conformité au génie de la langue. Il peut arriver que la nécessité légitime d'emprunter un mot à d'autres langues et de l'inclure dans la langue française, mais, une de fois plus, il faut se demander jusqu'où doit-on aller.

Il faut également évaluer la capacité d'intégration et de dérivation du nouveau mot. Peut-il être greffé à une famille de mots existante? Prenons l'exemple du mot homoparentalité. Pouvons-nous dériver de ce mot d'autres mots tels qu'*homoparental*, *homoparent*?

Quatrième critère: la facilité d'assimilation et de diffusion. Le mot est-il suffisamment convivial et transparent pour que tous puissent l'utiliser ou demeurera-t-il l'apanage exclusif des spécialistes, des sociologues? Une fois que ces mots sont utilisés et acceptés, des mots tels que *pluriparentalité* ou *famille recomposée*, trouveront-ils le tour de se répandre dans la population en général, parmi les familles que ces mots veulent nommer?

Pour la création de nouveaux mots, on peut bien sûr se baser sur l'arbre généalogique familial traditionnel modelé à partir de la famille nucléaire. Ce qui nous oblige à dire: "la femme de mon père" ou "l'ami de ma mère". Mais c'est un modèle qui est de plus en dépassé et limitatif. Se limiter à cet unique modèle aurait un effet sclérosant sur le langage. Nous pourrions envisager d'autres modèles, s'inspirer d'autres langues. En suédois, le mot père se dit *far*, le mot grand-père paternel se dit *farfar*, le grand-père maternel *farmor*. Les Suédois jouent avec les mots père et mère dans la composition des mots par lesquels on désigne les grands-parents. Nous pourrions nous orienter vers un modèle semblable.

Au-delà de toutes ces considérations, ce qui importe avant tout dans la création de nouveaux mots est de respecter les individus. Il ne s'agit pas ici de s'aligner sur une certaine rectitude politique contre laquelle je m'élève d'ailleurs, mais un minimum de respect nous invite à ne pas chercher à définir à l'aide de termes "cliniques" des réalités de tous les jours, des réalités qui touchent des êtres humains. Je déplore, et je crois n'être pas le seul à le faire, les termes trop scientifiques qu'on a souvent entendus au cours de ce colloque et qui me semblent manquer d'humanité. J'estime que si nous avons à inventer de nouveaux termes, il serait sage de demander aux personnes, aux jeunes directement concernés par ces questions, comment ils aimeraient eux-mêmes s'entendre appeler, comment ils voudraient voir nommer leurs parents. Nous pourrions avoir de très agréables surprises car les enfants ne manquent pas d'imagination.

Synthèse

Germain Dulac, Ph. D.

Faire la synthèse de ces deux jours de colloque est une tâche considérable, car je dois tenir compte de la diversité des thèmes qui furent abordés tout au long de ces six ateliers, de la vingtaine de conférences, de la table ronde, sans compter les interventions très pertinentes des participants. C'est surtout un défi de faire cette synthèse en moins de trente minutes. Je ne ferai pas le résumé de chaque événement, mais je vais essayer d'en tirer les tendances, les grandes lignes de force. J'ai choisi de présenter nommément certaines personnes ou certains thèmes de conférence, parce qu'elles me semblent bien illustrer les propos de plusieurs intervenants. D'emblée, je m'excuse auprès de ceux et celles qui n'y se reconnaissent pas et j'en assume l'entière responsabilité.

En ouverture du colloque, la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, Marguerite Blais, nous a rappelé que la société et la famille québécoise avaient changé depuis les 40 dernières années et que malgré tous les progrès accomplis au cours des dernières années en matière de soutien aux familles, il restait encore beaucoup à faire, particulièrement en ce qui a trait aux nouvelles réalités familiales.

Le colloque se voulait un lieu d'échange et de partage qui permettrait de mieux **connaître** les nouvelles structures familiales, leurs nouvelles problématiques, et de travailler ensemble, de manière à permettre une meilleure adéquation entre les services disponibles et l'évolution des besoins des familles.

Mieux comprendre pour mieux soutenir, tel est le thème du colloque. **Comprendre** nous aide à prendre la juste mesure et à dédramatiser les changements familiaux. La perspective historique et les autres sciences humaines aident à prendre du recul et à voir la pluralité familiale dans l'histoire de l'humanité. Les travaux des historiens nous rappellent que les sociétés anciennes avaient aussi leur lot de diversité : taille, structure, type de famille.

Ce n'est donc pas un hasard si plusieurs conférenciers ont commencé leur présentation par une mise en contexte historique du sujet, du problème, du concept dont ils venaient nous parler.

Parlant d'histoire et de sciences, on doit se rappeler que toutes les disciplines scientifiques arrivent rarement à épuiser la diversité de la réalité des familles

d'aujourd'hui. Je ne peux passer sous silence ce que disait Denise Lemieux, à savoir que la complexité des arrangements familiaux, des relations entre ses membres, les types et les stratégies familiales sont beaucoup plus complexes que ne peuvent saisir la recherche ou notre imagination. Ce qui explique, du moins en partie, qu'il y a souvent des points de vue quelquefois opposés entre le discours des parents, des intervenants et celui des experts, des savants... comme je l'ai constaté à quelques reprises.

Cette diversité elle se reflète dans les médias et Jean-Pierre Desaulniers nous a dit que les séries télévisées offrent quotidiennement un portrait de nos peurs, de nos espoirs, de nos désirs et d'idéal familial. Nul doute que ces portraits de famille sont le sujet de discussion passionnée au lendemain de leur présentation à la télévision.

La plupart des interventions des participants à ce colloque nous montrent que ce qui peut faire problème dans l'esprit des gens c'est peut-être moins la capacité d'accepter la diversité des modèles, des types, des formes de famille que la difficulté d'assouvir notre besoin de liens inconditionnels. D'ailleurs, Jacques Dufresne souligne à juste titre que nous sommes tous à la recherche de liens inconditionnels, authentiques, purs et dénués de mensonges. Mais il faut dire que de tels liens sont infiniment rares. Et c'est justement parce qu'ils sont rares, dit-il, que le consensus sur ce qu'est une famille ne devrait pas porter sur sa forme, ni sur la manière de la nommer, mais plutôt sur le nombre et la qualité des liens inconditionnels que l'on peut espérer y trouver.

Comprendre, c'est donc comme le voulait ce colloque, être à l'écoute des personnes, des familles, des organismes; c'est-à-dire être à l'écoute du vivant. La société puise sa vigueur dans la part de créativité du milieu. Il ne faut pas oublier que le vécu, *le vivant offre toujours la matière première du contrat social.*

Les parents

Comprendre c'est être à l'écoute des parents. Marie Rhéaume nous a parlé des enjeux des familles au quotidien, des défis et des plaisirs de la vie en famille. La question des revenus familiaux est une préoccupation généralisée, comme le sont aussi les enjeux tels que le peu de soutien des institutions et du milieu de travail, des horaires de travail et la conciliation.

Ce qui est frappant, c'est que les parents nous disent qu'il est difficile d'être parents alors que l'on ne reconnaît pas leur expérience, qu'on ne valorise pas leur rôle ce qui, on le comprendra, a un impact sur l'estime de soi des parents, particulièrement pour ceux qui désirent s'investir, fonder une nouvelle famille.

Alors que la famille se complexifie, de nouveaux savoirs viennent quotidiennement brouiller les cartes pour les parents. Comme plusieurs parents, Marie Rhéaume se demande jusqu'à quel point les experts n'ont pas *désapproprié* les parents et les grands-parents de leur savoir-faire. Ainsi, lorsque l'on parle de solidarités et de liens entre les générations plusieurs s'interrogent à savoir si dans une telle situation, on peut encore parler de transmission intergénérationnelle, de transmission de savoir-faire et de culture parentale. Certains s'avanceraient même à dire que la complexité des structures familiales s'est accrue du fait qu'il y a beaucoup d'institutions ou d'acteurs, de spécialistes qui viennent jouer aux parents : garderie, école, travailleurs sociaux, psychologues, sociologues, etc.

Mais au-delà des craintes, les parents disent aussi ce qu'ils aiment dans la vie familiale. C'est peut-être un indicateur de ce qu'il faut protéger, défendre et soutenir. C'est essentiellement, disent-ils, de voir l'évolution de l'enfant, d'être avec lui, de faire des choses ensemble. Mais pour cela, il faut du temps. Je vais y revenir.

Les parents ne veulent pas seulement, plus de temps pour eux, ils désirent des services de garde plus souples, des aménagements du temps de travail, plus de vacances, plus de liens transversaux entre les infrastructures et les services courants. Il est important, que *famille ne rime pas avec appauvrissement* et Jean-Félix Chenier rappelle l'importance de l'affirmation du principe d'universalité dans les programmes. Les services de soutien à la famille – comme les services de garde – devraient aussi être universels, accessibles à tous les parents et à prix réduit. La pérennité de tels services aide les futurs parents à concrétiser leur désir d'enfant. Des horaires plus souples devraient être offerts autant dans les services de garde, les haltes-garderies et les milieux de travail afin de faciliter la conciliation famille-travail. Les congés parentaux à la naissance devraient être plus substantiels et viser autant les travailleurs autonomes que les autres. L'habitat, l'accès à la propriété et aux services sur l'ensemble du territoire québécois particulièrement dans les régions rurales sont une préoccupation constante des parents.

Comme d'autre, Jean-Félix Chénier nous a invités à considérer le rôle actif que peut ou devrait jouer la troisième génération, (les grands-parents) dans la dynamique d'entraide familiale. Reconnaisant l'apport des grands-parents à la prise en charge des petits-enfants, ainsi que la valorisation sur la place publique de l'aide apportée par les grands-parents aux petits-enfants (aide aux devoirs, garde des petits-enfants lors des congés ou vacances scolaires, soutien financier aux études, accès à la propriété, etc.) et plus particulièrement dans la réussite scolaire des enfants à risque. Mais, il ne faut pas oublier que les parents vieillissants ont aussi leur lot de problèmes. Ainsi, l'aide apportée aux personnes âgées devrait aussi être reconnue et bonifiée.

Les enfants

Comprendre c'est être à l'écoute des manières de faire et d'être et faire du sens avec les liens qui se forment. Les enfants nomment les parents et font du sens de situations nouvelles qui peuvent être déstabilisantes. Ils mettent des mots simples sur des réalités complexes :

- Père, mère, frère, sœur;
- Conjointe de mon père;
- Su-père;
- Spère;
- Beau-père, mais en femme;
- Nouvelle presque sœur adoptive;
- Faux frère;
- Presque frère;
- Grand-père bio;
- Quasi grand-père;
- Grand-père ordinaire;
- Petite fille ordinaire;
- Grand-mère de cœur;
- Grand-mère récente;
- Blonde de mon grand-père bio;
- Grand-maman bio.

Comme l'on dit les participants à la table ronde, nommer c'est classer des réalités, ce n'est pas un exercice neutre, c'est imposer une vision du monde. Nos panélistes s'entendaient sur le fait que créer de nouveaux mots répondait toujours à un besoin, mais s'interrogent-ils au besoin de qui et à quel besoin? Comme il est sage de se demander si les gens intéressés manifestent le désir d'avoir une nouvelle étiquette pour les nommer. Car, c'est bien souvent les autres (les élites, les savants, les chercheurs, les gestionnaires, etc..) qui ont besoin des mots et des catégories de classification pour nommer la réalité de ces familles. Et ces mots peuvent souvent mettre les gens mal à l'aise.

Soyons inventifs comme le sont les enfants. Ils indiquent le chemin à suivre, ils montrent leur capacité à nommer les choses et à faire du sens de situations inhabituelles avec des mots simples.

En matière de soutien aux familles, être à l'écoute des enfants est une clé de succès. Renée Giguère nous a dit que son programme visait à amener l'enfant à mieux communiquer et les parents à prendre conscience, à être à l'écoute de ce que vit l'enfant, de comprendre sa vision des choses.

Michel Lemieux travaille aussi avec les enfants. Il aborde la problématique de la survie du couple parental post rupture à partir du témoignage des enfants. Il décode leur conception des liens, de la parenté ce qui lui donne une emprise sur la manière dont la relation parentale peut survivre à une rupture. Il évoque le fait que les enfants ont besoin de voir leurs parents, même si les figures parentales se multiplient dans leur entourage. Il rappelle aussi que la coparentalité doit être une attitude choisie, car c'est ce que les parents peuvent offrir de plus important, de plus stable et de plus précieux pour la croissance et le développement de l'enfant. Il propose alors une série d'ingrédients pour une coparentalité constructive.

Les ressources du milieu

Comprendre c'est être à l'écoute des milieux de pratique, de l'innovation qui est à l'œuvre dans ces milieux. Le milieu communautaire est un milieu innovant, riche d'expertises en matière d'aide et de soutien, mais aussi de sagesse. On y retrouve une réserve de savoir-faire en matière d'aide et de soutien et une compréhension de la diversité familiale. On l'a dit et répété, les organismes communautaires famille sont un lieu de partage, de ressourcement, un lieu où les personnes tissent des liens.

On dit aujourd'hui que la famille s'est privatisée. L'histoire montre que la famille nucléaire, comme institution principale responsable de la socialisation des enfants est un fait assez récent qui s'est imposé au centre de la vie affective, au détriment de la collectivité, de la communauté, du Milieu qui autrefois exerçait son autorité et son contrôle sur la vie familiale. D'une certaine façon, je dirais que l'on assiste au retour du Milieu au sens où l'entendait Jacques Dufresne dans son allocution. C'est-à-dire, non plus du point de vue du contrôle et du pouvoir, mais du point de vue de l'aide et du soutien que l'on peut trouver dans la communauté. Le communautaire est bel et bien un lieu de sociabilité, de solidarité, de socialisation.

Ce n'est donc pas un hasard si plusieurs participants à ce colloque disent qu'il faut permettre aux bénévoles de se ressourcer, qu'il existe une expertise, qu'il faut mettre en forme et diffuser. Sans oublier qu'il faut soutenir et financer adéquatement les organismes.

Être à l'écoute des associations bénévoles, du milieu communautaire, parce qu'il y a là une grande expertise et un savoir-faire. Par exemple : Yvon Lemay parlait de la manière dont son organisme venait en aide aux pères en difficulté par des gestes quotidiens de reconnaissance où le père prend le temps d'être avec ses enfants. Souvent ces hommes sont en détresse tout simplement parce qu'ils ne possèdent pas les moyens, les outils leur permettant de développer des stratégies adéquates de vie. Développer l'estime de soi du père et lui donner les moyens de tisser des liens avec l'enfant, de vivre de vraies relations de proximité, voilà le travail de cet organisme.

Le résultat : les pères apprennent à être autrement, ils se transforment, gagnent de la confiance en eux-mêmes. Le soutien offert au parent a un effet structurant où le père redevient alors un citoyen à part entière. L'enfant se transforme aussi et on observe de meilleurs résultats scolaires, par exemple.

En revanche, je remarque dans certains propos une certaine crainte de la part des organismes communautaires familles. Ils appréhendent la professionnalisation de l'expertise issue du Milieu, selon deux tendances : soit l'intégration aux services de l'État, ce qui dans la conjoncture actuelle risque moins d'arriver que l'autre tendance, c'est-à-dire la privatisation des services offerts par la communauté.

Modérer son enthousiasme collectif en regard de nos capacités techniques et scientifiques

La diversité des familles n'est pas seulement une question de parentalité ou de filiation, c'est aussi de vivre avec un enfant qui a un handicap. À ce sujet, il ressort de certains témoignages que nous devons nous interroger sur le bien-fondé de nos pouvoirs et performances scientifiques, face à des parents qui aujourd'hui exigent d'avoir un enfant, même miraculé. Par exemple, notre capacité à faire vivre les prématurés comme le mentionne Gaëlle Trébaol, qui a fait un plaidoyer en faveur des familles vivant avec un survivant des unités néonatales et de leurs familles. Naître prématurément signifie le plus souvent qu'autrement de vivre avec des séquelles importantes : paralysie cérébrale, quotient intellectuel faible, déficience visuelle et auditive, problèmes de santé, troubles d'apprentissage. Sans parler des listes d'attentes et des délais de prise en charge dans les différentes disciplines médicales et paramédicales.

Une participante a dit (et je m'excuse auprès de cette personne de ne pas avoir retenu son nom) que plus que jamais la responsabilité des familles n'a été poussée aussi loin qu'en regard des familles avec des enfants avec handicap. Grâce à nos capacités scientifiques et techniques, on introduit aujourd'hui dans les familles des situations de responsabilités démesurées.

L'État et le soutien aux familles : trop vite ou trop lent!

S'il y a un fait sur lequel tout le monde s'entend, c'est que l'État agit généralement trop lentement et offre trop peu de moyens pour répondre aux besoins immédiats des individus, des familles, des associations d'entraide. Mais répondre trop vite pour rassurer les groupes d'intérêt peut aussi être problématique. Par exemple, Alain Roy qui a traité des transformations socio-juridiques du lien parental, considère pour sa part, que la réforme du 24 juin 2002 (*Loi instituant l'union civile et*

établissant de nouvelles règles de filiation) fut adoptée dans la précipitation par le législateur québécois (il n'aura fallu, que huit semaines précise-t-il) et qu'elle ouvre des perspectives dont on ne peut encore mesurer toute la portée sur le bien-être des enfants. Il considère que cette législation est incomplète, elle laisse sans réponse le besoin de protection juridique d'une majorité d'enfants évoluant au sein d'une dynamique homoparentale. Plusieurs personnes s'interrogent à juste titre, à savoir qui sont les véritables bénéficiaires de la réforme. Il nous laisse donc sur une question : le législateur aurait-il voulu assurer la protection juridique des enfants ou consacrer l'égalité des couples de même sexe? C'est une véritable question, qui devrait nous inciter à réfléchir sur la rapidité avec laquelle l'État doit répondre à certaines demandes, à certains changements. Entre autres, à produire la vie et à se plier au désir d'avoir un enfant à tout prix.

Il me semble qu'il y a deux grandes leçons à tirer des exemples précédents. Premièrement, c'est que ce n'est pas parce que les choses changent rapidement, que les réalités familiales sont multiples, que tout va vite, qu'on parle de performance, qu'il faut précipiter les décisions. Deuxièmement, ce n'est parce qu'on peut tout faire, ou du moins faire beaucoup de choses grâce au progrès technique et scientifique que toutes ces choses doivent être faites sans peser les conséquences des choix, des actes et des politiques. Ici comme dans bien d'autres domaines le principe de précaution doit prévaloir.

Et puisque l'on parle de l'État et de ces institutions, pourquoi pas continuer sur cette lancée?

Quoique bien des efforts aient été déployés afin d'adapter les services à la diversité des réalités familiales d'aujourd'hui, on déplore toujours la faible intégration transversale-horizontale des besoins des parents et des familles à travers toutes les institutions, et c'est ce que les gens attendent d'une *véritable politique familiale*. Mais c'est aussi une condition de succès du soutien aux familles comme le soulignait Teresa Sheriff en parlant de son travail avec les élèves en difficulté : le modèle éducatif famille-école-communauté est le seul qui permet de réussir avec les élèves à risques.

Combien de fois ai-je entendu que l'État n'était pas là pour organiser les gens, mais pour les aider à s'organiser, par eux-mêmes et pour eux-mêmes en s'appuyant sur leur expertise de parents, mais aussi sur l'expertise des autres partenaires qui aident déjà les parents?

À ce sujet, j'ai été touché par la présentation de Marjolaine Sioui et Patrice Lacasse qui ont traité des réalités des Premières Nations et plus particulièrement du réseau familial, du cousinage et de la fratrie. Malgré tous les bouleversements subis par les

communautés; les individus, les familles, les enfants, les parents de ces communautés ont su renverser une situation dramatique par la mise en place de programmes et l'appropriation de services par la communauté. Cela a été possible en s'appuyant sur le savoir ancestral, l'expertise du milieu et la capacité de lier la tradition aux besoins de la société moderne. C'est un exemple parmi bien d'autres de la capacité des milieux à se prendre en main à la condition qu'on leur donne les moyens. Se donner les moyens pour soi, les familles et la communauté ... avec le soutien de l'État.

Conciliation famille et travail : la question du *temps socialement nécessaire* à l'accomplissement du métier de parent

Il me semble qu'on a moins parlé de la question de la conciliation travail-famille que par le passé. Mais cette question reste en filigrane de plusieurs exposés dans les ateliers et les conférences. Toutefois, elle se profile clairement lorsque l'on aborde la question du **temps**. Les familles manquent de temps, les parents n'ont pas assez de temps; même si Gilles Pronovost dit que les familles disposent de plus de temps de loisirs. J'imagine qu'il n'y a pas là de contradictions. Les exigences qui pèsent sur les familles sont de plus en plus lourdes et consommatrices de temps et les parents rognent sur d'autres activités pour être auprès des enfants. C'est souvent sur le temps de repos, le sommeil que l'on rogne, ce qui explique cette si grande fatigue.

Quelqu'un faisait remarquer que la question du temps, c'est le temps nécessaire, que les parents réclament pour être avec les enfants, pour faire des choses ensemble. Le temps comme élément nécessaire de la condition de parents est une notion qui est à l'opposé du discours de plusieurs experts qui mettent plutôt l'emphase sur la qualité de la relation. Comme si la qualité pouvait suppléer le manque de temps. Encore une fois, on remarque que les experts et les parents n'ont pas le même point de vue sur la vie familiale.

Plus les types, les formes de famille se développent et se complexifient, plus il faut de temps aux parents. Tous s'entendent à dire que les familles consacrent de plus en plus de temps à gagner leur vie et celles des enfants ainsi qu'à aider et soutenir les proches et les personnes vulnérables. Pas étonnant, dans ce contexte, que les parents disent manquer constamment de temps.

Dans un atelier, on a mentionné, qu'il n'y a pas très longtemps on estimait que le conflit famille/travail serait résolu si les employeurs faisaient preuve de plus de flexibilité et s'ils offraient des services en milieu de travail comme la garde d'enfants ou des programmes d'aide aux employés. Une intervenante disait qu'elle constatait aujourd'hui que même si de tels efforts sont très utiles, ils ne résoudraient pas à eux seuls le stress vécu par les familles. Les problèmes sont trop complexes pour se

régler par une solution isolée. Peut-être faut-il moins de travail, moins d'heures de travail, peut-être, avec un meilleur salaire!

Le **temps** dans la vie familiale c'est aussi l'*asynchronie* des temps des hommes et des femmes qui se remarque dès que le couple parle d'avoir un enfant, comme le faisait remarquer Denise Lemieux. Puis le temps dans la conciliation, c'est aussi le temps différentiel des pères et des mères.

Dans le domaine de l'aide et du soutien aux familles, le temps revient aussi comme facteur de réussite permettant aux familles de vivre des relations les plus normales possible. Michèle Leduc a décrit les réalités quotidiennes des familles qui vivent avec une personne qui a des limitations fonctionnelles. Elle mentionne entre autres : le temps que l'intervenant prend pour se documenter, le temps qu'il consacre aux parents pour expliquer la situation de l'enfant, le temps et la délicatesse de ces gestes. Voilà où le temps joue comme facteur de réussite, elle mentionne aussi: une société inclusive, l'accessibilité universelle, l'obligation d'accommodement, la compensation des coûts liés aux limitations fonctionnelles, le maintien et l'amélioration des mesures de rattrapage, une politique familiale d'ensemble tenant compte de la diversité des familles.

Les autres réalités familiales

Les nouvelles familles ne sont pas seulement les nouvelles configurations familiales. Ce sont aussi les familles adoptantes ou celles venues d'ailleurs, qui nous apportent leur histoire, leur coutume et leur manière d'être et de faire. Or, en regard de ces familles, il est intéressant de noter qu'il y a au moins deux problématiques.

Comme le souligne Sylvie Gravel, les risques expérimentés par les familles immigrantes sont trop rarement considérés par les experts. Il faut gérer l'écart de perception du risque famille – expert (voici un autre exemple de décalage entre famille et expert). Ce décalage peut rapidement devenir un enjeu de rapport de force, une source de conflit entre les familles et les services.

Pour sa part Josiane Le Gall considère qu'avec la migration, il y a non seulement persistance des liens familiaux à la suite de la migration, mais que ces liens peuvent traverser les frontières, donnant lieu ainsi à un modèle familial particulier. Cette famille transnationale maintient des liens et la circulation de solidarité au sein de ce type de familles caractérisées par la dispersion géographique, comme le montre la naissance d'un enfant en contexte migratoire. Le soutien des parents restés au loin devient une aide précieuse et, comme le montre Josiane Le Gall, le sens de la circulation de l'aide ne va pas nécessairement de la famille immigrée vers la famille restée au pays, et dans bien des cas c'est souvent le contraire.

Les familles adoptantes

Johanne De Champlain n'a pas manqué de nous parler des joies reliées au processus d'attachement chez les familles adoptantes, mais surtout elle a proposé une série d'ingrédients de succès dans l'instauration du lien d'attachement lors de l'adoption, il y en a quelques-uns que je ne peux passer sous silence :

- Les parents doivent être des modèles rassurants et positif;
- Écouter sans nécessairement comprendre;
- Apprendre à décoder les besoins derrière le comportement;
- Aimer l'enfant pour ce qu'il est et non seulement ce qu'il fait;
- Prioriser les besoins de base de l'enfant avant le besoin d'être aimé comme parent;
- Accepter l'enfant dans sa différence;
- Ajuster son rôle et ses attentes selon la situation et le type de lien-relation;
- Être capable d'empathie;
- Se faire confiance;
- Donner du temps à l'enfant, l'aider à prendre racine, s'investir.

Un parent à la maison au moins six mois après l'arrivée de l'enfant adopté permet d'instaurer beaucoup des routines et de prévisibilité permettant de construire des repères nécessaires au bon développement de l'enfant.

En terminant, elle rappelle que nous avons tous des défis d'attachement, adoptés ou non, car personne n'a eu la famille parfaite. D'ailleurs, ces consignes ne sont pas propres aux familles adoptantes comme le faisait remarquer Ginette Francequin, lorsqu'elle a parlé de l'instauration du lien pendant les premières années de la vie de l'enfant.

Sonia Gilbert et Dominique Lafrance₂ ont abordé le thème de la détresse parentale face à l'adolescent en difficulté. Rôle de la DPJ en lien avec la problématique des troubles de la conduite. Les pratiques et les approches qui favorisent le maintien du lien familial et de l'acquisition de l'autonomie, pour eux, *le maintien du lien est possible lorsque :*

- Le problème est circonstanciel en lien avec une crise d'adolescence dite normale;
- Les capacités parentales sont présentes et il y a une volonté d'action;
- Aucun problème chronique chez le jeune ou ses parents qui altère la relation;
- Un potentiel de changement est identifié;
- Un lien d'attachement est constaté.

L'acquisition de l'autonomie doit être envisagée lorsque :

- Il y a un refus systématique du jeune ou de ses parents de s'impliquer et de trouver des solutions;
- Les conflits sont cristallisés;
- Les parents sont démissionnaires, ont d'importantes difficultés personnelles;
- Les parents sont nocifs à la sécurité et au développement de leur adolescent.

Comme on le voit, l'influence de la famille se trouve partout et Rina Gupta n'a pas manqué de rappeler qu'en ce qui concerne les comportements à risque des jeunes, l'influence familiale et des modèles parentaux sont souvent déterminants des comportements à risque des jeunes.

Les pères, je les ai gardés pour la fin. On a parlé des pères et il me semble important d'en parler, pas seulement parce qu'ils sont importants pour les enfants et les mères, mais parce qu'on assiste actuellement à une sorte de quadrillage social (certains disent un investissement, d'autre une tendance de contrôle social) de la paternité.

On semble s'entendre sur le fait que si l'on veut que les hommes soient plus présents dans la famille, qu'ils soient des pères engagés il faut qu'ils soient considérés comme des acteurs importants dans la réflexion sur la conciliation travail-famille.

Enfin, je dirais que de plus en plus de personnes semblent sensibles à l'idée qu'il faut plus d'hommes dans les sphères d'activité de *caring*. Si comme le souligne Claude Martin, le prochain défi auquel devront faire face nos sociétés est celui d'un déficit de *caring*, ne serait-il pas temps de considérer les hommes, les fils, les pères comme des personnes ayant un potentiel de *caring* et de faire en sorte que ce potentiel puisse s'exprimer dans toute sa générosité.

Je conclurai ma synthèse sur cette phrase : S'il y a moins de bénédiction paternelle c'est peut-être parce que les pères d'aujourd'hui peuvent asseoir leur statut de parent sur les relations affectives, dire et agir leurs sentiments, l'exprimer d'égal à égal avec leurs enfants beaucoup plus que sur la symbolique.

Conférence de clôture :
Un regard sur la famille française et européenne

Claude Martin

Directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherche sur l'action politique en Europe (Université de Rennes I) et Directeur du Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires (LAPSS)-École nationale de la santé publique. En 1998, il a écrit avec Jacques Commaille *Les enjeux politiques de la famille*, en 2003, *La dépendance des personnes âgées. Quelles politiques en Europe?* En 2004, il a dirigé un ouvrage collectif intitulé: *Que reste-t-il des classes sociales?* Et il publiera prochainement *Être parent aujourd'hui. Interroger la parentalité*.

LA FAMILLE COMME ENJEU SOCIAL ET POLITIQUE

Au cours des six dernières années, j'ai contribué à un observatoire créé en 1989 par la Commission européenne et qui s'appelait à l'origine l'Observatoire européen des politiques familiales. Mais puisque les politiques familiales, pas plus que les politiques sociales ne relèvent du champ de compétence des organisations européennes, on a donc euphémisé le nom de cet observatoire qui est devenu l'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille. Durant ces six années, j'ai participé aux rencontres de cet observatoire qui réunissaient 15 experts représentant chacun des 15 États membres qui formaient alors l'Union européenne.

La question familiale est une question politique, une question importante pour la construction européenne. Je vais tenter de résumer aujourd'hui la manière dont on perçoit, en Europe, les enjeux familiaux. Les données que je vais vous présenter ne doivent pas être prises pour argent comptant, mais il faut plutôt les comprendre comme la façon dont les institutions européennes — la Commission, le Parlement — et la haute fonction publique européenne conçoivent les problèmes familiaux aujourd'hui. Je vous propose donc une vision en miroir d'un autre espace géopolitique où l'on se préoccupe beaucoup de la manière dont évoluent les comportements privés qui posent de très sérieuses questions pour l'action publique.

Les liens familiaux comme enjeux politiques

Je voudrais dans un premier temps mettre en relief l'histoire séculaire des rapports entre le politique et le familial. Ce que l'on oublie souvent lorsqu'on parle de la famille, c'est qu'elle n'est pas seulement une institution qui se traduit par un univers existentiel, par des rapports sociaux, de proximité, entre générations, entre les genres. La famille c'est aussi depuis longtemps une structure politique. Nous sommes passés au cours de cette histoire par trois grandes étapes.

Au cours de la première étape, la famille était en quelque sorte une métaphore de l'ordre politique. Pour les penseurs de la Restauration en France, la famille était une composante d'un ordre hiérarchique, d'une cosmogonie qui déléguait l'autorité de Dieu au père de famille, qui lui-même la déléguait au Seigneur et au Roi. Cette structure faisait que la famille était une représentation de l'ordre politique.

Avec la Révolution française, avec l'avènement des Lumières et le magnifique voyage que fait Alexis de Tocqueville dans les années 1830 pour se rendre dans les Amériques et venir dans cet État naissant qu'étaient les États-Unis d'Amérique, la vision de la famille a évolué. Ce qu'observait Tocqueville dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, c'était notamment l'incroyable impact qu'avait eu cette démocratisation sur l'organisation des rapports dans la vie privée.

Dans sa comparaison entre la famille aristocratique européenne et la famille démocratique américaine, Tocqueville percevait un changement d'organisation sociopolitique majeur. La famille aristocratique était tout entière centrée sur la délégation de l'autorité et la transmission du patrimoine matériel et immatériel, alors que dans la famille américaine, la verticalité des liens intergénérationnels était remplacée par une sorte d'horizontalité, dans le *hic et nunc* du moment vécu. Ce changement s'accompagnait également d'une démocratisation des rapports. Tocqueville avait remarqué que les rapports père-fils, dans cette famille démocratique, prenaient une tournure affective impensable dans la famille hiérarchique, pyramidale de l'Ancien régime.

Avec la construction de l'État moderne, nous sommes passés à une étape au cours de laquelle le rapport entre le politique et le familial a changé considérablement de nature. Par exemple, l'image de l'État qui contrôle la vie domestique et la vie familiale illustre bien que le familial est devenu un espace d'incompétence, un espace qu'il faut accompagner, un espace qu'il faut policer, qu'il faut normer. Cet État interventionniste qui pénètre dans l'espace familial, le fait en vertu de cette incompétence que le pouvoir politique redoute. C'est une étape au cours de laquelle l'État a cherché à encadrer les pratiques familiales, en particulier dans les couches dites à problème, dites dangereuses de la population. On peut parler pour cette étape de police des familles, de patriarcalisme d'État.

L'étape qui a suivi, qui concerne tout le XXe siècle et dans laquelle nous sommes encore engagés, correspond à un processus de privatisation de la famille. La famille est devenue un espace qu'il faut préserver de l'intervention des autorités extérieures, un espace dans lequel on revendique un droit à la vie privée. On veut limiter l'espace de l'intervention publique. La médiation est le parfait exemple de cette logique. Le rôle considérable conféré à la médiation atteste que l'on considère désormais que l'autorégulation est le meilleur mode de régulation des difficultés dans la sphère privée.

La famille et la vie privée: des enjeux politiques pour la construction de l'Europe

Cette histoire très schématisée des rapports entre le familial et le politique permet néanmoins d'illustrer le déplacement du rôle que joue le politique dans la régulation de la vie privée et de la vie familiale. Elle nous aide à comprendre de quelle manière les comportements privés, la vie privée sont devenus des enjeux politiques pour la construction européenne.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la vie familiale et la vie privée ne relèvent pas de façon immédiate de la compétence des institutions européennes. Celles-ci n'interviennent sur ces questions que par deux vecteurs principaux : la question de l'égalité hommes-femmes, qui elle relève du champ de compétence européenne, et la question de l'emploi, par laquelle les institutions européennes se trouvent à intervenir indirectement sur la vie familiale.

Quatre défis principaux monopolisent l'attention des experts représentant les institutions européennes, défis qui malheureusement sont trop souvent abordés et traités séparément.

Premier défi

Le défi démographique

Le premier de ces défis est la faiblesse du niveau de la démographie et par conséquent de la fécondité. Le niveau de fécondité européen est bas. L'Europe des 25, qui sera bientôt l'Europe des 27 avec l'arrivée de la Bulgarie et de la Roumanie, a un niveau de 1,5 enfant en moyenne par femme. On compare souvent ce niveau de fécondité avec celui des États-Unis d'Amérique proche de deux enfants par femme. Il y a là un déficit de fécondité qui ne laisse pas d'inquiéter les responsables politiques européens. Ce niveau de fécondité déjà faible est affaibli davantage par l'entrée dans le périmètre européen de dix nouveaux pays membres, pays de l'ex-Union soviétique ou des pays de l'Est, qui ont également un très faible taux de fécondité. On estime que dans tous ces pays où le nombre d'enfants par femme est

de moins 1,3, la fécondité n'atteint que la moitié du nombre d'enfants désirés par ménage. Les études démontrent que l'écart entre le nombre d'enfants que les ménages ont et ceux qu'ils rêvent d'avoir est du simple au double. Ces pays sont de plusieurs zones de la communauté européenne (CE). On y trouve des pays de l'Europe du Sud, c'est le cas de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce qui affichent tous un taux de fécondité à 1,3 enfant par femme. On y trouve des pays de l'Europe continentale avec l'Allemagne et de l'Autriche. Enfin, c'est aussi le cas de tous les nouveaux pays membres de la Communauté européenne appartenant à l'ancien bloc communiste (République tchèque, République slovaque, Lituanie, Lettonie, Slovénie, Pologne, etc.)

Pour contrer ce déficit de fécondité, les parlementaires européens évoquent de plus en plus la nécessité de développer une politique de l'enfance. Il ne s'agit cependant pas d'une politique strictement nataliste, une politique qui consisterait à compenser financièrement les familles pour les inciter à avoir plus d'enfants. La discussion prend une toute autre tournure. Contrairement aux idées reçues en la matière, le problème de fécondité ne concerne pas que les pays où, par exemple, l'adhésion à une religion ou la pratique religieuse sont les moins répandues. Le véritable dilemme concerne avant tout les femmes : ou bien elles mènent une carrière professionnelle, ou bien elles ont des enfants. Là où ce dilemme existe, la fécondité chute.

Un des arguments-clé de cette nouvelle politique de l'enfance tient à ce qu'on ne peut plus aujourd'hui concevoir nos États-providence à la lumière de ce qu'ils sont aujourd'hui. De plus en plus d'experts défendent l'idée qu'il faut avoir une vision prospective de l'État-providence, car, d'une certaine manière, nous fabriquons aujourd'hui les problèmes de demain. Avoir une politique de l'enfance, c'est donc avoir une politique de prévention. C'est faire en sorte qu'on élève le niveau d'alphabétisation des enfants ou qu'on élimine les problèmes liés à l'analphabétisme. Renforcer l'investissement en matière de scolarisation ou renforcer les services à la petite enfance, c'est une façon d'éviter que, dans 25 ou 30 ans, les enfants d'aujourd'hui deviennent des adultes cassés, brisés, pour lesquels il faudra développer un État-providence curatif, réparateur, coûteux et inefficace. Investir dans l'enfant dès aujourd'hui, c'est s'épargner des problèmes insolubles dans l'Europe de demain.

Deuxième défi

Le vieillissement de la population

Le deuxième défi, lié de très près au premier, est celui du vieillissement de la population européenne. Le vieillissement n'est pas tant le résultat de l'accroissement prodigieux de l'espérance de vie — les Français ajoutent chaque année un trimestre de plus à leur espérance de vie, une année à tous les quatre ans. Il est avant tout lié au faible niveau de fécondité des femmes puisqu'on mesure le taux de vieillissement en rapportant le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans à celui des personnes âgées de moins de 15 ou 20 ans. Le vieillissement d'une population n'a rien à voir avec le vieillissement d'un individu. L'âge n'est pas une catégorie naturelle. À titre d'exemple, avoir 85 ans aujourd'hui est peut-être l'équivalent, en termes d'état de santé, d'intégration dans la société, de capacité de choisir et de consommer, d'en avoir 65 il y a un demi-siècle ou 45 il y a un siècle. Il faut se garder d'évaluer les personnes âgées de demain en fonction de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Il n'empêche que nous assistons à un vieillissement, tout à fait exponentiel, de la population européenne. Certains pays vieillissent considérablement plus vite que d'autres, par exemple la Suède, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ou la Grèce, en fait tous ces pays dont j'ai évoqué plus tôt le très bas niveau de fécondité. En 2010, le nombre des personnes âgées sera deux fois plus élevé que ce qu'il était en 1960. Et ce vieillissement va s'accélérer au cours des prochaines décennies.

Le premier impact du vieillissement est celui qu'il aura sur les régimes de retraite, en particulier sur les systèmes de retraite par répartition. Le déficit de financement s'établit à partir du ratio entre le nombre de cotisants actifs et le nombre de retraités. Mais ce n'est pas là la seule préoccupation des experts européens. Ce qui les préoccupe également est que le nombre de personnes dites très âgées croît encore plus rapidement que le nombre de personnes de 60 ou 65 ans. La tranche des 80 ans et plus est la tranche de la population qui se développe le plus vite. Cette forme de vieillissement a un répercussion directe sur la vie familiale. Ce "quatrième âge" comme nous avons coutume de l'appeler en Europe, c'est l'âge de la demande d'aide, de soutien et de soins quotidiens qui étaient depuis des siècles assumés en grande partie au sein de l'univers domestique. Les épouses s'occupent de leurs maris vieillissants devenus dépendants; les filles, les belles-filles s'occupent de leurs mères, de leurs pères, de leurs beaux-pères, etc.

C'est ce rempart de solidarité, féminine pour l'essentiel, qui constituait l'offre de "care", l'offre de sollicitude pour prendre en charge ces personnes âgées. En "globish"¹, on parle de "care deficit". Le "care deficit", c'est le déficit dans l'offre de

¹ Nous avons capitulé en Europe dans la lutte contre les anglicismes. Le "globish" qui a complètement remplacé toutes les autres langues, est une sorte d'anglais que l'on peut parler en étant

soins informels en provenance des membres de la parenté. Et ce déficit s'explique par deux raisons. D'abord, par la transformation de la famille, la fragilisation des rapports familiaux, les ruptures et les séquences de recomposition familiales. Ce sont là des signes que nous ne sommes plus dans une configuration simple où chaque individu avait de manière relativement standard dans son univers familial deux paires de parents âgés. Non, nous sommes désormais face à une complexité des liens, des agencements familiaux, qui fait que le nombre de personnes qu'un individu peut avoir à soutenir peut être plus important qu'il ne l'était par le passé. On craint beaucoup que les ruptures conjugales engendrent des ruptures de solidarité intergénérationnelle.

Un deuxième facteur qui promeut ce "care deficit" est le développement de l'activité salariée des femmes, le fait que de plus en plus de femmes aient, dans tous les pays de l'Europe, des carrières longues et continues. Lorsqu'elles étaient liées par le pacte de Monsieur gagne-pain et Madame au foyer, les femmes pouvaient se consacrer à ces tâches de soin, d'aide et de soutien, que ce soit pour la petite enfance ou plus tard pour le grand âge. Aujourd'hui nous avons deux adultes actifs, occupés, à carrière continue. Par conséquent, leur disponibilité diminue. Il y a là une préoccupation pour l'Europe: comment se substituer à ce qui était auparavant une offre de soins gratuite. Sommes-nous capables de faire face à cette fragilisation de la solidarité intergénérationnelle, à ce "care deficit"? Voilà la question que pose le vieillissement de la population.

Troisième défi

L'égalité hommes-femmes

En matière d'égalité hommes-femmes, il y a eu d'une part conquête et d'autre part retard. La conquête s'est faite sur le terrain de ce que nous appelons en globish l'"equal opportunity", c'est-à-dire l'égalité des opportunités des hommes et des femmes sur le marché du travail. L'Europe a joué un rôle très tôt dans cette question par ses politiques publiques. Dès le traité de Rome de 1957, il était précisé dans un article qu'il fallait garantir le salaire égal des femmes et des hommes, à compétences égales, à formations égales. Le principe de l'égalité salariale est déjà très ancien, mais nous sommes pourtant loin de l'avoir actualisé. Un peu plus tard, au cours des années 1980, nous avons eu l'"equal opportunity", l'égalité des chances des hommes et des femmes en matière de travail. À partir de ce moment, il y a eu, à certains égards, une progression beaucoup plus significative.

suédois, allemand, italien ou français. Je m'excuse auprès du public québécois de ponctuer mon discours de globish, mais je ne fais que refléter la réalité de la langue en Europe.

Puis, nous passons ensuite à une autre thématique, celle de la conciliation. Au milieu des années 1990, les pays scandinaves ont intégré l'Union européenne. Ces pays étaient porteurs de cet enjeu de l'égalité hommes-femmes. Leur intégration a joué un rôle très puissant dans la promotion de cette thématique. L'égalité hommes-femmes posait donc la question de la conciliation famille-travail, question qui se posait avant tout aux femmes. Parler de la conciliation en France, c'est parler de la conciliation pour les femmes, de la difficulté à concilier une activité salariée avec des responsabilités familiales. C'est une thématique qui est "genrée", de genre féminin. On ne parle pas de conciliation famille-travail pour les hommes. Il va de soit que les hommes restent des "bread-winners", des gagne-pain. Ils sont sur le marché du travail et n'ont pas de problème de conciliation. Ce n'est que depuis très peu de temps qu'on commence à focaliser sur un autre objectif d'action publique, qu'on désigne, en globish, comme la "work-life balance". Ce qui est nouveau, c'est que cet objectif concerne autant les hommes que les femmes. Les sociétés contemporaines font face à un problème nouveau. Elles doivent trouver un équilibre dans l'implication des hommes et des femmes dans différentes sphères de leur existence, celle du travail, mais aussi celle du temps conjugal, du temps pour les enfants, du temps pour les amis, etc.

Si l'on jette un coup d'oeil à la participation au marché du travail selon les genres dans l'Europe des 15, on observe que ce sont trois pays scandinaves (Suède, Danemark et Finlande) qui se sont le plus approchés de l'égalité souhaitée entre les hommes et les femmes à ce chapitre. L'écart entre le niveau de travail chez les hommes et les femmes est de 4% pour la Suède et la Finlande, et de 9% pour le Danemark. Les autres pays sont pour la plupart des pays où les femmes sont tout de même très actives avec un écart oscillant autour des 10%. L'Irlande, la Grèce, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg affichent des écarts entre le niveau de participation des femmes et des hommes beaucoup plus substantiels, supérieurs à 20%. L'inégalité se mesure également en termes de taux de chômage. Dans certains pays, l'écart entre le niveau de chômage chez les hommes et les femmes s'élève jusqu'à huit points. On évalue également cet écart par la répartition du niveau de travail à temps partiel comme mode de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les Pays-Bas ont fait du temps partiel un modèle quasi-national. 15% des hommes y travaillent à temps partiel et 60% des femmes. À travers les statistiques sur le travail à temps partiel, on constate que les inégalités sont encore bien réelles puisque dans la plupart des pays, ce type de travail concerne en grande majorité des femmes.

Dans l'Europe des 25, 14 pays sont des pays où domine le modèle des couples dits bi-actifs, c'est-à-dire que les ménages y sont composés d'un homme et d'une femme travaillant à temps plein. Un deuxième groupe composé de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et de Malte s'inscrit dans la logique de l'homme gagne-pain et de la femme au foyer. En troisième lieu, nous avons certains pays où l'homme est le

principal gagne-pain et où la femme contribue au revenu du ménage par un salaire d'appoint avec le travail à temps partiel.

Le partage du travail domestique et de l'offre de soins

L'égalité hommes-femmes a avancé beaucoup moins rapidement sur un autre plan que celui du travail. Il ne s'agit pas tant de masculinisation de la trajectoire féminine par l'accès au travail que de féminisation des trajectoires masculines par l'intégration et le partage du travail domestique et l'offre de soins. Les enquêtes d'emploi du temps nous montrent que, même dans les pays scandinaves, les femmes continuent d'assumer la majeure partie de ce travail domestique et de soins. Bien que l'écart varie négativement entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, dans tous les pays, le travail domestique et l'offre de soins demeurent des activités principalement féminines. Il y a là un enjeu que l'Europe se pose et qui est lié à ce problème de "care deficit" que j'ai évoqué précédemment. La difficulté à résoudre est non seulement de parvenir à égaliser les conditions d'accès au travail des hommes et des femmes, mais d'égaliser par un meilleur partage les responsabilités domestiques et l'offre de soins. Est-ce que les hommes des nouvelles générations vont pouvoir s'impliquer davantage dans ces sphères de la vie domestique? Ce semble être le cas chez ceux qu'on appelle les "nouveaux pères", dont l'implication dans l'éducation de leurs enfants, y compris des très jeunes enfants, est très substantiellement supérieure à l'implication de leur propres pères. Il y a sur ce plan une progression du travail parental assumé par les hommes mais, pour le reste, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Certains pays, c'est le cas notamment des pays scandinaves, ont opté pour une politique offensive, incitative. En Islande, en Suède, au Danemark, on a créé des dispositifs de congés parentaux qui ne peuvent être utilisés que par les femmes. L'Islande a adopté des dispositifs par lesquels on octroie aux parents neuf mois de congé parental — qui peut être prolongé au-delà de ces 9 mois — pendant lesquels est versé 80% du dernier salaire. Il faut absolument que trois des neuf mois du congé soit pris par la mère, trois par le père et les trois derniers mois au libre arbitre du couple. Si l'homme ne prend pas ces trois mois, il les perd tout simplement. Ce congé peut être pris à temps plein ou à temps partiel. Les Islandais ont donc un incitatif très fort à prendre ce congé parental.

En France, par comparaison, on ne donne qu'un forfait équivalent à 65% du salaire minimum ce qui rend le congé parental très peu attractif. Ce sont, en très vaste majorité, les femmes qui prennent les congés parentaux. Celles-ci sont souvent mal positionnées sur le marché du travail (emplois à durée déterminée, emplois précaires). Pour elles, il vaut mieux, dans bien des cas accepter ce forfait de 65% du salaire minimum à la naissance de l'enfant, tout en restant chez elles, que de travailler au salaire minimum, avec ce que cela suppose de dépenses (frais de

déplacement, frais de garde, etc.) et de complications. Ce ne sont pas les femmes qui font carrière qui utilisent le congé parental en France. Ces dernières vont préférer déléguer le soin de leur enfant à d'autres femmes qu'elles emploieront à leur domicile avec l'aide des pouvoirs publics jusqu'à ce que l'école prennent le relais, ce qui en France, survient très tôt puisque la presque totalité des enfants sont scolarisés dès l'âge de trois ans. Et l'horaire de l'école maternelle, dès l'âge de 3 ans, est de 8 h à 17 h. En Bretagne, 60% des enfants qui n'ont pas encore trois ans sont déjà à l'école maternelle. Il s'agit là d'une implication extrêmement forte des pouvoirs publics sous le volet non pas d'une politique familiale mais d'une politique éducative.

Voilà donc des exemples illustrant la volonté de modifier le comportement des pères, de "féminiser" leur propre trajectoire, si l'on peut dire, de se penser autrement qu'en tant que travailleurs actifs, pourvoyeurs de revenus, impliqués sur le marché du travail.

Quatrième défi

Le choix du modèle économique

Le quatrième défi dont on entend parler sur le plan européen est celui du modèle économique. Cette question est au coeur des débats actuels entourant la signature du traité constitutionnel européen et du modèle libéral dont il serait porteur.

La flexibilité est l'expression-clé du nouveau modèle économique européen. Une flexibilité qui prend plusieurs formes. Tout d'abord celle de la flexibilité des statuts, au sens où le contrat de travail à durée indéterminée n'est plus le seul qui soit envisagé. La montée en puissance du contrat de travail à durée déterminée, du travail temporaire, du travail à temps partiel non choisi, les contrats arrimés à la protection sociale, ce qu'on appelle d'une façon presque choquante, les contrats d'"avenir" — qui sont bien entendus des contrats sans avenir puisqu'ils remplacent les contrats d'emploi-solidarité — sont des signes de la flexibilisation des statuts. Certains diront qu'il s'agit là d'une dégradation des garanties statutaires fournies par le droit et les statuts du travail.

La flexibilité, c'est également la question de la flexibilisation des conditions du travail. Et c'est peut-être cette forme-là qui pose le plus de problèmes. La montée en puissance des horaires atypiques, du travail où les tâches sont morcelées comme c'est le cas dans le secteur de la grande distribution, où les travailleurs sont appelés à découvrir leur horaire de travail et leur affectation d'une semaine sur l'autre, voire même, au jour le jour, pose évidemment des problèmes de compatibilité avec la vie familiale qui sont à proprement parler insolubles. La grande difficulté de l'horaire atypique n'est pas tant qu'il soit atypique. Dans certains domaines, le travail

atypique est la norme. Le problème tient à la prévisibilité. Quand vous avez des responsabilités de soins, la responsabilité d'enfants ou de personnes âgées, travailler de façon atypique revient à ne pas pouvoir vous organiser. C'est une charge mentale qui brise votre vie quotidienne et qui vous rend d'ailleurs inapte dans votre travail car vous êtes aux prises avec des préoccupations incessantes. Pendant que vous êtes en train d'arranger les rayons d'un supermarché, vous vous demandez sans cesse: "Que font mes enfants à l'heure qu'il est? Je les ai laissés à 4 heures et demie du matin. Est-ce que le plus grand va réveiller sa petite soeur? Est-ce qu'ils vont prendre le petit déjeuner?" Il y a là donc des problèmes d'un type nouveau qui vont en augmentant.

Conciliation et modèles conjugaux

Je voudrais évoquer ici des modèles que véhicule l'action publique au plan européen en termes de politiques de "care", de politiques de sollicitude, de politiques de prise en charge de la petite enfance, des personnes âgées ou des personnes dépendantes. Les modèles que je vous présenterai ne sont pas nécessairement des modèles très récents, certains sont même assez anciens et concernent avant tout la petite enfance.

Le premier modèle que l'on peut défendre, parmi les législations européennes, est celui du salaire maternel. Ce modèle du salaire maternel est une vieille histoire pour nous en France puisque nous avons créé cette modalité de salaire unique dès 1955. On avait imaginé à cette époque qu'il fallait compenser, par une rémunération forfaitaire, le travail domestique de nos mères. Une alternative à ce modèle, c'est de concevoir le mariage comme une espèce de contrat de travail. La question du contrat de travail des femmes à la maison pourrait être celle du contrat de mariage. L'homme s'achète les services domestiques de la femme qu'il épouse. Bien que cela puisse paraître choquant, ce n'est pas pour autant tout à fait incongru puisqu'au moment des ruptures, lorsque vient le moment d'évaluer une prestation compensatoire, une femme peut invoquer pour sa cause le fait qu'elle ait arrêté de travailler à la naissance du premier enfant et qu'elle se soit consacrée à la vie de famille pendant X années. Elle est en droit de dire à son mari: "Nous divorçons. Voici la facture." Si sa femme n'avait pas pris soin de toutes les tâches domestiques, il lui aurait fallu acheter les services de quelqu'un qui s'occupât de la chaîne du linge, des achats, de la nourriture, des enfants. Il lui en aurait coûté une fortune en coûts de remplacement de ce travail gratuit. Ce sont des éléments de discussion qui deviennent très concrets au moment d'un divorce et qui montrent qu'un contrat de mariage peut également être considéré, dans un certain nombre de cas, comme un contrat de travail.

Le deuxième modèle est celui que j'ai évoqué précédemment lorsque je parlais du modèle conjugal où l'homme est le principal gagne-pain et la femme apporte une contribution au revenu par un travail salarié à temps partiel. Ce modèle, très répandu aux Pays-Bas, suppose une conciliation homme-femme qui laisse la possibilité aux femmes d'avoir un temps de travail effectif en plus d'un espace réservé à l'offre de soins.

Le troisième modèle est celui des deux pourvoyeurs de revenus. Une politique publique qui se base sur un tel modèle abordera la question de la conciliation famille-travail essentiellement du point de vue des femmes.

Le quatrième modèle, qui est une véritable alternative que commencent véritablement à promouvoir les institutions européennes sous l'impulsion des pays scandinaves, est celui du couple moitié-*carers*, moitié-pourvoyeurs. Selon ce modèle, il faut que le partage se fasse autant sur le plan du travail salarié que sur le plan du travail domestique et de l'offre de soins. Les hommes et les femmes doivent consacrer une partie respective de leur existence à ces deux dimensions.

Pour terminer, je voudrais indiquer que ces défis suscitent des discussions très importantes sur les plans public, médiatique, politique et savant. Les acteurs qui contribuent à ces débats sont, comme ici au Québec, de nature très diverse : partenaires du gouvernement, experts et médias, qui jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Nous sommes à un moment très intéressant de l'histoire sociale où s'affrontent plusieurs modèles d'interprétation des changements familiaux auxquels sont confrontés tous les États-providence. Il n'y a pas nécessairement de discontinuité entre ces trois modèles d'analyse que l'on trouve dans la sphère savante, dans la sphère politique ou dans la sphère médiatique.

Le premier de ces trois modèles nous indique que ce qu'il faut promouvoir, c'est l'individualisation, la reconnaissance des droits des individus, le processus de démocratisation qui fait en sorte que chacun puisse écrire sa propre histoire, opérer ses propres choix, contribuer au destin collectif. L'individualisation positive, la démocratisation, nous amène à nous émanciper des normes et des prescriptions sociales qui nous assignaient des rôles parce que nous étions de tel milieu social, parce que nous étions de tel genre, parce que nous étions de telle génération. Cette identité prescrite, normée, n'est plus recevable. Nous ne voulons plus être enfermés dans ce que la tradition véhicule comme images du rôle du père, de la mère, de l'enfant, etc. Nous souhaitons être des individus individualisés et reconnus comme tels.

Un second modèle, qui coexiste avec le premier, défend l'idée que la famille que nous connaissons est une famille qui a renforcé la dimension contractuelle aux dépens de la dimension institutionnelle. Nous n'avons plus besoin du mariage pour

faire famille. Nous n'avons plus besoin d'une personne enrubannée qui représente l'institution pour nous dire nos devoirs et nos obligations pour faire famille ou pour faire couple. Nous nous mettons nous-mêmes d'accord sur ce qui nous convient. Cette logique a promu la désinstitutionnalisation. Mais il y a cependant aujourd'hui des courants d'opinion qui disent: À force d'être trop libéraux, de faire de ces liens des liens contractuels dans l'entre-soi, dans le dialogue entre deux individus ou quelques-uns, nous n'avons plus de socle de valeurs partagées sur lequel asseoir des normes communes qui nous permettent de faire société. Nous ne faisons plus de société car nous n'avons plus, entre autres choses, de valeurs partagées en ce qui concerne la vie privée. Et, en général, ceux qui pensent ainsi pensent aussi que la famille est une des cellules élémentaires de la vie en société, que c'est la première des instances d'un ordre collectif et d'un ordre politique. Si nous faisons disparaître cette structure, si nous acceptons qu'il n'y ait plus, entre l'individu et l'État, aucun intermédiaire, alors nous avons un problème très sérieux. Les tenants de cette approche soutiennent donc qu'il faut répondre à ces demandes d'institution, à ces demandes de reconnaissance publique. En Europe, cela s'est traduit par le pacte civil de solidarité (PACS). Ici, au Québec, cela s'est traduit, entre autres, par la loi permettant l'adoption par les couples homosexuels, loi encore irrecevable en France à l'heure actuelle. Dans les deux cas, il s'agissait d'une demande d'institution, d'une demande de reconnaissance publique.

Le troisième modèle aborde la question des transformations de la famille sous l'angle des inégalités. Selon les tenants de ce modèle, l'idée de l'émancipation de l'individu, la reconnaissance de ses droits propres, est vertueuse jusqu'à un certain point car nous ne sommes pas tous égaux face à ce processus. Le meilleur exemple de ceci peut nous être fourni par les trajectoires des mères vivant en situation monoparentale dont on voit bien qu'elles ne paient pas le même prix que tout le monde, surtout si elles viennent d'un milieu très modeste. Si le divorce est une forme de conquête en même temps qu'il peut être un problème, il y a néanmoins un prix à payer, et ce prix est très inégalement réparti selon les classes sociales, les milieux de vie socio-économiques, les genres et les trajectoires. Il y a donc une réponse qui doit être une réponse à ces inégalités. Il me semble que ce troisième courant devrait inspirer beaucoup de nos politiques publiques, car il ne faut pas concevoir ces politiques sans tenir compte de l'accroissement des inégalités qui sont, en Europe comme ici, je le suppose, extrêmement saisissantes. Il y a des clivages sociaux qui se sont renforcés au cours des dernières décennies.

Je pense que lorsqu'on réfléchit aux rapports entre politiques publiques et famille, il faut en premier lieu abandonner l'idée que la famille est la source des problèmes. La famille est le réceptacle dans lequel se manifestent des problèmes qui nous viennent des transformations sociales. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut s'insurger contre cette idée véhiculée en France, lors de la dernière campagne présidentielle, que la

montée de la délinquance et de la violence pourrait avoir comme source la famille. La famille n'est que le lieu dans lequel se manifestent ces problèmes.

En deuxième lieu, il faudrait que nos politiques publiques s'intéressent à la condition des familles, à la condition parentale, au mode de vie des parents et des familles. Beaucoup de ménages aujourd'hui trouvent la paix conjugale dans le fait de ne jamais se voir. Les horaires atypiques sont une solution conjugale pour un certain nombre de ménages. Quand un des parents travaille, l'autre s'occupe des enfants et à force de ne pas se voir, les conflits disparaissent et la vie familiale n'est pas enviable. Un des grands défis liés à la transformation économique des pays dans lesquels nous vivons, est de rendre compatible, dans la vie quotidienne, le temps pour faire famille, le temps pour être parent, le temps pour avoir des relations conjugales avec le temps du travail.

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance

MEMBRES

BLAIS, Marguerite

Présidente

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

AMIOT, Suzanne

Ex vice-présidente

Fédération des travailleurs
et des travailleuses du Québec
Montréal

CHABOT, Louise

Vice-présidente

Centrale des syndicats du Québec
Montréal

Vice-présidente

Conseil de la famille et de l'enfance

COUTURE, Suzanne

Conseillère municipale
de la ville de Val-d'Or
Val-d'Or

COWELL-POITRAS, Jane

Conseillère de Ville

Arrondissement de Lachine
Montréal

LABRECQUE, Huguette

Responsable du Comité de travail invisible
Association féminine d'éducation
et d'action sociale (Aféas)
Saint-Jean-Chrysostome

LABRECQUE-DUCHESNEAU, Maria

Directrice générale

Au cœur des familles agricoles
Mariville

PRUD'HOMME, Gilles

Directeur général

Entraide pour hommes de Montréal
Montréal

RIGAUD, Guerline

Directrice générale

Maison Sam X
Montréal

ROY, Josée

Adjointe au comité exécutif

Confédération des syndicats nationaux
Montréal

RYAN, Monique

Avocate

Montréal

SIOUI, Marjolaine

Coordonnatrice du secteur de la petite enfance

Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador
Wendake

THÉRIAULT, Jean-Nil

Directeur des services administratifs

Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis
et Président de l'Association des
Centres jeunesse du Québec
Rimouski

MEMBRE DÉSIGNÉE

GAMACHE, Micheline

Sous-ministre adjointe

Ministère de la Famille, des Aînés
et de la Condition féminine

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

BITAUDEAU, Isabelle